

Note

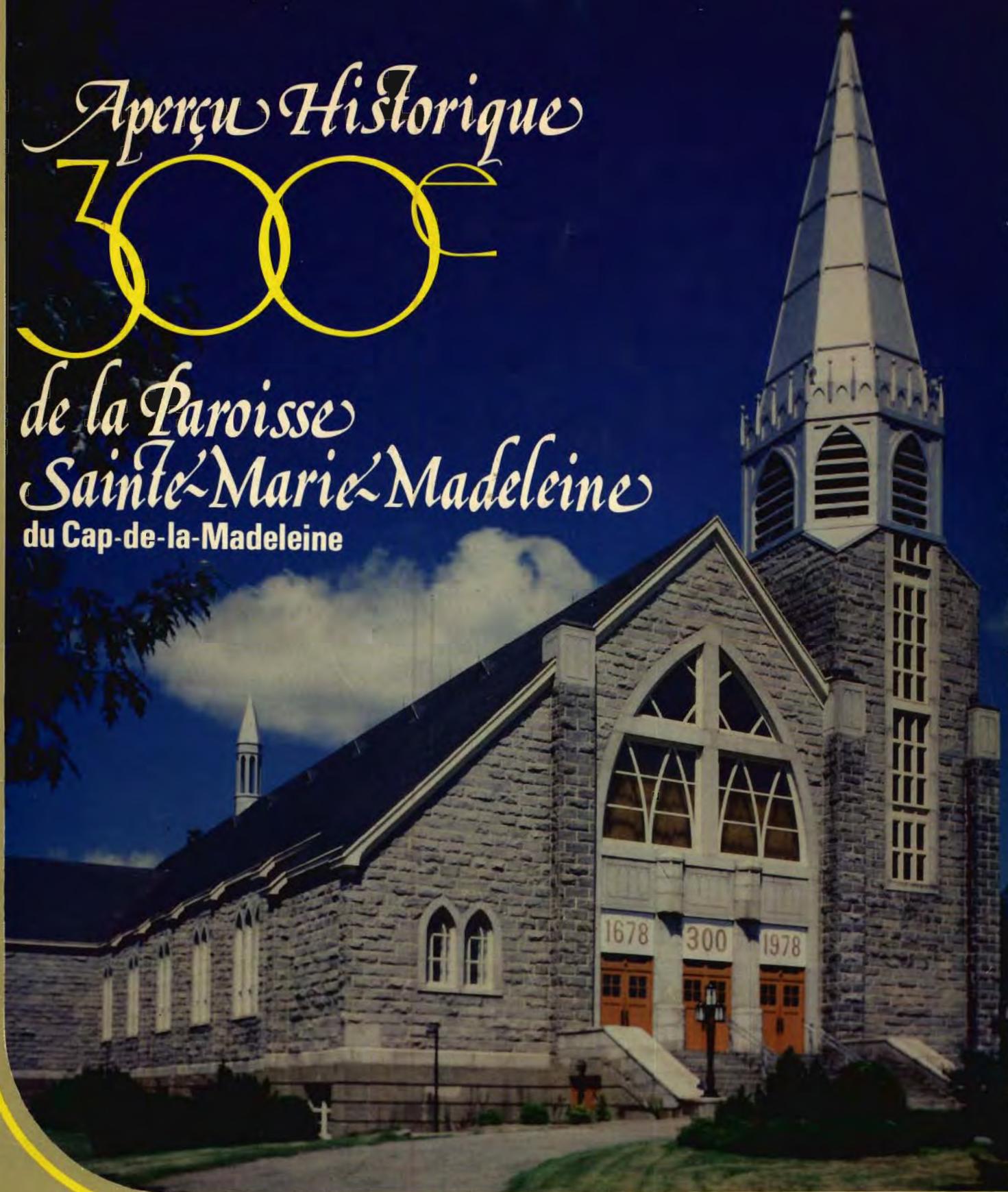
**Ce fichier a été numérisé de façon à ce que vous puissiez utiliser
la fonction « Rechercher » d'Adobe Acrobat pour retrouver
un ou plusieurs mots dans le document qui suit.**

Bonne recherche

Aperçu Historique

300

*de la Paroisse
Sainte-Marie-Madeleine*
du Cap-de-la-Madeleine



**HOMMAGE ET RECONNAISSANCE
AUX PIONNIERS
ET BÂTISSEURS
DE LA PAROISSE DE
SAINTE-MARIE-MADELEINE
CAP-DE-LA-MADELEINE:**

Jacques Buteux et les Jésuites

Les Récollets et les prêtres séculiers

Paul Vachon - Luc Désilets - Louis-Eugène Duguay

Les Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée

Et tous ces hommes et toutes ces femmes
qui ont payé de leur temps et de leurs sueurs
pour bâtir ce coin de terre
qu'est notre paroisse

300€

APERÇU HISTORIQUE
de la paroisse de
SAINTE-MARIE-MADELEINE,
Cap-de-la-Madeleine
à l'occasion du
TRICENTENAIRE
de son érection canonique
le 30 octobre 1678

Handwritten text, possibly a list or index, located at the top right of the page. The text is faint and difficult to read.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---------------------|---|
| PRÉSENTATION | 5 |
|---------------------|---|

MESSAGES

| | |
|--|----|
| du président des fêtes | 7 |
| de l'Evêque | 8 |
| du Curé | 9 |
| du Supérieur provincial des Oblats | 10 |
| du Maire du Cap-de-la-Madeleine | 11 |
| du Maire de Sainte-Marthe | 12 |
| de la Présidente de la Commission scolaire | 13 |
| du Supérieur provincial des Jésuites | 14 |
| du Supérieur provincial des Franciscains | 15 |
| du Premier Ministre provincial | 16 |
| du Premier Ministre fédéral | 17 |
| du Député provincial | 18 |
| du Député fédéral | 19 |
| de la Supérieure provinciale des Filles de Jésus | 20 |
| de la Supérieure provinciale des Soeurs Grises, Province Marguerite d'Youville | 21 |
| de la Supérieure provinciale des Soeurs Grises, Province Notre-Dame-du-Rosaire | 22 |

| | |
|---|--------|
| Dessin topographique des rivières du Moulin et Favere!l | 24 -25 |
| Dessin topographique du Sanctuaire et des alentours | 26 |
| Notes explicatives sur ces deux dessins | 23 |
| Fondation du Cap | 27 |
| Erection canonique de la paroisse | 30 |
| Limites territoriales de la paroisse | 31 |
| Les églises de la paroisse | 33 |
| Les presbytères de la paroisse | 39 |
| Les cimetières de la paroisse | 43 |
| Convention entre le fabrique Sainte-Marie-Madeleine et les Oblats | 45 |
| Liste des curés de la paroisse depuis le début | 49 |
| Liste des vicaires et frères Oblats | 50 |
| Liste des marguilliers depuis le début | 51 |
| Les registres de l'état civil | 54 |
| Prêtres, religieux, religieuses nés dans la paroisse | 55 |
| Les vénérables de la paroisse | 58 |
| L'éducation dans la paroisse | 59 |
| Caisse populaire Sainte-Madeleine | 62 |
| Programme officiel des fêtes | 66 -67 |
| Les abbés Joseph et Edouard Crevier | 68 |
| Membres des divers comités | 71 |
| La prière en cette année tricentenaire | 73 |
| La consécration de l'église | 74 |
| Participation des paroissiens aux fêtes | 78 |

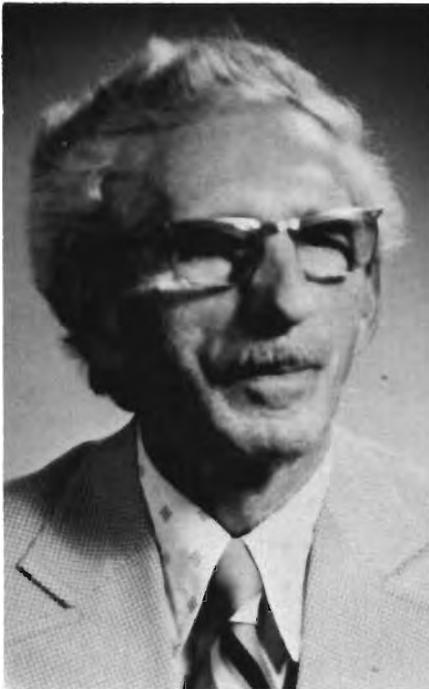
| | |
|--|----|
| Les cloches de l'église | 80 |
| La Confrérie du Saint-Rosaire | 82 |
| Le pont de glace | 83 |
| Le poisson des chenaux | 86 |
| Le moulin banal des Jésuites | 87 |
| Le manoir des Jésuites | 90 |
| Luc Désilets et le chemin de fer du nord | 92 |
| Luc Désilets et le moulin Baptist | 93 |
| Luc Désilets et le manifeste Hyppolite Montplaisir | 94 |
| De Frontenac à nos jours — Red Mill | 96 |

LES ORGANISATIONS PAROISSIALES 98

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Le laïcat franciscain | 99 |
| Le Mouvement des femmes chrétiennes | 100 |
| La société Saint-Vincent de Paul | 101 |
| La société Saint-Jean-Baptiste | 102 |
| L'A.F.É.A.S. | 104 |
| L'ouvroir | 105 |
| L'Âge d'Or | 106 |
| Le club de l'amitié de Sainte-Marthe | 107 |
| Chorale et musique | 108 |

| | |
|------------------------------|-----|
| Vie liturgique et religieuse | 109 |
| La vie au presbytère | 110 |
| La liste des donateurs | 112 |

PRÉSENTATION



Le Cap-de-la-Madeleine existait depuis vingt-sept années quand Mgr de Laval érigea canoniquement la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Trois cents ans se sont écoulés; l'embryon de paroisse du début est devenu la paroisse florissante que nous connaissons aujourd'hui. Quel en a été le cheminement au cours de ces trois siècles? Le comité organisateur des fêtes a voulu le connaître pour le livrer aux paroissiens.

Ce fut un défi à relever; si certains éléments de l'histoire sont bien connus, d'autres le sont moins ou encore prêtent à controverse. D'abord il fallait choisir entre deux voies à suivre: ou parler uniquement de la paroisse comme entité religieuse, ou y ajouter l'histoire du Cap-de-la-Madeleine, et, à partir de 1915, celle de Sainte-Marthe comme entités civiles. En raison du peu de temps que j'avais (moins d'un an), et de la recherche qui accapare beaucoup, je m'en suis tenu à donner un aperçu historique de la paroisse comme entité religieuse, tout en y ajoutant des textes qui, sans être strictement religieux, se rattachent quand même à la vie de la paroisse. On sait que, canoniquement, les citoyens de Sainte-Marthe font partie de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

De plus, en septembre 1880, les paroissiens quittent leur petite église de 1714 pour entrer dans une nouvelle église; cette petite église (le Sanctuaire) est devenue le siège de la dévotion à Notre-Dame du Saint-Rosaire sous l'impulsion de MM. Luc Désilets, Ls-Eugène Duguay, du Père Frédéric, et des Oblats; c'est une oeuvre qui a été séparée de l'oeuvre de la paroisse et qui, par conséquent, n'entre pas dans le cadre de l'histoire de la paroisse.

M. Ls-Eugène Duguay, curé de 1888 à 1902, a transcrit dans un livre grand format des documents relatifs à la fabrique, des bribes d'histoire; en maints endroits, il y a ajouté des réflexions personnelles. Ce livre est conservé au presbytère. Les documents transcrits sont conservés aux Archives Notre-Dame du Cap, au monastère des Oblats. C'est à ces deux sources que j'ai surtout puisé les renseignements nécessaires à la préparation de la plupart des textes contenus dans cet album. Certains textes cités sans référence spéciale proviennent le plus souvent du registre de M. Duguay.

Je remercie sincèrement le R. Père Armand Tremblay, o.m.i., archiviste du monastère, de m'avoir facilité les recherches. Il m'a toujours reçu avec beaucoup d'amabilité et de patience à chacune de mes nombreuses visites; il scrutait le fichier pour en sortir les preuves désirées quand il ne l'avait pas fait d'avance sachant que j'en aurais besoin. Merci aussi aux personnes qui m'ont fourni de la documentation ou qui ont rédigé l'un ou l'autre texte et qui ne veulent pas que leur nom soit mentionné. Les textes concernant les organisations paroissiales sont la responsabilité de ces organisations.

La recherche historique a ses exigences; il arrive qu'une partie d'un document n'est pas nécessairement bonne: on peut ne pas y avoir donné suite ou on peut l'avoir changée légalement plus tard. J'ai tenu compte de ces éléments en écrivant ces textes, autant que faire se pouvait. Aussi les paroissiens sont certains d'avoir un aperçu historique valable de leur paroisse.

Maurice Loranger



Chers amis,

A l'occasion du tricentenaire de l'érection canonique de notre belle paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, nous sommes fiers et heureux de souligner cet événement d'une façon toute particulière.

Si aujourd'hui nous pouvons célébrer ce troisième centenaire dans la joie et la gaieté, il faut sans doute dire que nos prédécesseurs de la deuxième heure nous ont tracé une ligne de conduite animée d'un zèle infatigable. Sans doute que ces pionniers ont surmonté des difficultés; par leur inlassable dévouement, ils ont fait grandir notre paroisse.

Même si les chemins de ces pionniers étaient difficiles à suivre, il faut à ce moment remercier les Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée qui ont donné le deuxième souffle à notre paroisse; ils ont fait de notre paroisse ce qu'elle est aujourd'hui. Nos fêtes s'échelonnent sur l'année 1978, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

Je remercie sincèrement tous mes précieux et fidèles collègues du comité central d'organisation de ces festivités. Il ne faut pas oublier tous les collaborateurs qui travaillent sur les autres comités; par leur apport, ils ont rendu la tâche du président des plus facile.

Dans toutes ces célébrations, autant religieuses que sociales, il me faut remercier tous ceux et celles qui ont voulu donner de leur temps pour l'organisation de l'une ou l'autre de ces fêtes.

Je ne peux passer sous silence le travail inlassable de notre secrétaire, M. Jean-Pierre Baribeau, et du publiciste, M. André Bourque.

Le travail caché de notre dévoué curé, le Révérend Père Jean-Louis Arel, o.m.i., a été très profitable, et ses conseils des plus utiles pour la réalisation de notre tâche.

De plus, je tiens sincèrement à souligner la grande collaboration de la Caisse populaire de Sainte-Madeleine, son conseil d'administration et son gérant, M. Jacques Daveluy, du précieux support financier apporté au comité du tricentenaire. Il me faut aussi remercier tous les précieux donateurs qui nous permettent de réaliser ces fêtes, et aussi ce magnifique album souvenir que nous vous présentons humblement, tout en espérant qu'il sera pour tous et chacun le moyen par excellence de revivre plusieurs bons souvenirs. Je souhaite que ces pages réaffirment l'amitié que nous avons vécue à date dans toutes nos activités tant religieuses que sociales qui sans cessent nous rapprochent les uns des autres.

Lorsque ces fêtes seront terminées, j'espère que ces mêmes moments d'amitié sincère ne tomberont pas dans l'oubli, mais qu'ils seront plutôt un exemple de bonheur et de joie pour tous ceux qui nous suivront.

Il me faut aussi dire merci aux gens de la municipalité de Sainte-Marthe, car eux aussi font partie de notre belle paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

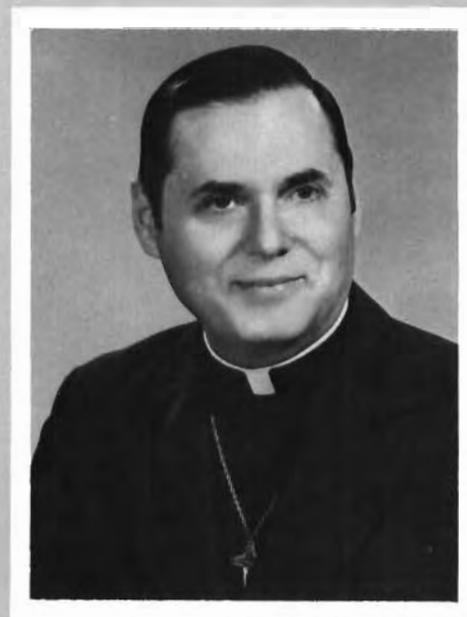
En terminant, je désire remercier tous ceux et celles que j'aurais pu oublier; je vous invite tous à continuer, par votre collaboration et votre participation, nos célébrations en pensant à la devise du tricentenaire: "Dieu est avec nous".

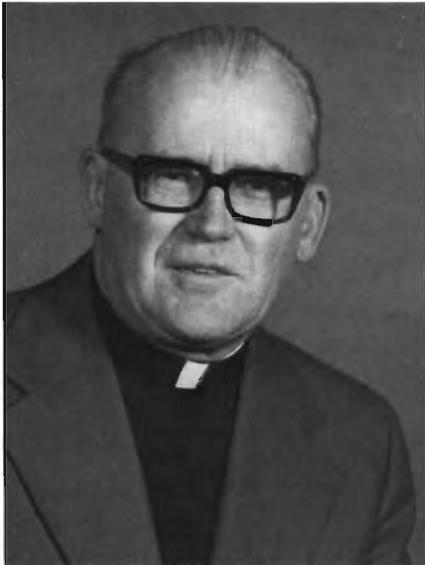
*Amicalement vôtre,
Augustin Poirier, t.p.,
président du comité
des fêtes du tricentenaire*

*Evêché de Trois-Rivières
le 17 juillet 1978*

La paroisse de Sainte-Marie-Madeleine fête cette année son troisième centenaire. C'est une occasion de remémorer le passé, de rappeler la foi, la générosité, l'esprit de travail de ceux qui ont oeuvré au Cap-de-la-Madeleine dans les siècles derniers; c'est aussi une occasion de tisser des liens fraternels entre les paroissiens actuels. Puisse-t-il rester de ces fêtes, avec une légitime fierté du passé, un désir de travailler ensemble à construire une communauté paroissiale toujours plus rayonnante et apostolique.

*Laurent Noël
Evêque de Trois-Rivières.*





Chers Paroissiens,

Les fêtes du Tricentenaire ont été voulues et réalisées par plusieurs groupes de personnes: Comités, Marguilliers, Equipe Pastorale, etc. Toutes ces personnes avaient ceci en commun: signifier par des célébrations l'appartenance à ce coin de terre qui s'appelle la Paroisse Sainte-Marie- Madeleine et chanter ces 300 ans d'histoire de façon à laisser aux générations futures le goût d'aller puiser dans les faits et gestes de leurs devanciers, l'exemple, l'ardeur et la ténacité nécessaires pour bâtir le monde à venir. Idéal chimérique, dira-t-on peut-être; je ne crois pas. La Jeunesse, lorsqu'elle est motivée, est capable de grandes choses.

Pour qui a vécu toutes les étapes de cette année tricentenaire sur les plans liturgique, social, récréatif et autre, celui-là doit honnêtement conclure que les promoteurs ont atteint leur but. Autant dire que cette affirmation équivaut à des remerciements à TOUTES LES PERSONNES qui, de QUELQUE FAÇON, ont travaillé au succès de ces fêtes.

Merci beaucoup,

Jean-Louis Arel, o.m.i., curé

*Chers paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine,
Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée,
en ce trois-centième anniversaire,
sont heureux de participer à votre action de grâce
pour les "merveilles" dont le Seigneur vous a comblés.
Ces dons, le Seigneur les a faits
par une lignée de Pasteurs
que nous aimons à évoquer avec vous...
C'est d'ailleurs un honneur pour nous
que d'avoir pris la relève depuis plus de 75 ans.*

*D'abord un mémorial, ce jubilé
nous apparaît également comme un signe pour l'avenir:
Tous ces comités de laïcs
qui animent vos célébrations,
la collaboration de l'ensemble des paroissiens,
n'est-ce pas là, en effet, l'annonce de la réalité de demain:
Une communauté chrétienne,
une Eglise locale qui se prend elle-même en charge.*

*Que cette "prophétie" se réalise,
c'est là notre voeu
à la paroisse aînée du Cap-de-la-Madeleine.*

*Gérard Laprise, o.m.i.
Supérieur provincial.*





Notre paroisse mère du Cap-de-la-Madeleine célèbre cette année ses 300 ans d'existence, et il convient d'inviter non seulement les paroissiens de Sainte-Madeleine, mais toute la population de notre cité à célébrer joyeusement et intensément cet important jubilé.

Les autorités municipales désirent, au nom de tous les citoyens, exprimer un témoignage de gratitude et d'appréciation aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales qui ont présidé aux destinées de cette belle et grande paroisse, et féliciter de façon particulière les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée pour l'oeuvre pastorale exemplaire qu'ils ont accomplie à Sainte-Madeleine. Nous félicitons par la même occasion le président et tous les membres du comité organisateur des fêtes pour leur dévouement et les succès certains que connaîtront les diverses manifestations du 300e anniversaire, et nous invitons nos concitoyens à leur témoigner reconnaissance et encouragement.

Respectueusement vôtre,

*J.-Réal Desrosiers,
maire du Cap-de-la-Madeleine.*

Chers amis paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine

Les fêtes du 300ième arrivent à point. Elles nous permettent de renouer avec des racines bien présentes mais souvent oubliées dans notre siècle de surexcitation. L'idée fut très heureuse d'échelonner les activités sur toute l'année 1978.

Les citoyens de Sainte-Marthe du Cap sont très heureux de célébrer avec vous cet événement commun. Vous nous avez associés à vous dès le début et votre accueil et votre collaboration se sont toujours maintenus.

Merci spécial à nos pasteurs, aux organisateurs, aux collaborateurs des différents comités.

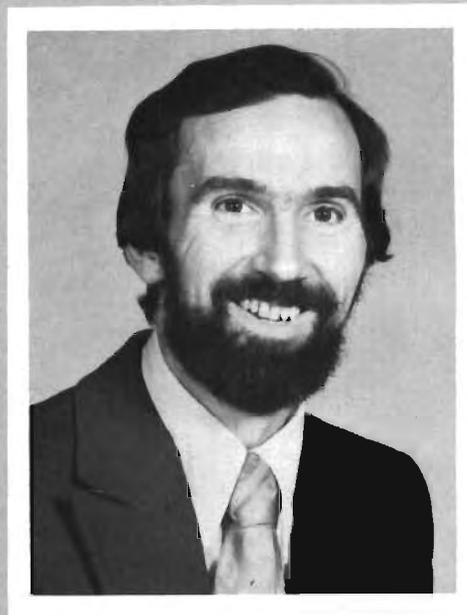
BIENVENUE à Sainte-Marthe, en terre de notre première église, en terre agricole, témoin fidèle de la race des ancêtres. C'est une originalité et une fierté pour nous d'y compter encore des cultivateurs et d'en compter même qui ont gardé la terre ancestrale depuis plusieurs générations.

Les racines de l'amour sont les seules qui seront transmises avec certitude à ceux qui fêteront le quatrième centenaire.

SALUT À VOUS,

SALUT À EUX.

Marius Blouin,
Maire de Sainte-Marthe.





La paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ayant été fondée en 1678, évidemment les commissions scolaires n'existaient pas à cette époque. On suppose que la forme d'instruction se transmettait par les traditions orales et les connaissances pratiques. Les prêtres qui oeuvraient dans les paroisses étaient généralement ceux qui travaillaient à la formation des jeunes.

Ce n'est que vers les années 1850 que les commissions scolaires ont commencé à fonctionner avec des structures semblables à celles que nous connaissons maintenant. Le premier secrétaire-trésorier a été Monsieur Sévère Rocheleau (1850-1863). Il était résident de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

C'est un peu plus tard que la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine a véritablement commencé à participer à la formation des étudiants de Sainte-Marie-Madeleine en amenant dans la paroisse des religieux et des religieuses qui y dispensèrent l'instruction. Les ressources financières moins importantes limitaient les services offerts par la Commission Scolaire. Avec les années, cependant, les administrateurs scolaires ont travaillé afin d'offrir des services de meilleure qualité: écoles plus confortables, professeurs plus nombreux, matériel didactique plus adéquat, etc. Et aujourd'hui encore, nous apprécions la participation active des prêtres de Sainte-Marie-Madeleine dans la formation religieuse de nos jeunes.

Permettez-nous de vous rappeler notre profond attachement à ce secteur de la ville, et veuillez accepter nos meilleurs vœux de persévérance, de courage, de tenacité dans votre oeuvre spirituelle.

*Françoise Daveluy,
présidente de la Commission
Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.*

Je suis heureux de l'invitation qui m'est faite, à titre de Provincial de la Compagnie de Jésus, de m'associer à la célébration du 300^e anniversaire de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Et j'ai conscience de me rattacher ainsi à une très vieille tradition de collaboration des Jésuites à la Paroisse et au Sanctuaire.

C'est, en effet, aux Jésuites que le chanoine Jacques de La Ferté cédait en 1651 sa seigneurie du Cap, pour qu'ils y établissent une bourgade en vue d'évangéliser les Attikamègues de la région. Le Père Buteux vint des Trois-Rivières pour s'y installer. On y verra bientôt un petit hôpital dont le nom sera Notre-Dame de la Pitié.

En 1657, les Jésuites donnent une partie de leur seigneurie, le fief Sante-Marie, à Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Il y construira la première chapelle en 1659.

Enfin, les Jésuites s'installèrent au Cap, en 1665, en particulier pour y établir un centre d'étude des langues indiennes. Plusieurs missionnaires viendront y étudier, entre autres le grand explorateur Jacques Marquette en 1667. La paroisse naîtra à cette époque, en 1678.

Puis les Jésuites transmettent aux Pères Récollets, en 1680, le ministère au Cap. Ils viendront occasionnellement de la maison de Bécancour, entre 1729 et 1770, pour aider les desservants.

Ensuite, le clergé diocésain, puis à partir de 1902, les Pères Oblats maintiendront et développeront la paroisse et le sanctuaire à Notre-Dame. Mais les Jésuites garderont toujours une affection spéciale pour ce grand lieu de prière qu'ils ont contribué à fonder il y a plus de trois siècles.

En leur nom, je suis heureux de m'associer à la joie de la célébration.

*Julien Harvey, S.J.
Supérieur provincial
des Jésuites
de la Compagnie de Jésus*



Célébrer avec une communauté paroissiale son trois-centième anniversaire c'est déjà une chance et une occasion particulière de rendre grâce au Seigneur pour tout ce qu'il a pu réaliser dans cette paroisse au cours des trois derniers siècles. Revoir le passé et découvrir que nous avons pu participer à l'histoire de votre paroisse c'est pour les Franciscains une raison de plus de rendre grâce avec vous au Seigneur.

Nos prédécesseurs, les Récollets ont collaboré à la naissance et à différentes étapes de votre histoire. Je pense ici aux Pères Zénobe Membré, Xixte Le Tac, Georges Harel, Pierre-Baptiste Resche, Bernardin De Gannes, Isidore Marsolet, Augustin Quintal et au Père Augustin Bouynot, franciscain. De nos prédécesseurs qui ont pu apporter leur modeste participation à la vie de votre communauté, un en particulier a laissé une marque plus profonde, le P. Frédéric Janssoone qui a collaboré de près avec les curés Désilets et Duguay à la vie paroissiale et à l'expansion de l'oeuvre du pèlerinage à Notre-Dame du Cap.

C'est tout à l'honneur de votre paroisse d'avoir donné à l'Eglise, ce haut lieu de prière qu'est le Sanctuaire du Cap. Votre paroisse a débordé de ses limites territoriales pour s'ouvrir au monde et accueillir chez-elle des gens d'un peu partout venus rencontrer le Seigneur et sa Mère.

Si votre communauté chrétienne a pu avoir un tel rayonnement, c'est dû à la fois au travail pastoral de ceux qui l'ont animée dans des moments qui n'étaient pas toujours faciles, à la générosité et à l'engagement des paroissiens qui ont donné d'eux-mêmes pour que l'Eglise chez-eux soit vivante.

A vous qui formez aujourd'hui cette communauté paroissiale, qui êtes responsables de la vie de l'Eglise ici, les Franciscains vous offrent leurs voeux pour que cet anniversaire marque non pas un sommet, mais une étape dans la réalisation du projet de Dieu sur votre communauté, déjà marquée si profondément par les merveilles du Seigneur.

Paix, joie et longue vie à votre paroisse!

Vos frères et amis franciscains,

Henri ETHIER, O.F.M.
Provincial

Permettez-moi de me joindre à vous, citoyens de ce si beau coin de notre pays qu'est le Cap-de-la-Madeleine, qui commémorez le souvenir des grands hommes et des grands moments de votre histoire à l'occasion du trois-centième anniversaire de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Un passé aussi riche et une si constante vitalité sont les meilleurs garants du dynamisme de votre avenir et de celui de notre pays.

Que votre Paroisse veuille bien trouver ici l'expression de mes vœux les plus chaleureux.

René Lévesque
premier ministre
du Québec





Ottawa
1978

Je m'associe de tout coeur aux citoyens de la paroisse Sainte-Madeleine qui célèbrent le trois-centième anniversaire de leur paroisse.

Nous ne pouvons qu'être remplis d'admiration en songeant au courage et à la tenacité qu'il a fallu aux fondateurs de nos villages et de nos villes.

Il me fait plaisir de rendre ici hommage aux pionniers de la paroisse Sainte-Madeleine et à ceux et celles qui ont poursuivi l'oeuvre amorcée au siècle dernier. Je souhaite que leur exemple soit une source d'inspiration pour les générations actuelles.

A toute la population de Sainte-Madeleine, j'adresse mes salutations cordiales et souhaite la plus fraternelle des fêtes.

P.E. Trudeau
premier ministre
du Canada

Le 21 novembre 1651, à la fondation du Cap-de-la-Madeleine et par conséquent de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, il n'y avait ici que quelques 200 âmes. Ce territoire longeant les rives du Saint-Laurent était riche en ressources naturelles et nos ancêtres en firent une terre prometteuse à force de courage et de labeur.

C'est dans leur tâche d'un pays à bâtir que les pionniers nous ont laissé les héritages les plus prometteurs et dans ce sens, nous nous devons de perpétuer leur image à travers nos gestes et nos actes. Les Jésuites, les Pierre Boucher, les Mgr Laval, les Récollets, les Luc Désilets, les Père Frédéric, les Oblats... et tous les autres hommes et femmes qui, à force de tenacité, nous ont légué ce que nous fêtons aujourd'hui. Il nous faudrait retourner plus souvent aux sources afin de retrouver cette volonté et cette énergie D'UN PAYS À BÂTIR pour faire du Québec de demain l'idéal de nos hommes d'hier.

En ce jour, nous pouvons être fiers d'être les descendants de ces hommes et femmes de courage!

Il nous faudrait aussi remercier et féliciter tous les organisateurs de ce tricentenaire qui nous permettra d'aller puiser à même les sources, la volonté de nos ancêtres qui était de se donner un pays.

A vous tous, je souhaite un tricentenaire rempli de souvenirs et d'espérances.

Avec la fierté et l'espérance d'être de plus en plus Québécois!

Marcel Gagnon, m.a.n.

Député de Champlain.





Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyens de la paroisse Sainte-Madeleine, mes meilleurs voeux à l'occasion de leur tricentenaire de fondation.

Je ne voudrais pas passer sous silence le travail acharné et inlassable des pionniers d'hier et d'aujourd'hui qui ont su construire une paroisse telle que la vôtre.

Félicitations à votre curé, le Révérend Père Jean-Louis Arel, o.m.i., de même qu'à toutes les personnes attachées à votre paroisse qui se dévouent sans compter. Un bravo spécial s'adresse à toutes les personnes du Comité du Tricentenaire des Fêtes pour la préparation et le succès de ces festivités.

Puissiez-vous vous réjouir d'une telle réussite, au cours de toute l'année, dans l'amitié, la sincérité et la joie.

Sincèrement,

*Claude G. Lajoie, m.p.
député du Trois-Rivières-Métropolitain*

Trois-Rivières, le 5 juillet 1978.

En 1903, les Filles de Jésus, chassées de France, cherchaient au Canada un champ possible d'apostolat. D'abord accueillies à Trois-Rivières par Mgr François-Xavier Cloutier, celui-ci a vite fait de leur dire:

"INSTALLER-VOUS EN FACE, LA PLACE NE MANQUERA PAS".

En face, c'était le Cap-de-la-Madeleine et plus spécifiquement la paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Dans les documents de la Congrégation des Filles de Jésus datant de cette époque, on peut y lire cette citation tout à la fierté des Madelinois:

"EN LES Y INSTALLANT, L'ÉVÊQUE DONNAIT AUX FILLES DE JÉSUS COMME LA CLÉ DU TRÉSOR DE SON DIOCÈSE".

Et depuis soixante-quinze ans maintenant, de nombreuses Filles de Jésus ont puisé et puisent encore dans ce trésor les richesses de bonheur, de fraternité et de joie en oeuvrant au sein de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

Les modalités d'action apostolique ont été différentes au cours des ans, mais toujours le but poursuivi a été le même: nous engager, avec le peuple de Dieu, à la construction du Royaume.

A l'occasion du tricentenaire de la paroisse, je veux, en mon nom personnel et au nom de toutes les Filles de Jésus de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine d'hier et d'aujourd'hui, féliciter les paroissiens, les assurer toujours de notre entière collaboration et rendre un hommage tout spécial aux pasteurs de la paroisse, les RÉVÉRENDIS PÈRES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE.

Que NOTRE-DAME-DU-CAP continue de regarder d'un amour tout particulier tous et chacun, et qu'elle vous obtienne des grâces abondantes en cette année jubilaire.

*Emilienne Boivin, f.j.
Supérieure provinciale*

Vivre un tricentenaire paroissial suscite chez vos paroissiennes, les Soeurs de la Charité d'Ottawa, un témoignage d'amitié, de reconnaissance et de FÉLICITATIONS; de plus, il évoque de nombreux souvenirs.

Jeunes paroissiennes de vingt-sept ans, nous arrivions dans votre paroisse comme fondatrices de l'Hôpital Cloutier le 9 avril 1951. Le bon Père Wilfrid Soucy, o.m.i., curé d'alors, nous accueille paternellement.

Le petit noyau religieux de 1951 fructifie lentement pour devenir le 7 octobre 1959, la Province Notre-Dame-du-Rosaire qui s'installe temporairement à l'Hôpital Cloutier. Enfin, en septembre 1974, la Province Marguerite d'Youville, dite des Hôpitaux, établit son siège social à la Résidence d'Youville, rue Loranger.

Ces souvenirs succincts forment l'éventail des raisons de notre présence dans votre paroisse: Education, hospitalisation, oeuvres caritatives.

A ces souvenirs, nous joignons notre vive reconnaissance pour votre intérêt envers les Grises de la Croix dites Soeurs de la Charité d'Ottawa. Puissent Mère d'Youville et Mère Bruyère vous assurer notre attachement paroissial et ce, dans des gestes concrets.

Que votre excellent travail paroissial de trois cents ans, aux mille couleurs, se poursuive sous l'égide de Notre-Dame. Que chaque paroissien s'engage dans le sillage préparé par les pionniers d'hier, entretenu par les Pères d'aujourd'hui et continué par ceux de demain.

*Les Soeurs de la Charité d'Ottawa,
Province Marguerite d'Youville*

*Soeur Marcelle Lavigne, s.c.o.
Supérieure provinciale*

*Les Soeurs de la Charité d'Ottawa
de la province
Notre-Dame-du-Rosaire*

*s'unissent à toute la population de la paroisse
Sainte-Marie-Madeleine, pour offrir aux
RÉVÉRENDIS PÈRES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE
leurs hommages de félicitations et leurs voeux de long et
fructueux apostolat.*

*Ce troisième Centenaire manifeste, d'une façon
éloquente, la Charité du Christ qui a conduit les fils de Mgr de
Mazenod à la parfaite réalisation de leurs désirs
apostoliques. Qu'ils soient remerciés, honorés et bénis.*

*Les Soeurs de la Charité d'Ottawa
Province Notre-Dame-du-Rosaire
par Soeur Madeleine Gervais, s.c.o.
Supérieure provinciale*

NOTES EXPLICATIVES SUR LES DEUX CARTES

Pour comprendre l'histoire des débuts du Cap-de-la-Madeleine, il faut connaître la topographie des lieux, principalement l'endroit où coulait la rivière Faverel. Avec des documents obtenus des Archives du Sanctuaire et des cartes du bureau de l'ingénieur de la Cité du Cap, nous avons pu retracer le lit du cours d'eau. Un dessinateur du bureau de l'ingénieur a tracé deux cartes qui aideront à comprendre les données dans les pages qui vont suivre. Les deux cartes ont été réduites par procédé photographique pour l'impression dans l'album, en sorte que l'échelle indiquée ne vaut plus.

Deux cours d'eau arrosaient l'espace de terrain réduit où a pris naissance le Cap-de-la-Madeleine: la rivière du Moulin et la rivière Faverel. D'après des renseignements obtenus de M. Gérald Binette, assistant de l'ingénieur, ces deux cours d'eau proviennent de sources différentes. La rivière Faverel vient de la municipalité de Sainte-Marthe où, sous le nom de ruisseau Guilbeault et Caron, elle draine les eaux des terres de Saint-Malo; elle traverse la rue St-Maurice près de la rue Latreille, et descend le long de la rue St-Maurice pour traverser la rue Royale (Notre-Dame) à environ 420 pieds à l'est de la rue du Sanctuaire et se dirige vers l'ouest pour se jeter dans la rivière du Moulin.

La rivière du Moulin s'alimentait à un petit lac situé au coin sud-est des rues St-Paul et Montplaisir; ce lac recevait les eaux en provenance du coteau à l'est et à l'ouest de la rue St-Maurice, et même plus haut que le coteau. C'est probablement ce qui a amené Jean Marchand, meunier et propriétaire du moulin à farine, à tenter l'expérience suivante. Désireux de donner un débit plus considérable à la rivière du Moulin, il prit, en 1860, la grave décision de dévier les eaux de la rivière Champlain, dans la paroisse Saint-Maurice, vers l'étang du Moulin; il fit faire un canal long d'environ quatre milles sur le biais des terres dans les sables du coteau. Et l'on rapporte qu'il se ruina après y avoir dépensé une pleine cuvette d'argent dur, toute sa fortune en écus, sans réussir. On peut encore voir des vestiges de ce canal.

La branche nord-ouest de la rivière du Moulin indiquée sur la première carte, a toujours coulé au même endroit; elle n'est plus visible, l'eau passant dans des tuyaux sous terre jusqu'aux terrains du

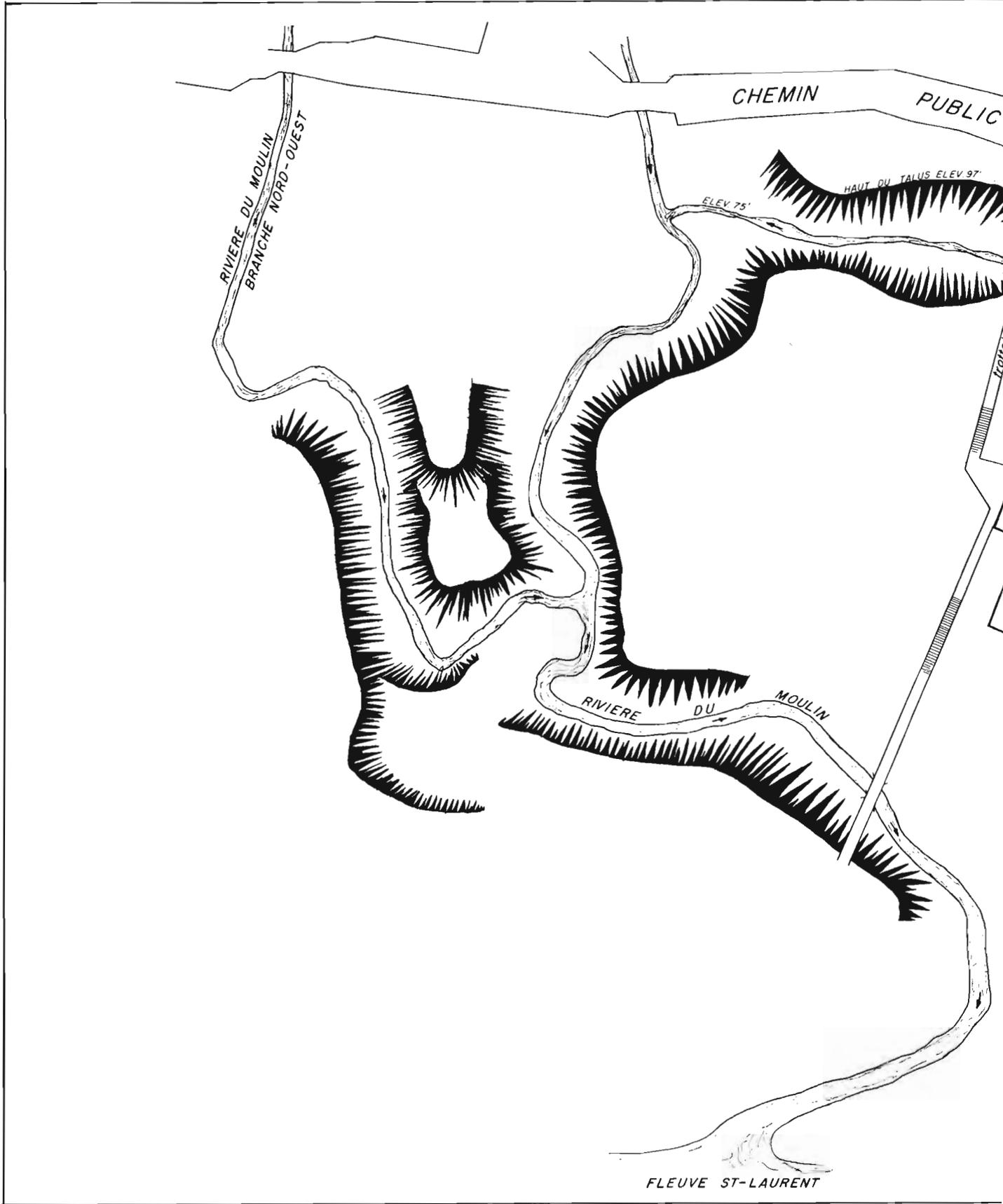
Sanctuaire pour se jeter, à ciel ouvert, dans le fleuve St-Laurent. L'autre branche de la même rivière qui coulait à environ 270 pieds à l'est de la branche nord-ouest, alimentait le moulin à farine. Cette branche n'existe plus, l'eau ayant été déviée dans l'autre branche.

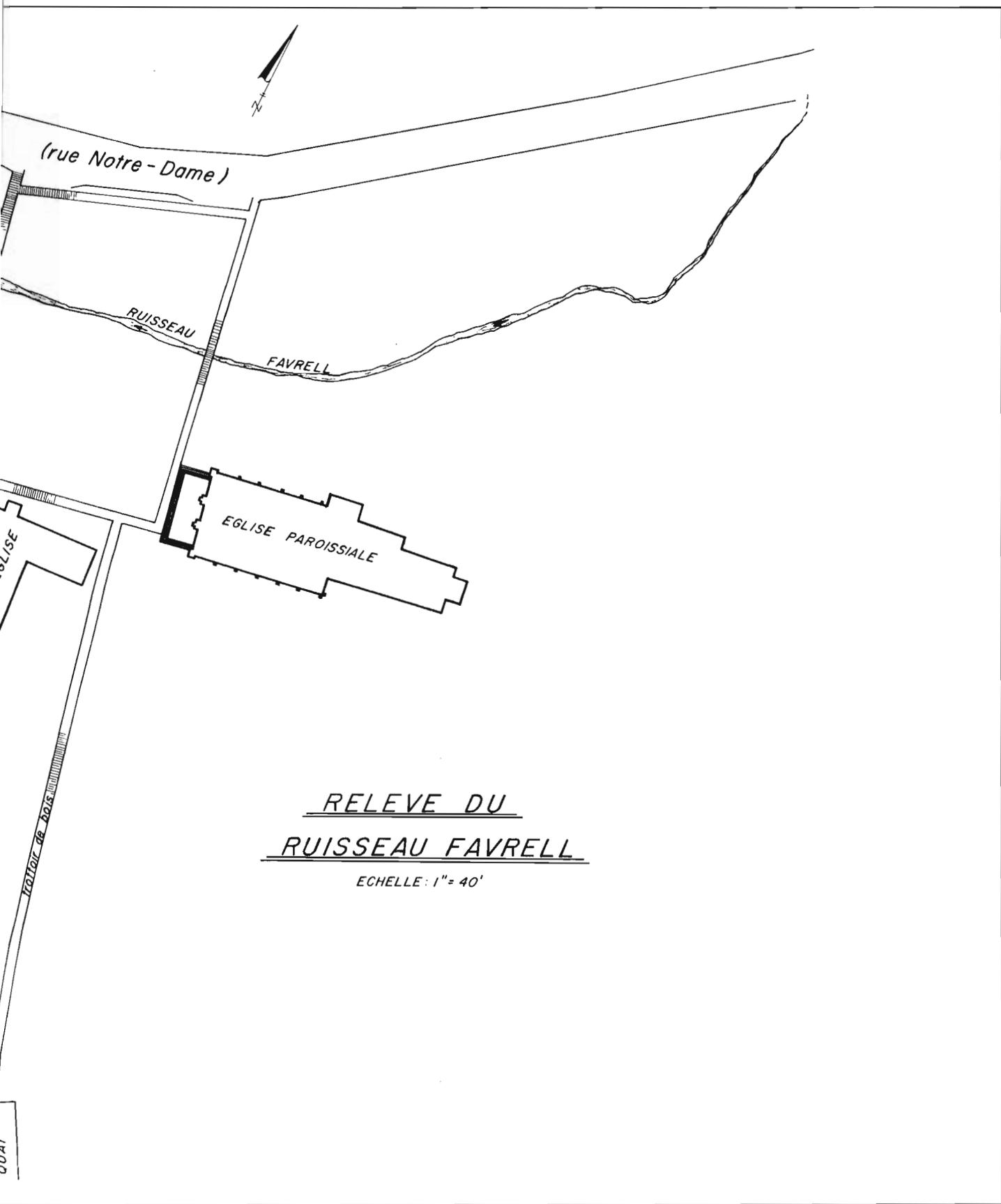
La rivière Faverel, à partir de son point de traversée de la rue Royale, longeait cette rue à une distance de 40 à 50 pieds; sa largeur allait en augmentant pour atteindre jusqu'à 80 pieds; sa profondeur variait de 15 à 20 pieds avant de se jeter dans la rivière du Moulin. Des maisons étaient construites sur cette bande de terre entre la rue Royale et la rivière Faverel.

Une passerelle ou trottoir de bois pour piétons avait été construite pour enjamber la rivière; elle partait de la rue Royale pour arriver en face du Sanctuaire actuel. Les voitures à traction animale traversaient la rivière à la rue du Sanctuaire d'aujourd'hui; la rivière était moins profonde à cet endroit et le propriétaire du terrain avait aménagé un ponceau. Une ruelle, parallèle à la rue Royale, permettait aux voitures de se rendre à l'église, au cimetière et au presbytère. Une ordonnance de Eustache Chartier de Lotbinière, en visite au Cap le 22 mars 1734, fait "défense d'attacher les chevaux auprès de l'église et du cimetière pour ne point interrompre le service divin et ne point manquer au respect que l'on doit aux lieux saints".

Le propriétaire du terrain où traversaient les voitures exigeait un droit des usagers; les ventes des terrains adjacents comprenaient la vente du droit de passage. M. Luc Désilets, curé de 1864 à 1888, a acquis ce terrain de 24 pieds de largeur qui partait de la rue Royale pour se rendre au fleuve St-Laurent; il l'a par la suite cédé à la fabrique Sainte-Madeleine. En 1894, la fabrique a fait construire un trottoir de bois de 254 pieds qui partait de la rue Royale et se rendait à l'église aujourd'hui démolie; le sénateur Hyppolite Montplaisir a fait construire un trottoir qui partait de la passerelle près du Sanctuaire pour se rendre à la rue du Sanctuaire et ensuite au quai. Des lignes indiquent l'endroit de ces trottoirs.

Peu après leur arrivée, les Révérends Pères Oblats ont comblé la rivière Faverel après en avoir





RELEVÉ DU
RUISSEAU FAVRELL

ECHELLE: 1" = 40'

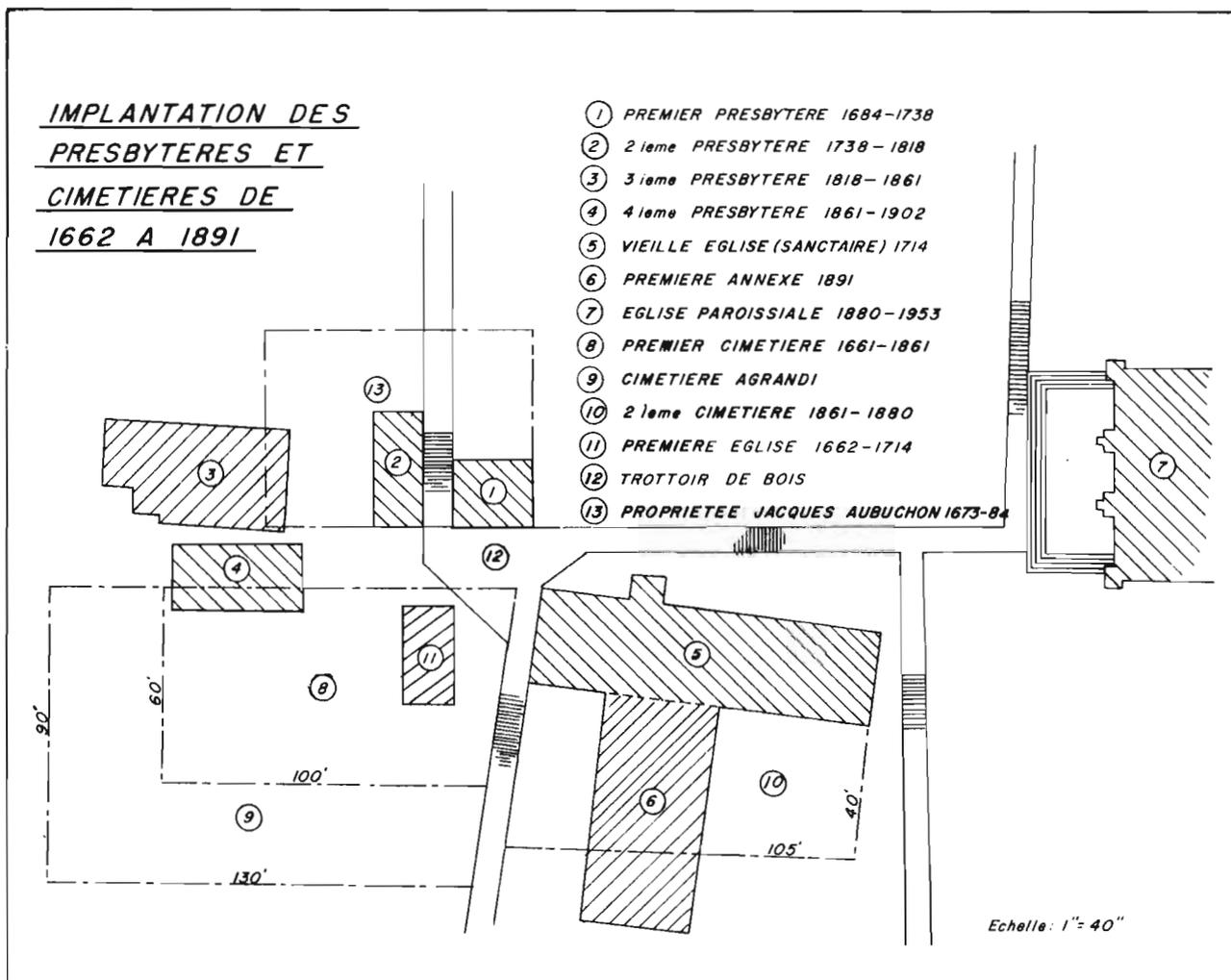
régularisé le débit d'eau par un drain. Selon les Annales du Cap, mai-juin 1977, p. 20, il a fallu près de 200,000 voyages de terre pour combler la rivière Favere!; les voies routières et les moyens de transport ont bien changé depuis.

En ce qui concerne ces deux cours d'eau au nord de la rue Notre-Dame, la municipalité du Cap-de-la-Madeleine a exécuté des travaux spéciaux de drainage pour en diriger le débit dans la seule rivière du Moulin.

La deuxième carte est la partie centrale de la

première. On y indique l'endroit des églises, presbytères et cimetières de 1662 à 1902. On pourra y référer avec avantage en lisant les textes qui vont suivre. On voudra bien noter que le site de la première église et les sites et dimensions des presbytères sont exacts à peu de chose près; il y eut parfois des changements après l'approbation officielle de construction, changements qui "changeaient" peu de chose en définitive.

Sincère merci à M. Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité, à M. Gérald Binette, son assistant, et à M. Louis Moreau, dessinateur.



LA FONDATION DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Pour peupler la Nouvelle-France, le roi de France fonda des compagnies qui avaient pour tâche de recruter des colons et d'organiser la colonie sans qu'il en coûtât rien au trésor royal, tandis que les actionnaires des compagnies, moyennant des privilèges spéciaux, pouvaient réaliser des bénéfices. Après des essais infructueux, on en arriva à l'établissement de la Compagnie des Cent Associés (formée de cent actionnaires triés sur le volet par le Cardinal Richelieu) le 29 avril 1627. Le nom officiel de cette compagnie était la Compagnie de la Nouvelle-France.

Le 15 janvier 1636, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait à l'un de ses membres, Jacques de La Ferté, prêtre, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, chantre et chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, "un fief et seigneurie de dix lieues de largeur sur le bord du grand fleuve Saint-laurent sur vingt lieues en profondeur dans les terres".

Les Pères Jésuites étaient déjà à Trois-Rivières quand cette concession a été faite; parmi eux, il y avait le Père Jacques Buteux qui mérite d'être considéré comme le fondateur du Cap-de-la-Madeleine. C'est grâce à son courage et à sa tenacité si le Cap des Trois-Rivières est devenu le Cap-de-la-Madeleine.

Né à Abbeville, en Picardie, France, le 10 avril 1599, Jacques Buteux entre dans la Compagnie de Jésus en 1620; il est ordonné prêtre en 1633, et dès l'année suivante, ses supérieurs l'envoient exercer son apostolat en Nouvelle-France. Il arrive à la maison des Trois-Rivières le 8 septembre 1634 avec le Père Le Jeune. En 1639, il sera le supérieur de cette maison.

Les Montagnais, les Algonquins et les Attikamègues descendaient les hauteurs du St-Maurice pour faire la traite des fourrures; le plus souvent, ils plantaient leurs tentes au Cap des Trois-Rivières à l'embouchure de la rivière du Moulin. Le Père Buteux venait les y rejoindre comme il remontait le St-Maurice pour les visiter. Il conçut le projet d'établir une réserve indienne au Cap des Trois-Rivières, belle pointe de terre qui s'avancit dans le fleuve

St-Laurent et qui était l'objet des convoitises de plusieurs (le fort courant du St-Maurice et du St-Laurent a emporté la presque totalité de ce cap). Il fait des démarches pour obtenir l'envoi de Français qui enseigneraient aux Indiens la culture du sol. A l'embouchure de la rivière du Moulin, s'établit un petit village d'indiens que le Père Buteux évangélise; longtemps après leur départ définitif, on trouvera des traces de leurs séjours; il y avait même un cimetière réservé pour eux.

En attendant que ses démarches aboutissent, le Père Buteux concède à des Habitants des Trois-Rivières des terres au Cap par devant le notaire Audouart, le 1 juin 1649:

"Consentement du Père Jacques Buteux aux habitants des Trois-Rivières de prendre des terres sur le Cap".

"Jay Soubx né supérieur à la résidence de la Compagnie de Jésus aux Trois-Rivières déclare qu'en vertu de la commission qui m'a été donné par mes Supérieurs auxquels M. l'abbé de la Madeleine a donné le droit et le pouvoir de distribuer des terres qui portent son nom sur le Cap des Trois-Rivières et au dessous, jay désigné quatorze concessions de deux arpents chacune de front sur la grande rivière, à commencer à l'embouchure de la rivière Faverel tirant en bas, et vingt arpents de profondeur sur chaque arpent par une ligne courant au nord est les dites concessions données par ordre à ceux qui sont marqués icy bas, aux charges et conditions que voudra prescrire le Seigneur d'icelles, dont chaque particulier sera obligé de tirer une concession par écrit aussi tost que le susdit Seigneur aura été reconnu pour tel; les noms donc de ceux à qui les susdites concessions ont été accordées sont: François Boivin, Jean Houdan, Estienne de la Fond, Claude Housart dit Petit Claude, Jean Veron de Grandmesnil, Pierre Guillet dit Lajeunesse, Mathurin Guillet, Mathurin Baillargeon, Pierre Boucher, Hémerie Galteaux, Urbain Beaudry, Jacques Aubuchon, Bertrand Fafart et Jehan Aubuchon. Fait au fort de Trois-Rivières ce 1er juin 1649. Signé: Buteux". (Archives Monastère O.M.I. D77-Vol. 1).

Il semble que les habitants ci-haut nommés n'ont jamais demeuré au Cap; on ne peut non plus affirmer que quelques-uns d'entre eux aient commencé à défricher leur concession. Des disputes au sujet de la propriété du Cap des Trois-Rivières dont le sol semblait prometteur ont empêché les colons de s'installer de façon définitive. La concession de la Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, le 6 mars 1651, a régularisé la situation. C'est à cette date que Jacques de La Ferté a concédé à la Compagnie de Jésus, à même son fief, une étendue de terre "depuis

le cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le grand fleuve jusques à l'endroit où les dits deux lieues se pourront étendre sur vingt lieues en profondeur dans les terres”.

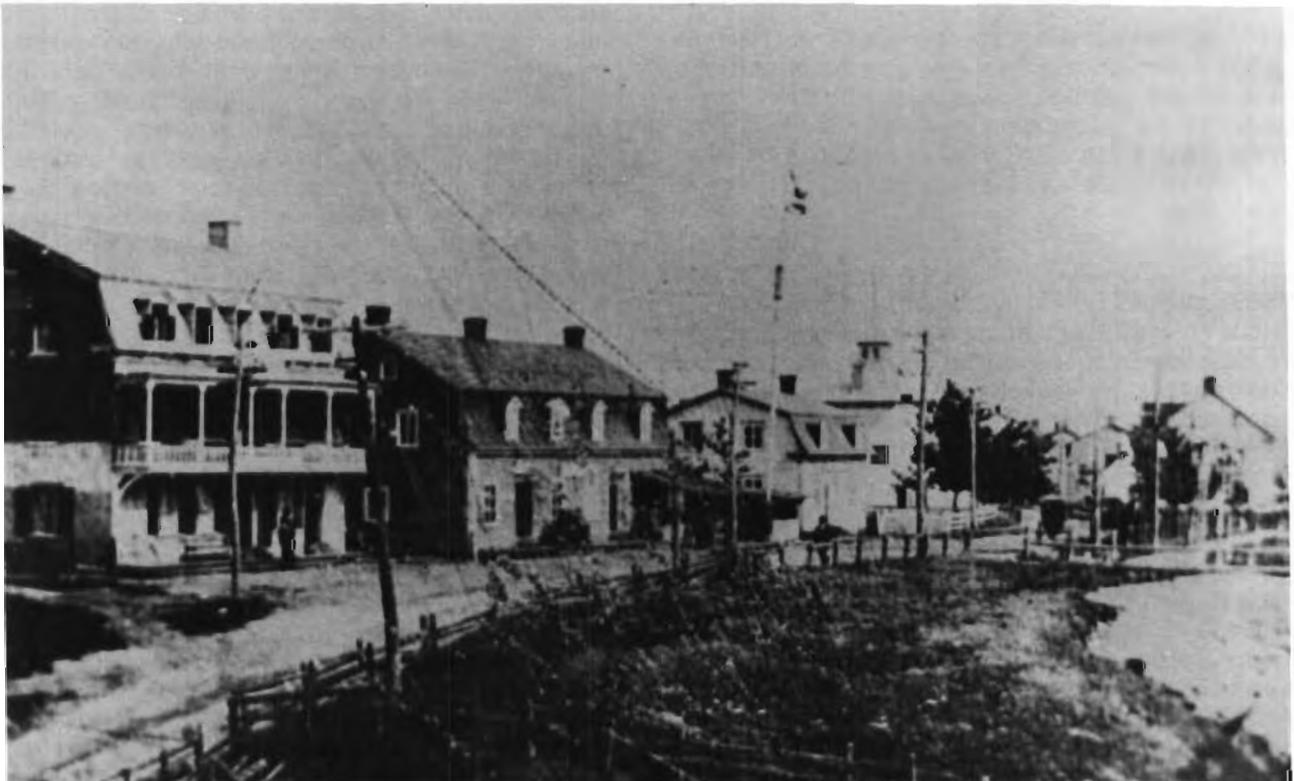
Les relations des Jésuites rapportent que, le 6 juin 1651, “les Pères Paul Ragueneau, Lallemand et René Ménart visitent l'habitation de la rivière Favere”l. Les Jésuites avaient donc leur demeure au Cap. Ce même jour, dans les minutes du notaire Audouart, on trouve “l'établissement d'une concession par les RR. PP. Jésuites pour les habitants du Cap-de-la-Madeleine”. Aux quatorze noms de la concession du Père Buteux, le Père Ragueneau en ajoute neuf, dont Nicolas Rivard dict La Veigne qui deviendra capitaine de milice. (Archives du Monastère O.M.I. D77-Vol. 1).

Celui-ci et quelques autres demeuraient au Cap comme les Jésuites quand, le 21 novembre 1651, le journal des Jésuites dit “qu'on commença de s'habituer au Cap du jour de la présentation”. C'était la

formule qu'on employait pour indiquer une fondation. Le Cap-de-la-Madeleine était fondé, son nom vient de Jacques de La Ferté, abbé de Sainte-Marie-Madeleine. Cependant les cérémonies religieuses et civiles de prise de possession eurent lieu le 22 mai 1652. Pierre Boucher, comme représentant du gouverneur Lauzon et juge prévôt de la seigneurie, rédigea le procès-verbal. Entre six et sept heures du matin, le Père Ménard célébra la messe; puis, selon la tradition, “rompit de grands arbres, arracha des herbes, jeta une pierre et fit autres actes de possession”. Etaient présents à la cérémonie Guillaume Pépin, syndic, Roland Godet, Etienne de La Fond, beau-frère de Pierre Boucher.

Les Jésuites ne se doutaient pas que le grand artisan de la cause du Cap était mort depuis douze jours. Parti pour un voyage d'apostolat en Haut Maurice, le Père Jacques Buteux est mort le 10 mai 1652 sous la hache d'un Iroquois. Un Indien qui a survécu à l'attaque, a rapporté le fait à la résidence du Cap le 6 juin suivant.

La rivière Favere, à droite, longeait la rue Royale à une distance de 40 à 50 pieds avant de rejoindre la rivière du Moulin. Des maisons étaient construites sur la bande de terre entre le ruisseau et la rue. A gauche, le manoir des Jésuites.



MONUMENT DU TRICENTENAIRE DE LA FONDATION DU CAP-DE-LA-MADELEINE



Monument du Tricentenaire

En 1951, des fêtes spéciales marquaient le 300^e anniversaire de la fondation du Cap-de-la-Madeleine. A cette occasion, la Société d'Histoire du Cap, avec la collaboration des autorités municipales, a fait ériger dans le parc du Moulin, un monument rappelant cet événement. La plaque de bronze incrustée dans le granit, contient les inscriptions suivantes:

FONDATEURS

L'Abbé de La Ferté
de La Madeleine
Père Jacques Buteux
jésuite

PIONNIERS

Boucher Pierre
Véron Jean
Houdan Jean
Pépin Etienne
Beaudry Urbain
Aubuchon Jean
Guillet Pierre
Houssart Claude
Boivin François
Fafard Bertrand
Guillet Mathurin
Cailleteau Emery
Aubuchon Jacques
Baillargeon Mathurin
Père Lemoyne, s.j.
Père Marquette, s.j.
Les Saints Martyrs
Père Brébeuf, s.j.
Père Daniel, s.j.
Père Lalemant, s.j.

ÉRECTION CANONIQUE

de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine

Au début de la colonie, les Récollets et les Jésuites ont exercé leur apostolat auprès des peuplades indiennes et auprès des colons de la Nouvelle-France. Des noyaux de populations se sont formés ici et là; au Cap, les Jésuites ont leur résidence et s'occupent aussi du développement matériel de leur Seigneurie.

Ici comme ailleurs, on espère la formation de paroisses avec curé résident. Mgr François de Montmorency Laval, vicaire apostolique, puis évêque de Québec, est plutôt réticent; en 1663, il avait mis sur pied un grand séminaire pour subvenir aux besoins de prêtres, tout en gardant les dîmes. Les curés seraient amovibles à son gré. Le Roi Louis XIV ne voyait pas les choses ainsi; il voulait l'organisation religieuse de la Nouvelle-France à l'image de la France; des paroisses seront créées avec curé résident et les dîmes leur appartiendront. Mgr de Laval se soumit à la volonté royale. Le 30 octobre 1678, il érigea quelques paroisses dont celle du Cap-de-la-Madeleine:

"FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, Evêque de Québec, dans la Nouvelle-France, pour mémoire perpétuelle.

Il est de la sollicitude pastorale et épiscopale de bâtir des églises dans les lieux où il y a beaucoup de fidèles, d'y ériger des paroisses, et d'envoyer à

l'exemple des Apôtres des ouvriers dans la vigne et la moisson du Seigneur; d'y établir des curés et des prêtres pour cultiver cette vigne et en recueillir les fruits, et cela en y annonçant la parole de Dieu, en administrant les Sacrements, en faisant l'office divin et s'acquittant de tous les autres emplois établis par la loi divine et ecclésiastique, pour le culte de Dieu, la conduite de l'Eglise et le salut des âmes, suivant le saint évangile de Jésus-Christ, les saintes écritures, les sacrés canons dictés par l'esprit de Dieu et consacrés par la vénération de l'univers entier et suivant les traditions des SS. Pères. Or y ayant déjà beaucoup de fidèles et une église bâtie, dans le lieu communément appelé le Cap-de-la-Madeleine, Villiers et Gentilly, nous avons résolu d'y ériger une paroisse, surtout d'après le désir qu'en a témoigné sa Majesté très chrétienne, Louis XIV, roi de France, et y étant aussi excité par les prières et les vœux des habitants. C'est pourquoi, après avoir invoqué Dieu, nous avons érigé et par les présentes érigeons la dite paroisse avec ses lieux et dépendances sous notre entière juridiction et celle de nos Successeurs Evêques de Québec, lui donnant les dîmes pour dot..."

Le 14 octobre 1685, Messire Paul Vachon est nommé à la cure du Cap. Né le 9 novembre 1656, fils de Paul Vachon, notaire et cultivateur, et de Marguerite Langlois, de Beauport, Paul Vachon fait ses études au Séminaire de Québec; il est l'un des premiers canadiens à être ordonné prêtre le 21 décembre 1680. Il fait du ministère sur la côte sud du fleuve St-Laurent jusqu'au Cap Saint-Ignace; en 1683, il est sur la côte nord de Grondines à Batiscan. En 1684, Mgr de Laval le nomme chanoine du Chapitre de Québec et le 18 septembre 1694, il reçoit de Mgr de St-Vailier la cure fixe de Sainte-Marie-Madeleine.

Le décret d'érection canonique ne mentionne pas les limites territoriales de la paroisse; ces limites, comme on le verra dans les pages suivantes, seront déterminées en 1721 par un décret de Québec.

QUELQUES BRINS D'HISTOIRE

* "La statue de St-Joseph sur l'autel latéral nord du petit sanctuaire a été achetée par les paroissiens à la suite d'une bonne cueillette de bleuets." L.-E. Duguay.

* *Recommandations de Mgr J.O. Plessis, le 20 juin 1807: "acheter une pièce de toile d'Irlande pour nappes d'autel; tableau de Sainte-Marie-Madeleine à rendre conforme aux règles de la modestie aussitôt que l'on pourra trouver un peintre pour couvrir l'épaule droite de la sainte en ajoutant des cheveux". L.-E. Duguay.*

Note: Ce travail a été fait; ce tableau était au-dessus du maître-autel de l'ancienne église; il est conservé aux archives du Monastère.

LIMITES TERRITORIALES

de la paroisse du

Cap-de-la-Madeleine

Le 20 mars 1651, Jacques de La Ferté concède à la Compagnie de Jésus, à même son fief, une étendue de terre "depuis le Cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le grand fleuve jusques à l'endroit où les deux lieues se pourront étendre sur vingt lieues en profondeur dans les terres".

La concession faite, le 8 août 1664 à Etienne Pezard de La Touche, fondateur de la paroisse de Champlain, d'autres concessions faites aux Jésuites à Champlain et à Batiscau, les concessions des fiefs Hertel et Marsolet entre le Cap et Champlain ont amené des difficultés, ces concessions empiétant les unes sur les autres. Le notaire J.E. Marchand, dans l'histoire de la paroisse de Champlain par le chanoine Prosper Cloutier, écrit: "J'ai déjà entendu dire par des personnes bien renseignées que, au commencement de la paroisse de Champlain, il y avait une partie du bas de la paroisse du Cap qui faisait partie de la paroisse de Champlain". Il eut été plus exact de dire qu'une partie de la paroisse de Champlain empiétait sur la paroisse du Cap puisque la concession de la Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine était antérieure à celle de Champlain.

Le curé Paul Vachon a essayé en vain de faire valoir ses droits. Ailleurs, dans la colonie, existait des divergences semblables. Aussi M. de Vaudreuil confia à M. Collet la tâche de régler les districts paroissiaux. M. Collet, accompagné d'un greffier, Nicolas Gaspard Boucault, vint au Cap-de-la-Madeleine le 11 février 1721. Voici le procès-verbal de ses constatations:

"Et le dit jour onze du mois de février étant partys de la dite Seigneurie de Champlain, sommes arrivés sur les quatre heures de relevée à la paroisse de Sainte-Marie Magdeleine située en la seigneurie du Cap dit de la Magdelaine en la maison presbytérale où nous avons trouvé assembles M. Paul Vachon, prestre, curé de la dite paroisse, Sr Jean François Boullanger de St-Pierre, capitaine de milice de la dite paroisse faisant pour les R.P. Jésuites de Québec propriétaires de la dite seigneurie, Jean Joliet, Louis Provanché, Michel Arseneau, Adrien Barette de Descormières, Michel Rochereau dit du Viviers et Joseph Baret tous paroissiens de la dite paroisse

faisant tant pour eux que pour les autres paroissiens qui n'ont pu venir en la présente assemblée auxquels nous avons exposé le sujet de notre commission et les avons interpellé de nous dire l'estendue de la dite paroisse, le nombre de chefs de famille qui la composent et de nous déclarer si eux ou quelqu'un des absents sont incommodés pour venir au service divin soit par la difficulté des chemins ou par l'éloignement sur quoy ils nous ont dit que la seigneurie du Cap a une lieue et demie d'estendue sur le bord du fleuve St-Laurent à prendre depuis la ligne que la sépare dans le fief Marsolet en tirant au sud-ouest jusqu'au premier chenal de l'un des bras des Trois-Rivières, que le premier habitant qui est paroissien de cette paroisse sur le même bord du fleuve joignant le dit fief Marsolet se nomme Michel Masson et celui qui joint le dit bras des Trois-Rivières se nomme François St-Servin dont l'habitation est tenue à ferme par Nicolas Cacheux habitant de cette paroisse que les concessions sur le bord du fleuve sont de quarante arpens de profondeur que la profondeur de la dite seigneurie est de trois lieues qu'il n'y a aucun établissement sur la dite seigneurie dans la profondeur au-dessus de quarante arpens de concessions, que dans le dit chenail des Trois-Rivières, en remontant au nord-ouest et au nord-est du dit chenail est une concession de quinze arpens ou environ de profondeur au-dessus de l'habitation dudit sieur Cerny laquelle concession appartient au dit Joseph Baret, qu'il n'y a que seize chefs de famille paroissiens de la dite paroisse.

Et sur la commodité ou l'incommodité pour venir à l'église de la dite paroisse par la difficulté des chemins ou par l'éloignement de l'église ils nous ont dit tant pour eux que pour les absents qu'il n'y a point d'église plus convenable ni plus proche et qu'ils sont tous très contents d'estre paroissiens de cette paroisse.

Et pour le dit Sieur Vachon nous a esté représenté que le revenu de la paroisse est très modique par rapport au petit nombre d'habitants qu'il a desquels onze seulement luy paient dimes et qu'il conviendrait y ajouter quelques habitants du costé d'en bas n'estant pas possible d'en ajouter du costé d'en haut par rapport aux difficultés que causeraient les trois chenaux des Trois-Rivières et le grand éloignement qu'il y aurait des quels dire, déclarations et représentations avons dressé le présent procès-verbal duquel avons fait lecture et ont les dits sieurs Curé, Boullanger et les dit Jean Joliet, Louis Provanché et Adrien Barette signez avec nous. Les autres susnommez ayant déclaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Fait en la dite paroisse Sainte Marie Magdeleine, seigneurie du Cap en la maison presbytérale les jours et an que dessus. Ainsi signé Vachon curé

prestre fixe, Jean François le Boulanger dit St-Pierre, Jean Joliet, Louis Provanché, Adrien Barette, Collet et Boucault”.

Le 20 septembre 1721, M. de Vaudreuil, avec l’assentiment de l’évêque de Québec, accepte le rapport de M. Collet créant et limitant 82 districts paroissiaux; un arrêt du Conseil d’Etat, le 3 mars 1722, confirme l’acceptation du gouverneur et de l’évêque; l’enregistrement au Conseil Supérieur se fera le 5 octobre 1722.

Les limites de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, au point de vue civil comme religieux, sont donc comme suit: “l’étendue de la paroisse de Sainte-Marie Madeleine, située en la dite seigneurie, sera d’une lieue et demie de front que contient cette seigneurie à prendre du côté d’en bas depuis le fief Marsolet, en remontant le long du fleuve jusqu’au premier des chenaux de la rivière des Trois-Rivières, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes”.

La profondeur, selon le rapport Collet, est de trois lieues. Un décret du Conseil d’Etat du 21 mars

1663, révoque des concessions, les terres non habitées retournant au domaine royal. C’est ainsi que dix-sept lieues des vingt lieues de la seigneurie du Cap sont retournés au domaine royal.

Ces limites de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine seront modifiées plus tard avec la fondation de nouvelles paroisses. La première paroisse érigée canoniquement est celle de Saint-Maurice en 1843; elle avait trois lieues de front sur deux lieues de profondeur. En 1902, cette paroisse sera morcelée pour créer la paroisse de Saint-Louis-de-France. Chacune de ces deux paroisses a son entité administrative civile distincte.

Au Cap-de-la-Madeleine, seront fondées successivement, tout en continuant à faire partie de la cité au point de vue civil, les paroisses suivantes: Sainte-Famille en 1918; Saint-Lazare en 1927; Saint-Odilon en 1938; Saint-Eugène en 1949; Sainte-Bernadette en 1961; Saint-Gabriel en 1964. Les citoyens de la municipalité de Sainte-Marthe, qui s’est détachée de la municipalité du Cap en 1915, continuent, au point de vue religieux, à faire partie de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

UN BRIN D’HISTOIRE

* “La famine commença à se faire sentir en 1756 et eut des effets désastreux pendant les années suivantes. La culture des terres était abandonnée aux femmes et aux enfants, les hommes étant retenus par le service militaire. La chute exorbitante des vivres à cette époque était due aux spéculations de l’intendant Bigot et de ses complices qui s’enrichissaient ainsi aux dépens de la misère et des souffrances du peuple”. (Ursulines des Trois-Rivières. Tome 1 - p. 314)

Les R. P. Oblats ont commencé à aménager les terrains du Sanctuaire; les groupes du Rosaire sont en place et des arbres sont plantés. Un oasis de recueillement et d’invitation à la prière en préparation pour l’avenir.



LES ÉGLISES DE LA PAROISSE

Le Roi Louis XIV a voulu donner à la Nouvelle-France des structures semblables à celles de la France; il a demandé la fondation de paroisses avec cure fixe. Sous le régime français, la paroisse, avec un territoire bien délimité, était l'unité administrative rurale au point de vue civil; au point de vue religieux, elle était le territoire ecclésiastique soumis à la juridiction spirituelle d'un curé. Ainsi constituée, la paroisse était une agglomération de citoyens vivant une vie communautaire intense sous la conduite du curé, pasteur des âmes, avec son église, centre de cette vie communautaire, et son presbytère qui en est le prolongement; avec son cimetière, lieu de repos pour les corps qui ont été le temple de l'Esprit-Saint; avec aussi ses organisations paroissiales qui permettent à leurs membres l'épanouissement de la vie chrétienne, la satisfaction de leurs besoins de culture et de loisir.

La paroisse du Cap-de-la-Madeleine, sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, a connu les mêmes structures avec ses églises, ses presbytères, ses cimetières et ses multiples organisations paroissiales. Quelques notes historiques sur les églises, les presbytères, les cimetières et les organisations paroissiales aideront à faire comprendre l'évolution de la paroisse malgré les difficultés qu'elle a eues à surmonter.

PREMIÈRE ÉGLISE

Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières de 1653 à 1657, reçoit en 1656 des Pères Jésuites, une concession de quatre arpents de largeur sur cinquante de profondeur à même leur Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine; cette concession est à vingt et un arpents du Fort Saint-François, enceinte palissadée où résidaient les colons du Cap près de la rivière Faverel et la rivière du Moulin.

Pierre Boucher laissa la gouverner des Trois-Rivières et vint s'établir sur son fief Sainte-Marie, construisit une redoute, sa demeure "Hermitage", des bâtiments pour sa ferme, un logement pour son fermier et une chapelle en bois de "vingt pieds en carré". La chapelle était construite en 1659, puisque Mgr de Laval, dans une relation faite au Saint-Siège en 1661, dit qu'une église en bois, dédiée à Sainte-Marie Madeleine, existe depuis deux ans au Cap.

La Société d'Histoire du Cap érigeait, le 27 octobre 1940, une chapelle miniature sur le site du fief Sainte-Marie en souvenir de la chapelle de Pierre Boucher. On peut voir cette chapelle miniature en bordure de la route 138, dans la municipalité de Sainte-Marthe; la Société d'Histoire a fait don de cette chapelle à la municipalité qui s'occupe de sa conservation.

Pierre Boucher est envoyé en mission auprès de Louis XIV pour lui représenter le besoin urgent de nouveaux colons pour la Nouvelle-France; il sait que, en son absence, son fief sera exposé aux incursions iroquoises; il sait aussi que les colons seraient heureux d'avoir une église au fort Saint-François. Aussi il fait part aux marguilliers de la paroisse de son intention de leur vendre sa chapelle. Le 25 janvier 1661, les habitants acceptent sa proposition. Le 7 mars 1661, devant M^{re} Claude Herlin, il vend sa "chapelle qu'il a fait bâtir dans sa cour de vingt pieds de long et de vingt pieds de large tout en estat qu'elle est, scavoir avec les planchers, portes, fenêtres, couverture, autel, balustrade, marche-pied d'autel et plusieurs autres accommodements comme pareillement un brise-vent qui est devant la porte". La chapelle devait être transportée là où le curé et les marguilliers le jugeraient à propos pour servir d'église à la paroisse. Le Sieur Boucher s'engagea de la faire dé-

Chapelle miniature rappelant la première église.



monter, charrier et remonter à ses frais. Le prix de vente a été de 800 livres, payable 100 livres par année "jusqu'à définition du paiement". En retour, il demanda entre autres choses une place pour un banc dans l'église, deux services pour lui et sa femme, l'inscription de son nom au catalogue des bienfaiteurs.

La chapelle ne sera probablement transportée qu'en 1662, parce que c'est le premier mai 1662 que le R.P. Charles Jean Allouez cédera à la paroisse du Cap un terrain de 100 pieds sur 60 pour l'église et le presbytère. Cette cession de terrain sera confirmée par les R.P. Girault, supérieur des Jésuites, et Casot, procureur, par un acte passé le 8 novembre 1790 devant le notaire Deschenaux à Québec. Selon cet acte, le terrain est borné au Nord-Est à Pierre Lacroix, au Nord-Ouest, au Sud et au Sud-Ouest par le ruisseau Favereau. La chapelle a été modifiée lors de la construction puisque, dans les archives de la paroisse, on mentionne que, lors du recensement de 1683, il existe une chapelle de 30 pieds de long sur 16 pieds de large.

C'est dans cette première église que nos pionniers sont venus s'agenouiller et prier; c'est là aussi que Mgr de Laval a conféré le sacrement de confirmation aux enfants en 1664 et 1666; c'est encore là que la dévotion au Saint-Rosaire a commencé avec l'établissement de la Confrérie du Saint-Rosaire érigée à perpétuité par une patente du Père Antoine Cloche le 11 mai 1694 et approuvée par Mgr de St-Vallier, évêque de Québec, le 4 octobre 1697.

DEUXIÈME ÉGLISE

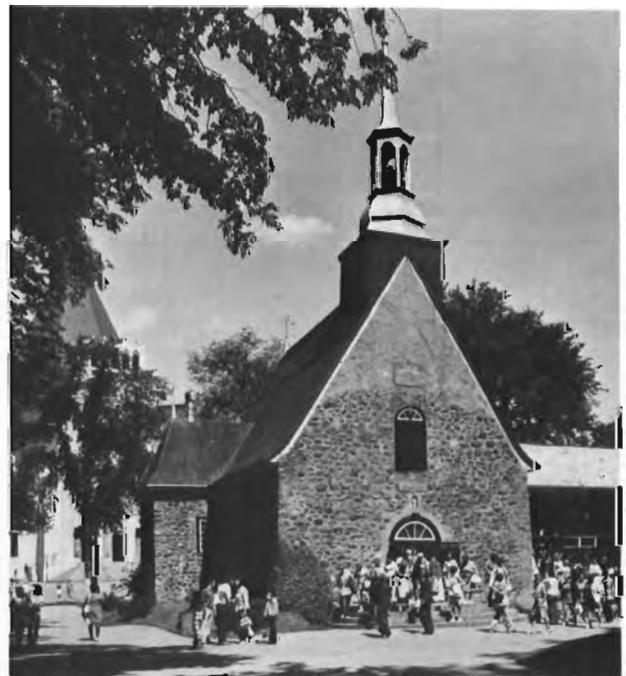
Quand les paroissiens du Cap ont ramassé une à une les pierres des fondations et des murs d'une nouvelle église, et quand ils en ont creusé les fondations, ils étaient loin de penser qu'ils travaillaient à l'érection d'un édifice qui subirait vaillamment les épreuves du temps et qui deviendrait un monument national dédié à la Vierge du Rosaire. Leur courage et leur dévouement étaient sans bornes comme leur foi inébranlable.

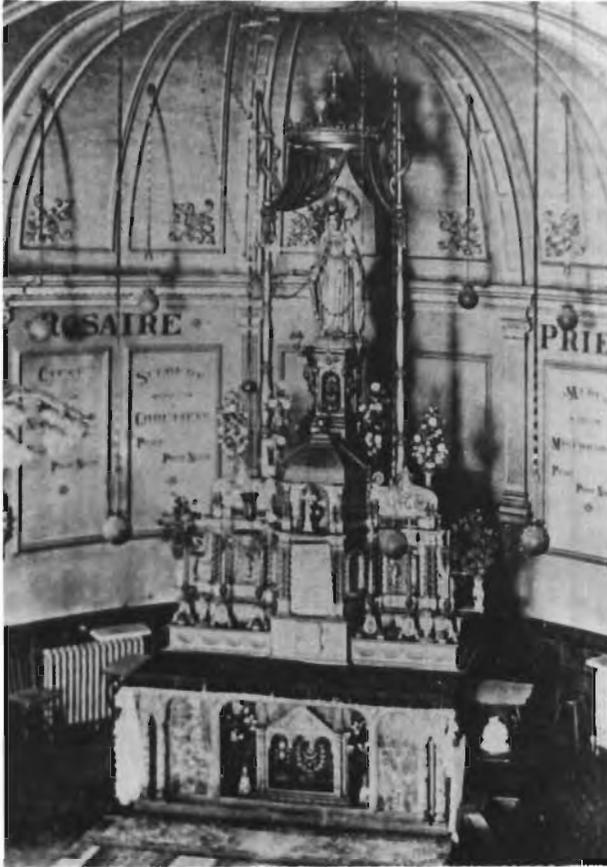
La chapelle de Pierre Boucher donnait des signes évidents de vieillissement. Le curé Paul Vachon et ses paroissiens admettaient l'inutilité de réparations à recommencer tous les ans. Mgr de St-Vallier, dans sa visite des paroisses en 1714, écrit que "toutes les autres églises (dont celle du Cap) étaient ou si prêtes à tomber en ruines, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires, que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement". Par contre, la pauvreté des habitants interdisait de songer à la construction d'une nouvelle église.

Au cours de cette visite, Mgr de St-Vallier recommanda aux paroissiens d'édifier un nouveau temple et il écrivit de sa main au livre de fabrique ses volontés comme suit: "Nous, Jean, Evêque de Québec, durant le cours de la visite que nous avons faite en la paroisse de Sainte Magdeleine du Cap... avons déclaré aux habitants à la fin de notre prédication que notre intention était qu'ils fissent paraître leur zèle en travaillant à une nouvelle église de pierre pour la bâtisse de laquelle nous avons promis de donner abondamment et qui, nous l'espérons, sera faite bientôt si les habitants qui sont des deux côtés de la rivière y contribuent, comme Nous les y exhortons pour l'honneur de la grande Sainte leur patronne et leur avantage particulier, leur déclarant que Nous permettrons volontiers la bâtisse d'une nouvelle Chapelle du côté de Bécancour, après qu'ils auront fait paraître leur zèle pour la bâtisse de celle de Sainte-Magdeleine qu'ils doivent toujours regarder comme leur Mère matrice, pour le service de laquelle ils doivent jusqu'à l'établissement d'une nouvelle église de l'autre côté, donner le pain bénit, rendre les autres droits paroissiaux. Donné au Cap-de-la-Magdeleine, le 13 mai de l'an 1714".

On n'était pas prêt à commencer pour autant; les exigences de l'évêque vis-à-vis les habitants de Bécancour et de Dutort ont soulevé des chicanes qui se sont terminées par des concessions des habitants du Cap le premier dimanche de juin 1715. Ensuite, le curé Paul Vachon se met en route pour recueillir les fonds nécessaires, les paroissiens ne pouvant seuls absorber les dépenses inhérentes à une telle entre-

Deuxième église (Le sanctuaire)





Maître-autel du sanctuaire

prise. Aux Trois-Rivières et à Montréal, il délègue des bourses; l'argent recueilli joint à la souscription de l'évêque et à celle du curé permet de commencer les travaux en 1717. Les paroissiens font preuve de dévouement; on ne construit pas vite mais bien. En 1720, on passe un contrat avec Dufaux pour la couverture de l'église et le parachèvement de l'intérieur: "Les dits curé et marguilliers et habitants cèdent au dit Dufaux tout le vieux bois de charpente de l'ancienne église avec son entourage, ayant consenti le dit Dufaux d'employer toutes les planches et mardriers de l'ancienne église qui se trouveront bons pour la nouvelle église". Dufaux avait trois ans pour exécuter ces travaux; il semble que l'église ait été utilisable en 1720.

Comme il appert aux archives de la paroisse, cette église a été bien entretenue au cours des ans; il y est souvent fait mention des réparations effectuées. Cependant elle n'avait pas de sacristie. Ce n'est que le 12 septembre 1762 que les anciens et nouveaux marguilliers et notables de la paroisse acceptèrent la construction d'une sacristie à la suite de la recommandation de Messire Joseph Perreault, vicaire général; les habitants "s'engageant à fournir trois livres par famille pour soulager la fabrique, à l'exception de deux ou trois qui ne sont point en moyen de la faire".

En 1844, M. Léandre Tourigny est nommé curé du Cap. Il constate le délabrement de la sacristie; il en parle à Mgr Thomas Cooke, vicaire général, qui en informe Mgr Jos. Signay, archevêque de Québec. Mgr Signay envoie Mgr Cooke se renseigner sur place. Le 2 avril 1845, celui-ci écrira: "J'ai constaté que la sacristie actuelle de la paroisse est de l'aveu de tout le monde et de chaque personne présente à l'assemblée dans un tel état de ruine qu'il est impossible de la réparer; que d'ailleurs elle est trop petite pour contenir au besoin les paroissiens. En conséquence nous avons de suite décidé qu'il était nécessaire de construire une nouvelle sacristie." Les dimensions mentionnées en l'acte du 10 août 1845 correspondent aux dimensions de la sacristie actuelle. Après leur arrivée au Cap, les Pères Oblats continuent l'entretien de l'église, et en 1927, ils feront exécuter les travaux nécessaires pour la mettre à l'épreuve du feu.

TROISIÈME ÉGLISE

Depuis 1844, la paroisse du Cap-de-la-Madeleine a un curé résident en la personne de M. Léandre Tourigny; celui-ci a constaté l'ignorance des enfants et même des adultes. Il n'y avait même pas d'écoles, le gouvernement ayant cessé ses subventions. Cette torpeur qui engourdissait les paroissiens était presque normale après un délaissement partiel de plus d'un siècle. La paroisse de Saint-Maurice, détachée de la paroisse du Cap en 1843, voulait supplanter celle du Cap et lui enlever son curé qui allait y exercer son ministère. Les paroissiens du Cap eurent un regain de vie et se mirent à la tâche pour garder leur curé.

L'arrivée de M. Luc Désilets comme curé en 1864 a marqué un tournant dans la paroisse. Son zèle n'avait pas de bornes; il était tout à tous. En 1873, la paroisse comptait environ 1,300 âmes; l'église était trop petite pour accueillir les gens aux offices divins. M. Luc Désilets, avec le consentement des marguilliers, demande à Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, l'autorisation de construire une nouvelle église, autorisation qui sera accordée le 5 décembre 1873: "... avons permis et permettons qu'il soit construit dans la dite paroisse de Sainte-Marie-Madeleine du Cap une nouvelle église et une nouvelle sacristie en pierre et de plus nous avons réglé et réglons ce qui suit: la dite église sera construite sur le terrain appartenant actuellement au sieur Joseph Lacourse, le centre du chœur étant à environ cent dix pieds du coin nord de la sacristie actuelle, le portail de la dite église devant être tourné vers le sud-ouest; la dite église aura environ cent trente-cinq pieds de longueur, cinquante-cinq pieds de largeur et vingt-sept pieds au-dessus des lambourdes; la dite sacris-

tie aura environ trente-cinq pieds de longueur, trente pieds de largeur et douze pieds entre les deux planchers; les dites dimensions seront en dehors et à mesure anglaise; il ne sera procédé à la construction des dites église et sacristie qu'après qu'un plan d'icelles aura reçu notre approbation".

Les paroissiens ont voté un montant de \$16,000 pour les travaux de construction; comme les deux tiers de la paroisse étaient journaliers, ceux-ci consentirent à se charger de payer un montant équivalent à un tiers de la somme totale souscrite pour alléger le fardeau qui, sans cela, aurait pesé beaucoup plus sur les propriétés des cultivateurs. Les cultivateurs se chargèrent de payer les deux tiers, prenant pour base de répartition le dernier rôle municipal homologué. Les journaliers acceptèrent une évaluation conventionnelle plus élevée que celle de la municipalité. M. Luc Désilets fit accepter ce mode de répartition en février et mars 1874 lors d'une assemblée de paroisse. Le premier versement étant dû le 1 août 1874.

Pendant que le curé Désilets s'occupe de l'achat des terrains nécessaires à l'emplacement de l'église, les marguilliers et francs-tenanciers décident de démolir leur église pour utiliser les cailloux à la construction de la nouvelle église, et d'acheter la pierre à Sainte-Angèle. Le récit que fait M. Louis-Eugène Duguay, dans les archives, sur l'attente du chemin de glace sur le fleuve pour le transport de la pierre, le retard apporté par "dame nature" à donner ce chemin de glace, les prières de M. Luc Désilets retenu à sa chambre par maladie, le transport de la pierre, les lettres du curé à ses ouailles, ce récit, dis-je, est un témoignage merveilleux de la foi d'un pasteur en

Dieu, de sa confiance en la Vierge du Rosaire, du zèle de son dévoué vicaire Duguay qui laisse transpirer malgré lui son abandon à la Divine Providence, et de l'inlassable travail d'équipe d'hommes robustes et simples soutenus par les "ave" de leur curé.

A l'automne de 1878, la pierre est prête à Sainte-Angèle; il ne reste plus qu'à attendre la glace sur le fleuve pour la transporter. M. Désilets fait réciter le chapelet et promet de ne pas démolir la petite église s'il obtient son pont de glace. Janvier et février passent et le fleuve ne gèle pas. Les prières sont plus pressantes et le soir du 14 mars 1879, un fort vent du "sorouet" amène un mouvement des glaces du Lac Saint-Pierre et des bordages du fleuve vers le Cap; le fleuve semble couvert. M. Duguay part avec une quinzaine d'hommes faire l'inspection. MM. Firmin Cadotte et Flavien Bourassa en tête, on réussit à traverser le fleuve de peine et de misère, et à revenir. Les jours suivants, des équipes consolident et balisent le chemin; le 18 mars, M. Joseph Longval fait le premier voyage. La corvée commença le lendemain, mercredi le 19 mars, fête de St-Joseph. Dans sa lettre à ses paroissiens, M. Luc Désilets qui ne pouvait sortir de sa chambre, dit: "Votre prière persévérante a été exaucée; contre toute espérance, nous avons un pont de glace pour transporter la pierre de notre église. Vous voyez ce que c'est que la prière. "Il est certain que cette glace est un don spécial du ciel; il faut en profiter. Le bon Dieu serait blessé, les saints seraient offensés, les hommes, nos frères étrangers, seraient indignés si nous n'en profitons pas. Mais nous en profiterons et pour cela il ne fait pas perdre une minute. Je vous avoue que j'ai été vraiment réjoui quand j'ai appris les efforts si généreux qu'ont fait les journaliers, les travaux durs qu'ils ont entrepris, les grands dangers auxquels ils se sont volontairement et hardiment exposés pour préparer le pont de glace que le bon Dieu nous donnait. La traverse est maintenant prête. Mais je vous dirai que j'ai été hier soir encore plus consolé quand tant de cultivateurs n'ont dit ou fait dire qu'ils ne voulaient pas d'argent pour charroyer la pierre, mais qu'ils charroyeraient gratis par corvée; quand un grand nombre de journaliers apprenant ce beau projet des cultivateurs lorsqu'ils revenaient fatigués de l'ouvrage m'ont dit à leur tour qu'ils retourneraient aujourd'hui et tous les jours prochains pour entretenir la traverse."

M. Luc Désilets avait demandé d'attendre la fin du charroyage de la pierre pour aller faire du sucre; ils en seraient récompensés. Ceux qui après quelques travaux de charroyage de pierre sont allés à leur sucre, rapporte M. Duguay, sont revenus sans n'avoir rien fait.

Le charroyage continua jusqu'au mercredi suivant. La huitième journée, raconte M. Duguay, on vint

Vue intérieure de la troisième église





Troisième église

m'avertir que le pont de glace menaçait ruine; je me rendis en effet sur les lieux et je le trouvai affaibli. Il ne cassait pas mais il enfonçait et l'eau venait par-dessus surgissant à travers la neige qui formait une couche flottante à chaque côté du pont de glace. J'annonçai la fin de la corvée et tous suspendirent les travaux. Le pont de glace se détériora rapidement et ne servit plus. Les 160 toises demandées et nécessaires pour élever l'église jusqu'aux châssis étaient traversées". Le tout grâce au pont des "ave" ou pont des chapelets. L'hiver suivant, on transporta le reste de la pierre.

Le 18 juin 1879, les paroissiens en corvée commencèrent à creuser les fondations; les travaux avançaient bien. Le dernier dimanche de septembre 1880, le curé et les paroissiens font leurs adieux à l'église qui, depuis 1714, a été le témoin de la vie du Cap. Le 3 octobre, avait lieu la bénédiction de la nouvelle église; les cloches, coulées en France, ont été bénites le 25 juin 1882.

L'église n'était pas finie; jusqu'en 1902, MM. Désilets et Duguay continueront les travaux selon leurs moyens financiers. Ensuite, les Révérends Pères Oblats ont pris la relève. Ils ont terminé l'intérieur

de l'église. En janvier et février 1928, le R.P. Athanase Francoeur a fait exécuter des réparations importantes; le R.P. Ernest Castonguay, curé de 1936 à 1942, grâce aux dons de paroissiens, a fait installer des verrières et terminer la décoration intérieure.

QUATRIÈME ÉGLISE

Sous la direction des Révérends Pères Oblats, l'oeuvre des pèlerinages a pris une expansion considérable; des foules de plus en plus nombreuses rendent visite à la Madone du Rosaire dans son Sanctuaire qui, même avec son annexe, est beaucoup trop exigü. Les Oblats songeaient à construire un temple spacieux capable de recevoir les pèlerins. Pour ce faire, il leur faut l'emplacement de l'église paroissiale. Ils obtiennent de l'Evêque de Trois-Rivières, le premier mai 1951, l'autorisation de construire une nouvelle église paroissiale à l'angle nord-ouest des rues Sainte-Madeleine et du Sanctuaire.

Les trois premières églises étaient la propriété de la fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Cette quatrième église, construite par la

L'église actuelle



Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, est leur propriété; la fabrique en deviendra propriétaire plus tard.

Le 2 mai 1951, le R.P. Wilfrid Soucy, O.M.I., bénit le terrain de la nouvelle église; les travaux de construction commenceront le 21 juin et se dérouleront rapidement. Le 25 décembre 1952, l'église sera ouverte pour la première messe de Minuit; l'entrée définitive aura lieu le 2 avril 1953, le Jeudi Saint. Le 12 juillet, aura lieu la bénédiction officielle par Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque des Trois-Rivières.

Dans son sermon, le Père W. Soucy a voulu "rendre hommage publiquement à tous ceux qui nous ont aidé: premièrement à tous les membres du personnel de la Cure qui ont partagé le travail et les difficultés; aux autorités Oblates et Diocésaines toujours si compréhensives, nous leur exprimons notre profonde gratitude. A tous les habiles artisans qui se sont dévoués, qui ont épuisé leurs forces, reçu des

blessures, risqué même leur vie pour construire et édifier ce temple, à tous ces ouvriers obscurs dont les noms ne paraîtront même pas dans les annales historiques, je dis un sincère Merci". Et plus loin, il ajoute: "Que reste-t-il donc à faire maintenant, sinon de considérer ce temple comme un monument de ralliement. De même que les pierres de cet édifice, reliées les unes aux autres, forment cette unité parfaite de beauté, ainsi, que vos âmes, reliées les unes aux autres par la charité du Christ, vous rendent plus forts, plus conquérants sur les forces du mal, et vous donnent la victoire définitive dans une paix que Dieu seul peut vous donner".

Il y aurait beaucoup à dire sur l'architecture de ce temple et sur sa décoration intérieure, conception de l'architecte Jean-Louis Caron. L'autel et la balustrade sont des chefs-d'oeuvre. La réalisation de l'oeuvre a été confiée à la firme J.P. Morin Ltée. Les Révérends Pères Oblats n'ont rien ménagé pour doter la paroisse d'un temple grandiose, l'un des plus beaux du diocèse des Trois-Rivières.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE

1951

2 mai: Bénédiction du terrain de la nouvelle église. Cette date avait été choisie pour commémorer l'élection du Très Révérend Père Léo Deschatelets, o.m.i., comme Supérieur Général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée.

21 juin: Du 21 juin au 5 août, la Cie Franki Compressed Piles solidifie le terrain, futur endroit de l'église, par les pieux Franki.

6 août: Début des travaux de fondation.

1er et 2 oct.: Les employés de J.-P. Morin, entrepreneur général, coulent la dalle de béton.

22 oct.: Edification de la structure d'acier par Lord et Compagnie.

29 oct.: Finition du clocher, pose de la flèche.

5 déc.: Les employés de M. Roland Larivière commencent les travaux de maçonnerie (pose de la pierre).

8 déc.: Bénédiction de la pierre angulaire par Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières. La cérémonie a lieu dans l'ancienne église paroissiale.

20 déc.: Arrêt des travaux.

1952

25 fév.: Reprise des travaux, pose de la pierre.

Les employés des sous-traitants J.-P. Bourassa et P. Careau commencent les travaux de plomberie et l'installation du système de chauffage.

Avril: Construction de la toiture.

24 mai: Pose de la dernière pierre.

6 juin: M. Oscar Banchini, sculpteur, commande le marbre en Italie pour la maître-autel et la table de communion.

28 juillet: Les plâtriers entrent en scène à l'église, sous la direction de Bouchard & Fils, sous-traitants.

27 sept.: Achat d'un orgue dont l'installation est confiée à M. Walter Shaw.

15 oct.: Les travaux de plâtre sont terminés.

24 oct.: Les Etablissements Cogné descendent les cloches de l'ancienne église et les envoient à Montréal pour des réparations nécessaires.

25 oct.: La Maison Bastien & Frères commence les planchers en tuile céramique-terrazo.

7 nov.: Retour des cloches.

15 nov.: Installation électrique des cloches, montée des cloches dans le clocher.

20 nov.: Coïncidence douloureuse, pour la première fois, les cloches sonnent pour le glas du R.P. Hilaire Cholette, o.m.i., vicaire à la paroisse.

25 déc.: 1ère messe de Minuit dans la nouvelle église paroissiale.

1953

15 janvier: Début des travaux du sous-sol.

2 avril: Entrée définitive à l'église (Jeudi Saint 1953).

16 avril: Inauguration du sous-sol, 1,600 personnes présentes.

Juin: Peinture du tableau Sainte-Marie-Madeleine par J. Valenzuela, peintre espagnol.

10 juin: Les Religieuses du Bon Pasteur viennent installer le tableau des épousailles de la Sainte-Vierge, dans la chapelle privée de mariage. C'est l'oeuvre de la Révérende Soeur Marie du Saint-Coeur-de-Marie, parente du curé constructeur.

28 juin: La Messe est célébrée pour la première fois sur le maître-autel, par son Excellence Mgr. G.-L. Pelletier, à l'occasion de l'ordination d'un enfant de la paroisse, le R.P. Martial Charest, o.m.i. La pierre d'autel avait été consacrée la veille par M. le Chanoine Robert Giroux, procureur de l'évêque.

12 juillet: Bénédiction solennelle de l'église par Son Excellence Mgr G. L. Pelletier, évêque de Trois-Rivières.

LES PRESBYTÈRES

Une paroisse ne peut se concevoir sans l'église; elle ne peut se concevoir sans le presbytère qui en est le prolongement. Le presbytère sert à loger le curé; il sert de bureau pour l'administration de l'église. Il est encore aussi important, sinon plus, pour accueillir les paroissiens qui viennent consulter leur pasteur sur les problèmes quotidiens qu'ils ont à affronter tant au point de vue spirituel que temporel. Le prêtre est le phare qui guide, le beaume qui adoucit, le conciliateur qui aplanit, le père qui pardonne. Parce qu'on a confiance en sa sagesse, sa clairvoyance, sa bonté, les confidences sont faciles, les entretiens se terminent dans la paix et la sérénité.

La paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine a eu ses presbytères; comme on va le voir, ce ne fut pas toujours facile parce que les mêmes problèmes existaient: faible population et conditions économiques désastreuses.

PREMIER PRESBYTÈRE

Après la construction de la première église, il a fallu attendre vingt ans avant d'avoir un presbytère. Les Jésuites sont restés au Cap jusqu'en 1680 et ils avaient leur maison. Les paroissiens ont alors songé à avoir une maison pour loger leur curé. Tout près de la chapelle et "à six pieds proche le cimetière", il y avait une maison inoccupée; elle était la propriété du Sieur Jacques Aubuchon et de sa femme Marguerite Itasse, qui l'avaient habitée jadis. Jacques Aubuchon consent à vendre sa maison à la paroisse. Le 26 février 1684, en la maison du Sieur Le Boulanger de St-Pierre, le curé, le notaire, les marguilliers sont présents ainsi que les époux Aubuchon. Le contrat se passe et la fabrique prend possession d'un domaine de quatre-vingts pieds sur soixante. Les archives de 1686 mentionnent: "il y a une chapelle de bois et un petit presbytère qui n'est pas une perfection". Au moins, le curé Paul Vachon, à son arrivée en 1685, trouve un toit pour se loger.

Bois de chauffage pour le presbytère

En 1729, les revenus du curé étaient insuffisants pour subvenir à l'entretien du presbytère. Aussi, à peine deux mois après la mort du curé Paul Vachon, les paroissiens possédant une terre — ils étaient

vingt — se sont engagés à fournir chacun une corde de bois pour chauffer le presbytère. Cet engagement passé par l'abbé François Richard, vicaire de M. Vachon, nous renseigne sur les modes de procédure et sur les difficultés de l'époque. Voici le texte de cet engagement plus ou moins respecté au cours des ans:

"Par devant nous François Richard, prêtre faisant les fonctions curiales de la paroisse du Cap de la Magdeleine, évêché de Québec, soussigné et témoins ci-bas nommés furent présents en leur personne le Sieur St-Pierre Leboulanger, le Sieur Jean Jolliet, Michel Arsonneau, Michel Crevier, Pierre Rochereau, Joseph Provencher, François Rochereau, Jean-Baptiste Lefebvre dit Lacroix, Joseph Barette, Jean-Baptiste Massé, Jean-Baptiste Barrette, Charles Lemerle, Joseph Roux, François Garand, François Arsonneau, Michel Rochereau, tous habitants de la dite paroisse du Cap de la Magdeleine, lesquels de leur bon gré, franche et libre volonté, ont reconnu et confessé par ces présentes s'être obligés et s'obligent chacun en leur propre et privé nom, pour parvenir à la subsistance et entretien du curé qui desservira la dite paroisse dans la suite, vu le peu de dime et revenu casuel qui se trouvent dans le dit lieu, de fournir de ce jour jusqu'à perpétuité le bois de chauffage du dit curé et de le trainer pour cet effet devant la porte du dit presbytère du dit lieu, pendant l'automne, tant en charette qu'en traine sur la neige, et pour parvenir à la dite quantité de bois, les dits susnommés ont convenu entre eux à vingt cordes de bois bon et marchand, et pour cet effet d'en fournir un chacun pour sa part et portion la quantité d'une corde, et demandent les obligeants que les absents qui possèdent des terres dans le district de la paroisse et qui y tiennent pareillement feu et lieu, lesquels ne se sont pas trouvés présents à la dite assemblée quoiqu'avertis publiquement de s'y trouver, soient obligés à la même charge et contribution, lesquels absents sont les Sieurs Decormier, Toupin, Laperle et Arsonneau, habitants de la dite paroisse, les obligations et promesses ci-dessus mentionnées, faites à moi ci-bas soussigné, chargé du pouvoir de M. Thierry Hazeur, vicaire général de ce diocèse, pressant et acceptants le dit acte, et pour l'exécution d'icelui, d'un commun consentement des dits paroissiens pour le sujet assemblés, le dit marguillier qui sera en charge en chaque année sera obligé comme il s'oblige par les présentes d'avertir les susdits nommés d'amener le dit bois si-dessus mentionné et même de les obliger en cas de refus, par toute voie juste et raisonnable et équitable car ainsi il a été expressément accordé par lesdits paroissiens promettant et obligeant. Fait et passé dans la maison curiale du dit lieu ce jourd'hui quatorzième avril l'an Mil sept cent vingt-neuf en présence des susdits nommés qui ont déclaré ne savoir signer, sinon les dits Sieurs Jolliet, St-Pierre Leboulanger et Pierre

Rochereau qui ont signé avec nous de ce enquis suivant l'ordonnance après lecture faite." (Suivent les signatures ou les marques)

Nous avons approuvé et approuvons l'acte ci-dessus passé avec les habitants du Cap de la Magdeleine le 14 avril de la présente année à Québec, ce 28 avril 1729."

Signé: Hazeur.

Ce contrat a été déposé chez M. Petit, greffier de la Prévôté de la ville des Trois-Rivières le 25 juillet 1729, par François Richard, Prêtre. Le 6 mars 1730, M. Chartier de Lotbinière, archidiacre de Québec, dans le cours de sa visite approuve le contrat et exhorte les paroissiens à en tenir les clauses.

DEUXIÈME PRESBYTÈRE

La maison Aubuchon n'était pas "une perfection en 1686"; il est concevable que l'on ait songé à construire un autre presbytère. Les comptes de fabrique de 1709 font état du presbytère qui n'est autre que la maison Aubuchon. Quand un autre presbytère a-t-il été construit?

Les Annales de mars 1913, p. 404, donnent un extrait du Vol. 11, des Edits et Ordonnances, p. 441-442, dans lequel l'intendant Bégon ordonne aux habitants de Bécancour et du Dutort de se rendre au Cap-de-la-Madeleine pour délibérer sur la construction d'un presbytère. Il semble que rien ne se serait produit puisque les Annales de 1930, p. 262, font état d'un procès intenté par la fabrique du Cap en 1715 aux habitants de Bécancour pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations contractées vis-à-vis elle concernant la construction d'un presbytère.

M. Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur, archidiacre du diocèse, dans le cours de sa visite de la paroisse le 22 mars 1734, a écrit: "comme le presbytère n'est point convenable pour le curé, menaçant ruine..." Il est difficile de croire qu'un presbytère construit en 1715 menace ruine dix-neuf ans après; il ne s'agissait peut-être que de réparations importantes à la maison Aubuchon.

Faute de preuve plus décisive, reprenons l'écrit de M. de Lotbinière: "comme le presbytère n'est point convenable pour le curé, menaçant ruine, enjoignons aux habitants de la dite paroisse de fournir dans le cours de l'été prochain chacun une toise de pierre pour y construire un nouveau presbytère dans un lieu plus éloigné de l'église qu'il ne l'est à présent. Mandons au père Bernardin de Garnes, récollet, missionnaire au dit lieu, d'y tenir la main à l'exécution de

notre présente ordonnance, et de la publier au prône lundi prochain."

Rien ne semble avoir été fait en janvier 1735 quand Jean Pierre de Miniac, chanoine de l'église cathédrale de Québec, vicaire général du diocèse dans sa visite faite à la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, ordonne que "ce qui avait été réglé l'an passé par M. l'Archidiacre, au sujet de la maison presbytérale en pierre, sera exécuté cette année et qu'afin d'y parvenir avec ordre et une égalité proportionnelle, il sera indiqué que le premier jour de dimanche ou fête par le Sieur Proteau, missionnaire, de tenir une assemblée générale des habitants afin qu'ils puissent prendre leur mesure et convenir ensemble de la grandeur et autres dimensions de cette maison ainsi que de la manière que chacun devra y contribuer, laquelle délibération faite sera présentée à M. l'Intendant pour être homologuée et autorisée par lui."

On ne semble pas bouger encore. Le 5 mai 1737, Eustache Chartier de Lotbinière revint à la charge pour ordonner aux retardataires de faire leur part; "et sur ce qui nous a été dit que la place du presbytère n'était point marquée, nous ordonnons qu'il sera placé et construit au ouest-nord-ouest de l'église, vis-à-vis le cimetière à un demi arpent ou environ de l'église". Le 27 février 1738, lors d'une autre visite, Jean Pierre de Miniac constate que des retardataires "mettaient les mieux intentionnés hors d'état de poursuivre leur dessin et leur ôtait même toute espérance de pouvoir obtenir un missionnaire particulier faute d'un logement convenable pour le retirer. Ordonnons de tenir une assemblée générale pour élire deux hommes des plus zélés pour l'intérêt public qui seront chargés en qualité de scindics d'exciter et d'obliger les moins diligents à amasser et à transporter les matériaux, passer les marchés nécessaires, veiller sur les travaux, et enfin agir en tout avec autorité pour la construction et la perfection de la dite maison presbytérale; mandons au dit Sieur Levasseur, missionnaire, de lire la présente au prône et d'y tenir la main". Puisqu'on parle de perfection de la maison, les travaux sont déjà avancés et le deuxième presbytère sera bientôt terminé.

TROISIÈME PRESBYTÈRE

M. Joseph Jean-Baptiste de St-Marc, missionnaire au Cap de 1797 à 1802, note que "le presbytère du Cap n'est pas occupé; il est sans meuble, et le curé entrevoit l'embarras où il se trouvera l'hiver prochain pour écouter les confessions avec les rigueurs du froid". L'engagement des habitants en 1729 de fournir à leur prêtre vingt cordes de bois de chauffage annuellement ne semble pas respecté. Il arrive souvent que le prêtre se retire "à la poste où il paie un scheling par repas".

Les choses en restent là jusqu'au 25 mai 1817, quand M. François Noiseux, prêtre, et les habitants tiennent une assemblée dans la chambre du presbytère de la paroisse "aux fins de convenir de demander à Mgr Plessis, notre évêque, la permission de bâtir un presbytère neuf en bois de trente pieds carré". L'assemblée tenue le 27 décembre 1818 est la première où il soit dit: "tenue dans la sacristie".

Depuis l'établissement de la paroisse, note M. Duquay, il est toujours dit: "tenue au presbytère, ou un synonyme. Suivant le procès-verbal de l'assemblée du 9 juillet 1820, les travaux du presbytère n'étaient pas achevés. Comme toujours on procède tranquillement, selon les moyens du temps; mais on complète les travaux.

Le 13 juin 1843, les francs tenanciers s'engagent, devant M. Fortin, prêtre chapelain des Dames Ursulines des Trois-Rivières, à payer annuellement à un curé résident un supplément de trente louis courant jusqu'à ce que l'évêque juge à propos de les en décharger. A cette même réunion, il est question d'améliorations au presbytère. En voici les détails: "une allonge de quinze pieds parallèle au dit presbytère, la dite allonge faite et parfaite complétant avec

le presbytère actuel une bâtisse de quarante-cinq pieds, de démolir une des cheminées du dit presbytère et d'en refaire une neuve à la dite allonge, couvrir le dit presbytère en neuf et de raccommo-der la couverture actuelle d'une manière convenable, ôter le crépi actuel, calfe-ter le dit presbytère bien et due-ment, et le crépir de nouveau, et le lambrisser en déclin, doubler les planchers actuels de haut en bas, le haut "aperclose"; faire les cloisons et les portes nécessaires et changer la distribution actuelle au désir de Messire Cooke, et de faire la distribution de l'allonge encore au désir du même Messire Cooke, faire des contre-vents neufs, enfin compléter le tout de façon à faire un logement convenable et décent, de faire un puit et un four, de couvrir l'étable et allonger le grenier au-dessus de la remise, de faire une cour et de clore le terrain du curé tel que le tout sera désigné par le dit Messire Cooke."

QUATRIÈME PRESBYTÈRE

M. Charles Garceau est curé résident au Cap de 1860 à 1864. Dans une requête à Mgr Thomas Cooke, le 9 décembre 1860, pour construire un nouveau presbytère, il mentionne: "Le presbytère actuel

Quatrième presbytère



est dans un tel état de vétusté qu'il n'est plus possible de le réparer, que les dépendances sont loin de suffire au besoin." On se demande si toutes les améliorations de 1843 ont été faites. Quoiqu'il en soit, le 19 janvier 1861, Mgr Cooke accorde la permission comme suit: "En conséquence nous avons permis et permettons qu'il soit construit dans la dite paroisse du Cap de la Magdeleine un presbytère avec dépendances et clôtures nécessaires comme il est désigné dans la susdite requête et de plus nous avons réglé et réglons ce qui suit:

- 1- Le nouveau presbytère sera placé à quelques pieds au Sud du presbytère actuel.
- 2- Le dit nouveau presbytère construit en brique, aura environ trente-six pieds de longueur sur environ vingt-huit pieds de largeur, quatorze pieds de hauteur au-dessus des lambourdes, et neuf pieds aussi de hauteur entre les deux planchers finis, et ses fondations seront assises sur un terrain solide à l'épreuve de la gelée sortant de deux pieds hors de terre du côté Sud.
- 3- Il sera construit une cuisine aussi en brique de vingt pieds sur seize formant un corps de bâtisse attenant au presbytère et sur des fondations semblables à celles de ce dernier bâtiment.
- 4- Les autres dépendances seront une étable et une écurie, une remise et un hangar à bois et à grain.
- 5- Le bâtiment à servir d'étable et d'écurie, construit pièces sur pièces, aura vingt-quatre pieds de longueur sur vingt pieds de largeur; la remise faite à l'entre-toise adjoignant à l'étable aura dix pieds de largeur sur une profondeur égale à celle de l'étable, le hangar aussi à l'entre-toise aura vingt-quatre pieds de longueur sur vingt pieds de largeur, lesquels bâtiments, savoir l'étable, la re-

mise, le hangar auront des poteaux de douze pieds de hauteur et seront placés à quelque distance à l'ouest du nouveau presbytère.

- 6- Les dites dimensions seront prises en dedans et à mesure anglaise.
- 7- Toutes les dites constructions devront être terminées et livrées à la fin du mois d'août prochain.
- 8- Il ne sera procédé à la construction du dit presbytère qu'après qu'un plan d'icelui aura reçu notre approbation."

Le 6 janvier 1889, on approuvera des travaux de réparations à effectuer à ce presbytère qui sera celui dans lequel logeront les Pères Oblats à leur arrivée au Cap-de-la-Madeleine en 1902.

CINQUIÈME PRESBYTÈRE

La Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée construit un vaste monastère pour abriter les Pères qui s'occuperont de la cure et de l'oeuvre des pèlerinages. Ce monastère a été construit au sud-est de l'église paroissiale de 1880; il sera déménagé sur son site actuel pour faire place à la Basilique.

SIXIÈME PRESBYTÈRE

En 1925, l'oeuvre de la paroisse est séparée de l'oeuvre des pèlerinages; Les desservants de la paroisse élisent domicile au No. 626, de la rue Notre-Dame, dans une bâtisse (autrefois occupée par la Banque d'hochelage) acquise par la Corporation des Oblats de Marie-Immaculée.

SEPTIÈME PRESBYTÈRE

En 1953, les Pères de la cure aménagent dans un nouveau presbytère adjacent à la nouvelle église construite sur le boulevard Sainte-Madeleine.

Le monastère des Oblats qui a servi de cinquième presbytère



Presbytère actuel



LES CIMETIÈRES

PREMIER CIMETIÈRE

L'Église a toujours manifesté un respect profond pour les corps des fidèles; elle a voulu une sépulture décente dans un terrain béni réservé exclusivement à cette fin. Dans l'acte de donation des Jésuites en 1662 pour l'emplacement de la petite chapelle de Pierre Boucher, un endroit était réservé au cimetière. Où se trouvait-il? Dans la requête faite à Mgr Thomas Cooke pour changer le site de ce cimetière, il est dit: "que le cimetière actuel situé à une quinzaine de pieds seulement et en face du portail de l'église, envahit la place publique, ne laisse qu'un espace tout à fait insuffisant devant la porte de l'église et gêne considérablement la circulation auprès de l'église et du presbytère". Ce cimetière aurait été utilisé durant deux cents ans: de 1662 à 1861.

DEUXIÈME CIMETIÈRE

Après un temps aussi long, il était normal que le curé, les marguilliers et francs tenanciers demandent, le 28 avril 1861, un chargement de site pour leur cimetière "qui avait besoin d'être exhausé pour que l'on puisse continuer à y enterrer les corps des défunts". M. Chs. O. Caron, v.g. chargé d'étudier l'affaire, constate "l'état de vétuste de la clôture qui entoure le dit cimetière et le trop plein de l'enceinte et l'inégalité du terrain en partie couvert de broussailles; il est d'urgence de faire des travaux pour l'amélioration et l'entretien du dit cimetière lequel cependant n'en demeure pas moins une sorte d'obstruction et de nuisance; il paraît tout à fait désirable de faire disparaître tous ces inconvénients en rendant le terrain qu'occupe actuellement le cimetière à une autre destination après en avoir exhumé et enlevé au préalable tous les corps qui y sont déposés; l'érection d'un nouveau cimetière serait un moyen sûr, facile et moins dispendieux de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus et que j'ai jugé nécessaire d'adopter dès à présent. En conséquence, j'ai jugé,

déclaré que le terrain situé au sud-est de l'église actuelle (celle de 1714) de la dite paroisse, sauf une légère dépression vis-à-vis la sacristie, mais qu'il est facile d'exhausser convenablement, est véritablement convenable à devenir l'emplacement d'un cimetière, je l'ai choisi à cet effet, et je l'ai désigné pour être le lieu et place pour le nouveau cimetière demandé, lequel nouveau cimetière aura ou pourra avoir dans le sens longitudinal de l'église et à partir de l'angle du portail, une longueur de cent neuf pieds et une largeur de cinquante pieds... cette largeur allant en diminuant jusqu'à quarante pieds à l'extrémité nord-est du dit nouveau cimetière".

Mgr Cooke donne son approbation le 18 mai 1861 en permettant que le terrain occupé par le premier cimetière soit rendu à une destination profane. M. Dominique Mondelet, juge de la Cour Supérieure donnera l'approbation civile le 1er juin 1861.

TROISIÈME CIMETIÈRE

Le deuxième cimetière ne servira que durant vingt ans; ce ne sera que le 31 décembre 1893 que les marguilliers demanderont à Mgr Laflèche d'exhumer les corps ensevelis dans le cimetière au sud-est du Sanctuaire et fermé depuis 1882, pour les ensevelir dans le nouveau cimetière situé à l'est-nord-est de l'église paroissiale. Le 7 janvier 1894, Mgr Laflèche accorde son approbation; M. J-Bte Bourgeois, juge de la Cour Supérieure accorde le permis le 26 février 1894.

QUATRIÈME CIMETIÈRE

Le troisième cimetière situé en arrière de l'église et du monastère commençait à être trop petit; il était impossible de l'agrandir. Les Pères Oblats ont acheté un terrain suffisamment grand en prévision des besoins futurs, dans la municipalité de Sainte-Marthe. La translation des corps a été autorisée par Mgr F.X. Cloutier, évêque, et par M. Aimé Marchand, juge de la Cour Supérieure le 30 octobre 1929. Le travail de translation des corps a commencé le 17 septembre 1930 pour se terminer le 31 octobre 1930. Ce cimetière sert pour toute la ville du Cap-de-la-Madeleine.

UN BRIN D'HISTOIRE

* *"La vieille noblesse française du district des Trois-Rivières, dévote à la patronne de la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, à l'exemple des aïeux de France, venait faire baptiser ses enfants à cette paroisse comme les anciens registres en font foi." L.-E. Duguay.*

QUELQUES BRINS D'HISTOIRE

* "Le 20 décembre 1781, M. St-Onge, vicaire général, constate qu'on a pris des feuilles de comptes de la fabrique pour les coller dans la sacristie." L.-E. Duguay.
Pas surprenant qu'on regrette l'absence de documents de la fabrique.

* "Dans les comptes de Joseph Provencher, on voit avec quelle économie on administrait. Il fallait acheter une nouvelle corde pour la cloche, l'ancienne était trop usée. Cependant pour ne rien perdre, on vendit à la porte de l'église cette vieille corde, une livre douze sous." Ls-Eugène Duguay.

* "En 1788, vendu à la porte de l'église, la dépouille d'un noyé."

SOUVENIR DE 1904

Une maison typiquement québécoise du XIXe siècle. L'habitant du début de la colonie pensait à se nourrir et à se loger. Avec les années, il a dominé les contraintes auxquelles il devait faire face; les modes de construction ont évolué de même. Cette maison québécoise avait un carré en pièces sur pièces assemblées aux coins en queue d'aronde ou à tenons, mortaises et chevilles. Sur cette structure de bois, on posait un lambris de planches verticales, et sur celui-ci, un lambris de déclin. Un toit en bardeau, à deux versants et deux lucarnes sur la façade. Perron-galerie traditionnelle avec pièces de bois chanfreinées ou tournées; à partir de 1860, les fers de galerie en fonte ornent les galeries. Persiennes à la mode. On voit encore aujourd'hui quelques exemplaires de cette maison québécoise qui n'ont pas subi de transformations qui leur ont fait perdre leur style. La maison ci-haut est celle de Xavier Arcand, située sur la rue Notre-Dame, coin St-Ovide; elle a été déménagée sur cette dernière rue et transformée.

Sur la photo, Xavier Arcand tient son cheval par la bride; sur le siège de la voiture, son épouse, Melvina Chartier, et les deux enfants Rébecca et Marie-Alda. Plusieurs des autres personnes n'ont pu être identifiées. Sur la galerie, de gauche à droite, Doria Arcand; au centre, Onésime Loranger et son épouse, Arzélia Grandbois Arcand; Onésime Arcand. Sur les marches, Cécile Arcand. Sur le trottoir, l'enfant Lorenzo Arcand, Laura Arcand et Arthur Therreault.



CONVENTION entre Les Oblats de Marie-Immaculée et la fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

En plus de ses responsabilités de curé de Sainte-Marie-Madeleine depuis 1888, l'abbé Louis-Eugène Duguay s'occupait de l'oeuvre des pèlerinages et des Annales de Notre-Dame du Saint-Rosaire. "Tour à tour, dit le Père P.E. Breton dans son livre "Cap-de-la-Madeleine, cité mystique de Marie", Jésuites, Dominicains, Oblats vinrent lui prêter main forte". La besogne était trop considérable et "le jour n'était pas loin, poursuit le Père Breton, où, dans un geste d'abnégation tout à son honneur, le zélé curé allait faire pression auprès de l'Ordinaire pour être relevé de ses fonctions".

Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, vient de succéder à Mgr Lafliche sur le trône épiscopal. "Cédant à la conviction que l'oeuvre des pèlerinages durera, dit Mgr Cloutier, nous avons cru répondre aux desseins de la Divine Providence en appelant à la desserte de la paroisse des religieux qui seraient en même temps des gardiens du petit sanctuaire, lequel recevrait ainsi une organisation définitive". Ces religieux sont les Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, dont le nom a été changé par la suite en celui de "Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée".

Une double convention a été nécessaire pour que les Oblats prennent possession de la paroisse du Cap: l'une entre l'Evêque et les Oblats après l'autorisation du Pape Léon XIII, et l'autre entre les Oblats et le curé et les marguilliers de la paroisse du Cap. Ces deux conventions seront sanctionnées par une loi provinciale le 25 avril 1903.

La convention intervenue entre l'Evêque et les Oblats contient les dispositions relatives à la conduite spirituelle et à l'administration temporelle de la paroisse et de l'oeuvre des pèlerinages. En résumé, on peut dire que "la paroisse reste soumise à la juridiction de l'évêque catholique romain des Trois-Rivières qui conserve tous ses droits sur elle comme sur toutes les paroisses de son diocèse, conformément au droit canonique et à la discipline approu-

vée", et que "la Congrégation des Oblats sera tenue pendant tout le temps qu'elle sera chargée de la desserte de cette paroisse, de pourvoir la dite paroisse de tous les édifices religieux nécessaires à sa desserte, de manière à créer un état satisfaisant pour les paroissiens et pour les pèlerins; toutefois les Pères ne s'engagent pas à faire plus que les ressources de la paroisse et du pèlerinage le leur permettent".

Un article de cette convention stipulait que l'Evêque pouvait "demander à la Législature Provinciale l'extinction du conseil de l'oeuvre et fabrique de la dite paroisse, et à sa place, la substitution des Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie". L'Evêque ne s'est jamais prévalu de cette disposition de la loi, en sorte que la fabrique a toujours existé depuis 1902, même si elle était inopérante.

La convention entre les Oblats et le curé Duguay et les marguilliers, le 4 mai 1902, stipule "Que les paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine, du Cap-de-la-Madeleine, cèdent à la congrégation des dits Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, l'usufruit et l'administration des biens de leur fabrique et la substituent en tous leurs droits, privilèges et obligations, pour tout le temps que la dite congrégation sera chargée de la desserte de leur paroisse". En pratique, cela signifie que, au point de vue de l'administration temporelle, les Oblats ont toute latitude, sauf d'aliéner la nu propriété des biens de la fabrique sans son consentement, puisqu'elle n'a pas été abolie.

Cette entente de 1902 favorisait la paroisse; la répartition était abolie, la fabrique avait une dette d'environ \$25,000, et il y avait tant à faire: le ruisseau Faverel n'était pas comblé, l'église de 1880 n'était pas terminée, le presbytère faisait pitié à voir, etc. Les paroissiens voyaient avec satisfaction les Oblats changer l'aspect des terrains, améliorer l'église, construire un monastère... Avec les années, plus personne ne se souvenait ou ne connaissait l'entente de 1902.

Depuis 1925, l'oeuvre de la paroisse est détachée de l'oeuvre du Sanctuaire; les Pères de la cure sont indépendants pour l'administration paroissiale. L'oeuvre des pèlerinages connaît des progrès constants; le tirage des Annales augmente de même que le nombre des pèlerins. Le bureau des Annales est trop restreint en regard du nombre des abonnés et du volume de la correspondance; le petit sanctuaire de 1714 et son annexe ne peuvent contenir les foules qui viennent rendre hommage à la madone du Rosaire les dimanches et jours de fête spécialement. Il n'était que légitime que les Gardiens du Sanctuaire aient mûri le projet de doter le lieu de pèlerinage d'un temple majestueux comme Sainte-



Joseph Nazaire DOZOIS
1902-1904
1905-1907



L.-Henri GERVAIS
1904-1905



Ernest TOURANGEAU
1907-1910



Wilfrid VALIQUETTE
1910-1914
1917-1918



François PERDEREAU
1914-1917



Alfred TURGEON
1918-1922

Anne-de-Beaupré et l'Oratoire Saint-Joseph. Aussi les rumeurs se font de plus en plus persistantes que les Oblats songent à acheter la salle paroissiale bâtie au cours de la crise économique des années trente avec l'aide du gouvernement provincial, et à acheter aussi l'église paroissiale bâtie en 1879-1880 avec la pierre transportée sur le "pont des chapelets". Les paroissiens sont fiers de leur salle paroissiale rénovée après l'incendie de 1943; ils sont fiers aussi de leur église paroissiale dont l'intérieur est parachevé. L'éventualité d'une telle transaction créait un certain malaise au sein de la population. Certains paroissiens, au verbe haut et coloré, — c'était évidemment l'exception — allaient même jusqu'à dire que la paroisse était mal administrée. Ils n'auraient pas été capables de prouver leurs avancés.

En fait, les gardiens du Sanctuaire ont acheté l'église et la salle paroissiale en 1953. La salle a servi au bureau des Annales et à l'imprimerie; l'église est tombée sous le pic du démolisseur. Déjà en 1930, le cimetière avait été transféré dans la municipalité de Sainte-Marthe. Les Oblats ont construit une nouvelle église au coin nord-ouest des rues Sainte-Madeleine et du Sanctuaire à l'usage des paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine.

Les années passent jusqu'au jour où survient une transaction, en apparence ordinaire, qui met à jour le statut juridique réel de la paroisse. Une corporation sans but lucratif — Le Foyer Père Frédéric Inc. — a été fondée en 1968 pour ériger un foyer pour personnes âgées. Les administrateurs de cette corporation, plutôt que de construire un édifice neuf, ont décidé d'acheter la maison des retraites fermées des Pères Oblats, sise à 80, Chemin du Passage, Cap-de-la-Madeleine, en raison de son site merveilleux. Cet achat a été financé par la Société d'Habitation du Québec avec la coopération de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement. Pour constituer le dossier hypothécaire, le notaire instrumentant doit fournir plusieurs documents, dont celui sur les titres de propriété. Le notaire — en l'occurrence feu Jérôme Loranger — a constaté que la bâtisse était la propriété des Pères Oblats et que le terrain était la propriété de la Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine. Restait à savoir si les Oblats desservant la paroisse avaient l'autorité juridique de vendre le terrain. Se référant à l'entente de 1902, il a réalisé que seuls le curé et les marguilliers ont cette autorité. Il a donc fallu, en 1968, procéder à l'élection de six marguilliers pour vendre le terrain à la Corporation du Foyer Père Frédéric Inc. en décembre 1968. Il ressort que la vente de la salle paroissiale et de l'église, et la vente, en 1947, d'une partie du terrain du Chemin du Passage aux Filles de Jésus, étaient des transactions irrégulières tout comme deux autres transactions de moindre importance. Les mêmes transactions se se-

raient faites s'il y avait eu des marguilliers; on ne peut empêcher le progrès.

Avec la nomination de marguilliers, les Oblats ont pressenti que les dits marguilliers demanderaient un jour un exposé de la situation financière de la fabrique, du moins en ce qui concerne les immeubles sur lesquels ils ont droit de regard. La fabrique est propriétaire de terrains et d'immeubles à l'usage de l'oeuvre des pèlerinages, sauf le monastère et la basilique, et les Oblats sont propriétaires de terrains et d'immeubles à l'usage de la fabrique. Situation anormale qui ne pouvait durer indéfiniment. Devançant toute demande éventuelle des marguilliers, les Oblats leur ont fait savoir qu'ils préparaient un projet de convention pour annuler la convention de 1902, faire reconnaître comme valides les actes faits par lesdits Pères Oblats depuis l'entrée en vigueur de la dite loi comme si toutes les formalités requises avaient été observées et faire un partage équitable des biens de la fabrique et des Oblats à compter du 31 décembre 1969. Une telle convention est intervenue le 23 février 1970 entre les Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée et la Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine, devant le notaire Jérôme Loranger, et elle a été sanctionnée par l'Assemblée Nationale du Québec le 8 décembre 1970, avec effet rétroactif au 31 décembre 1969.

Aux termes de cette convention, les Oblats reconnaissent que la Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine est propriétaire absolue des immeubles suivants: a) de l'emplacement situé à l'intersection du boulevard Sainte-Madeleine et de la rue du Sanctuaire... avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, de même que tous les meubles meublants, effets mobiliers et objets de culte se trouvant dans et sur les lieux vendus; b) d'une terre étant une partie du lot quatre-vingt-dix (90), situé dans la municipalité de Sainte-Marthe et servant de cimetière, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine reconnaît à son tour que les Oblats sont les propriétaires absolus (abstraction faite des termes juridiques) de tous les terrains qu'elle possède au sud-est de la rue Notre-Dame avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, y compris le petit sanctuaire, et le lot quatre cent vingt-huit (428). La fabrique assume une dette à long terme de soixante-douze (\$72,000) mille dollars d'après la reddition des comptes arrêtée à la date du 31 décembre 1969. La valeur nette des biens, à cette même date est de \$769,961.10.

Que faut-il penser de cette entente? Les paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine sont-ils plus riches ou plus pauvres? Sont-ils gagnants ou perdants? La

Médéric MAGNAN
1922-1923



Ulderic ROBERT
1923-1927



Athanase FRANCOEUR
1927-1931



Honorius CHABOT
1931-1936



Ernest CASTONGUAY
1936-1942



Joseph HÉBERT
1942-1948



valeur de l'église de 1880 ne se compare pas à celle de 1951; la dette de 1902 ne se compare pas non plus à celle de 1970, eu égard à la population de la paroisse et à la valeur de l'argent à chacune de ces époques. L'église de 1880 avait besoin de réparations majeures; on parlait même de construction nouvelle pour satisfaire les besoins d'espace. Dans pareille éventualité, les paroissiens n'auraient pu jouir d'emprunts à un taux moyen d'intérêt de 4,75% comme les Oblats en ont eu sans émission d'obligations. La fabrique aurait été obligée de se départir de

sa salle paroissiale en vertu de la récente refonte de la loi des fabriques; elle n'en aurait pas eu le montant de \$225,000 payé par les Oblats. Les paroissiens sont maintenant propriétaires d'une église de grande valeur et d'un cimetière qui sert pour toute la ville du Cap-de-la-Madeleine. Ils n'ont rien perdu en se départissant d'un lieu de pèlerinage que seule une communauté religieuse peut administrer. On peut affirmer sans crainte qu'ils sont sortis enrichis de l'abandon, pendant soixante-sept ans, de l'administration de leur paroisse.



Wilfrid SOUCY
1948-1954



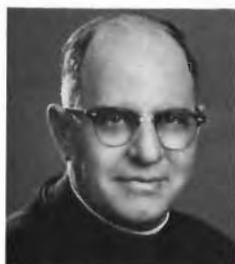
Léopold LACASSE
1966-1969



Emile ALLIE
1954-1960



Jacques RINFRET
1969-1975



Hubald BOISVERT
1960-1966



Jean-Louis AREL
1975-

UN BRIN D'HISTOIRE

* "La statue de St-Joseph sur l'autel latéral nord du petit sanctuaire a été achetée par les paroissiens à la suite d'une bonne cueillette de bleuets." L.-E. Duguay.

CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE

La paroisse dont les registres s'ouvrent le 30 octobre 1673, a connu bon nombre de desservants. Même avant cette date, ces missionnaires y ont célébré la messe. Alors c'est à partir de 1636, date de la concession du fief de La Madeleine, surtout à partir de 1651, date de la fondation de la paroisse par la concession faite aux Jésuites le 20

mars qu'il faut retracer le travail apostolique des premiers desservants du Cap. Aucun d'eux ne fut curé, le premier curé ayant été M. Paul Vachon. De 1729 à 1844, la paroisse a des prêtres desservants; à partir de 1844, ce sont des curés résidents.

Les Jésuites Jacques Buteux, Allouez, Le Mercier, Frémin, Albanel, Beschefer, Richard, Druillettes, Jacques Marquette, Le Moyne, Malherbe, Bailloquet, Nicolas et Dalmas.

Thiery 1681
Bruslon 1682
Paul Vachon 1685-1729
François Richard 1720-1730
Augustin Mercier 1730-1731
Bte Resche, récollet 1731-1733
Bernardin de Garmes, récollet 1733-1734
Proteau Gervais 1734-1735
Bernardin de Garmes 1735-1736
Nicolas Albert Couturier, récollet 1736-1736
François Ignace Levasseur 1736-1743
Jacques Lesclaches, récollet 1743-1746
François Morisseau Bois Morel 1746-1759
Jean-Baptiste Well, jésuite 1759-1760
François Morisseau Bois Morel 1760-1762
Isidore Lemire Marsolet, récollet 1762
Augustin Quintal, récollet 1762
Charles Germain, jésuite 1763
Simon Pierre Goumon, jésuite 1763
Charles Germain, jésuite 1763-1764
Pierre St-Onge, v.g. 1765-1786
Pierre Huot 1786-1792
Jean Jacques de Sabrevois de Bleury 1792-1796
François Noiseux, v.g. 1796-1797
Jos Jean-Bte de St-Marc 1797-1802
Jacques de la vaivre 1802-1803
François Noiseux, v.g. 1803-1806
Pierre Vézina 1806-1813
François Noiseux, v.g. 1813-1822
Louis-Marie Cadieux, v.g. 1822-1835

Thomas Cooke, v.g. 1835-1844
Léandre Tourigny 1844-1849
Joseph Bailey 1849-1850
Napoléon Kéroack 1850-1855
Louis-Onésime Désilets 1855-1860
Charles Z. Garceau 1860-1864
Luc Désilets, v.g. 1864-1884
Louis Eugène Duguay 1884-1885
Luc Désilets, v.g. 1885-1888
Louis-Eugène Duguay 1888-1902
J. Nazaire Dosois, o.m.i. 1902-1904
L. Henri Gervais, o.m.i. 1904-1905
J. Nazaire Dozois, o.m.i. 1905-1907
Ernest Tourangeau, o.m.i. 1907-1910
Wilfrid Valiquette, o.m.i. 1910-1914
François Perdereau, o.m.i. 1914-1917
Wilfrid Valiquette, o.m.i. 1917-1918
Alfred Turgeon, o.m.i. 1918-1922
Médéric Magnan, o.m.i. 1922-1923
Uldéric Robert, o.m.i. 1923-1927
Athanase Francoeur, o.m.i. 1927-1931
Honorius Chabot, o.m.i. 1931-1936
Ernest Castonguay, o.m.i. 1936-1942
Joseph Hébert, o.m.i. 1942-1948
Wilfrid Soucy, o.m.i. 1948-1954
Emile Alie, o.m.i. 1954-1960
Ulbaldo Boisvert, o.m.i. 1960-1966
Léopold Lacasse, o.m.i. 1966-1969
Jacques Rinfret, o.m.i. 1969-1975
Jean-Louis Arel, o.m.i. 1975

LES VICAIRES OBLATS DEPUIS 1925

De 1902 à 1925, le Supérieur du Monastère des Oblats est curé de la paroisse et directeur de l'oeuvre des pèlerinages; il n'y aurait pas eu de vicaires spécialement attachés à la paroisse. En 1925, la paroisse devient autonome et il y a des vicaires et des Frères dont voici les noms:

Père J. Dollard Francoeur, o.m.i.
Arthur Pratte, o.m.i.
Ignace Renaud, o.m.i.
Félix Choquette, o.m.i.
M. Georget, o.m.i.
Jules Laferté, o.m.i.
Perreault, o.m.i.
Edouard Dion, o.m.i.
Albert Goyer, o.m.i.
Sylvio Larivée, o.m.i.
Jean-Marie Beaulé, o.m.i.
Hilaire Cholette, o.m.i.
Maurice Tanguay, o.m.i.
Paul Arthur Poisson, o.m.i.
Fabien Boucher, o.m.i.
Ange-Albert Chartrand, o.m.i.
Ubalde De Longchamp, o.m.i.

Jean-Berchmans Lajeunesse, o.m.i.
Léopold Thibeault, o.m.i.
Paul-Emile Deschênes, o.m.i.
Guy Piuze, o.m.i.
Pierre Langlois, o.m.i.
Odilon Voyer, o.m.i.
Gilles Bernier, o.m.i.
Majella Leclerc, o.m.i.
Gaétan Loïselle, o.m.i.
Gérard Joly, o.m.i.
René Tremblay, o.m.i.
Roger Massicotte, o.m.i.
P.-Étienne Richard, o.m.i.
Robert Gagnon, o.m.i.
Joseph Bouvet, o.m.i.
Joseph Lapierre, o.m.i.
Paul-Emile Thériault, o.m.i.
Gilles Biron, o.m.i.
Jean-Marie Pépin, o.m.i.
Jean-Claude Pelletier, o.m.i.
Elphège Desbiens, o.m.i.
Aram Ethier, o.m.i.
Jean-Eudes Boudreault, o.m.i.
Joseph Massé, o.m.i.

LES FRÈRES OBLATS DEPUIS 1925

Frère François Pelletier, o.m.i.
Albert St-Laurent, o.m.i.
Louis Pelletier, o.m.i.
Gérard Dupont, o.m.i.
Philippe Choquette, o.m.i.
Réal Leclerc, o.m.i.
Maurice Labrecque, o.m.i.
Raoul Carrier, o.m.i.
Wilfrid Valiquette, o.m.i.

Arthur Chevalier, o.m.i.
Paul Thibodeau, o.m.i.
Jean-Claude Cuillèrier, o.m.i.
Onil Désilets, o.m.i.
Ernest Tremblay, o.m.i.
Jean-Louis Roy, o.m.i.
Bernard Durand, o.m.i.
André Allard, o.m.i.

LES MARGUILLIERS

de la paroisse

Sainte-Marie-Madeleine

L'élection de marguilliers coïncide normalement avec l'érection canonique d'une paroisse. Au Cap-de-la-Madeleine, des documents révèlent qu'il y a deux marguilliers en 1661, deux en 1662 et deux autres en 1663; c'est probablement l'achat et le transport de la chapelle de Pierre-Boucher du fief Sainte-Marie au village du Cap et la prise de possession d'un terrain cédé par les Jésuites pour l'église et le cimetière qui ont amené la nomination de marguilliers. Le territoire de la Nouvelle-France s'étendait du pôle nord jusqu'au golfe du Mexique et de l'Atlantique vers l'ouest. Au début, c'était un Vicariat Apostolique; pas question d'érection canonique de paroisse, donc pas d'élection de marguilliers. Cependant les marguilliers ainsi nommés étaient des quasi-marguilliers qui remplaçaient les francs-tenanciers dans des circonstances spéciales; le Cap a eu son église seize ans avant son érection canonique. On ne trouve dans les archives aucune trace d'autres marguilliers avant l'année 1693. Le curé ou le prêtre desservant fait automatiquement partie de l'oeuvre de la fabrique.

1661 Claude Herlin
Nicolas Rivard
1662 Claude Houssart
Nicolas Rivard
1663 Elie Bourbaux
Jean Cusson
1693 Claude Herlin
1694 Sébastien Provencher
1695 Nicolas Lecacheux
1696 François Poisson
1697 Jean Cusson
1698 François Rochereau
1699 François Louis Provencher
1700 Laurent Barette Des Cormiers
1701 Jean Jolliet (a résigné le 24 juillet 1701)
Nicolas Cacheux
1702 Guillaume Barette
1703 Robert Campion
1704 François Rochereau
1705 Robert Campion
1706 Louis Provencher
1707 Adrien Barette dit Descormiers
1708 Martin de Grève dit Lagiroflée
1709 Michel Divivier dit Rochereau

1710 Michel Crevier dit Bellerive
1711 Michel Crevier dit Bellerive
1712 Michel Arceneau
1713 Nicolas Cacheux
1714 Jean-Baptiste Gatineau dit Duplessis
1715 François Rochereau
1716 François Rochereau
1717 François Rochereau
1718 François Rochereau
1719 François Rochereau
1720 François Rochereau
1721 Jean Joliet
1722 Pierre Rochereau
1723 Jean-Baptiste Maçé Beaumier
1724 Jean-Baptiste Maçé Beaumier
1725 Jean-Baptiste Lefebvre Lacroix
1726 Jean-Baptiste Lefebvre Lacroix
1727 François Rochereau
1728 Michel Bellerive
1729 Joseph Rho
1730 Jean-Baptiste Barette
1731 Jean Toupin
1732 Joseph Provencher
1733 Joseph Barette
1734 Jean-Baptiste Maçé Beaumier
1735 François Arceneau
1736 Jean-Baptiste Lacroix Lefebvre
1737 Jean-Baptiste Toupin (Joseph)
1738 Louis Champoux
1739 André Demers dit Dumais
1740 Nicolas Labry
1741 François Rochereau
1742 Jean-Baptiste Maçé Beaumier
1743 Michel Crevier Bellerive
1744 Joseph Provencher
1745 Jean-Baptiste Lefebvre Lacroix
1746 François Arceneau
1747 Nicolas Labry
1748 Antoine Crevier Bellerive
1749 Joseph Descormiers ou Barette
1750 Michel Barette
1751 François Rochereau
1752 Jean-Baptiste Lefebvre Lacroix
1753 Alexis Dorval
1754 François Arceneau
1755 Antoine Crevier Bellerive
1756 Joseph Rochereau
1757 Jacques Lefebvre Lacroix
1758 Pierre Lefebvre Lacroix
1759 Joseph Arceneau
1760 Michel Lefebvre Lacroix
1761 Joseph Lapointe Tousignan
1762 François Arceneau
1763 François X Rochereau
1764 Joseph Maçé Beaumier
1765 Alexis Dorval
1766 Jean Provencher
1767 Alexis Montplaisir
1768 Jeacques Beaumier Maçé

1769 François Maçé Beaumier
1770 rien
1771 rien
1772 rien
1773 rien
1774 rien
1775 rien
1776 rien
1777 rien
1778 rien
1779 rien
1780 rien
1781 Joseph Barette
1782 Pierre Martin
1783 rien
1784 Jean Provencher
1785 Michel Dorval
1786 François Pépin
1787 Pierre Martin
1788 François Beaumier
1789 Jean-Baptiste Montplaisir
1790 Alexis Toupin
1791 Jean-Baptiste Martin
1792 Jean-Baptiste Martin
1793 Joseph Viviers
1794 Jacques Bellerive
1795 Michel Lacroix
1796 Pierre Brousseau
1797 Joseph Lacroix Lefebvre
1798 Joseph Gignac
1799 François Maçé Beaumier
1800 François Maçé Beaumier
1801 Michel J-Bte Lefebvre Lacroix
1802 Paschal Montplaisir
1803 Jean-Baptiste Leduc
1804 Paul Toupin
1805 J-Bte Jacques Lefebvre Lacroix
1806 Alexis Lefebvre Lacroix
1807 François Crevier Bellerive
1808 Pierre Lottinville
1809 Joseph Garand
1810 Joseph Girardeau
1811 Alexis Courteau
1812 François Pépin
1813 Joseph Tousignan Lapointe
1814 Joseph Rocheleau, père
1815 Jacques Beaumier Maçé
1816 Joseph Lefebvre Lacroix Favrel
1817 Michel Lefebvre Lacroix, fils
1818 François Martin
1819 Pierre Boulard
1820 Joseph Rocheleau
1821 Paschal Montplaisir
1822 Jean Tousignan dit Lapointe
1823 Isidore Brousseau
1824 Joseph Provencher
1825 Alexis Courteau
1826 Pierre Clément St-Pierre
1827 Jean-Baptiste Leduc

1828 Alexis Montplaisir
1829 Frédéric Crevier de Bellerive
1830 Joseph Viviers
1831 Joseph Bigot Dorval
1832 François Mathurin Brière
1833 Alexis Toupin, fils
1834 Olivier Bellerive, fils
1835 François Xavier Toupin
1836 Louis Leduc
1837 Jean-Baptiste Toupin
1838 Jean-Baptiste Crête
1839 Isidore Bellerive
1840 Jean-Baptiste Arcand
1841 Joseph Lamothe
1842 Grégoire Paschal Montplaisir
1843 François Courteau
1844 François Courteau
1845 Pierre Toupin
1846 Hubert Lacroix
1847 Edouard Crevier de Bellerive
1848 Joseph Lacourse
1849 Joseph Courteau
1850 Thomas Pagé
1851 Paul Hébert
1852 Michel Brière
1853 Joseph Latreille
1854 Toussaint Toupin
1855 Joseph Guilbault
1856 Jean Marchand
1857 Jean Lottinville
1858 Marcisse Montplaisir
1859 Nazaire Dorval
1860 Olivier Montplaisir
1861 Ferdinand Montplaisir
1862 Théodore Beaumier
1863 Uldoric Brière
1864 Benjamin St-Pierre
1865 François Xavier Beaumier
1866 François Xavier Lapointe
1867 Zénobe Toupin
1868 Epiphane Montplaisir
1869 Godefroy Vaillancourt
1870 Théophile Cadotte
1871 François Loranger
1872 Hyacinthe Cossette
1873 Honoré Viviers
1874 David Brière
1875 Charles Rocheleau
1876 Alfred Montplaisir
1877 Paschal Montplaisir
1878 Nazaire ARcand
1879 Joseph Cadotte
1880 Olivier Toupin
1881 Hyppolite Montplaisir, m.p.
1882 Isaïe Rocheleau
1883 Olivier Corbin
1884 Adolphe Montplaisir
1885 Joseph Montplaisir
1886 Joseph Longval

1887 Narcisse Beaumier
1888 Pierre Beaumier
1889 Ferdinand Brousseau
1890 Jean Lacourse
1891 Athanase Toupin
1892 Thomas Rochefort
1893 Joseph Guilbeault
1894 Joseph Toupin
1895 Denis Caron
1896 Louis Lottinville
1897 Pierre Beaumier
1898 Edouard Loranger
1899 Louis Dumas
1900 Elie Beaumier
1901 Alexis Toupin
1902 Hercule Vaillancourt
 Louis Courteau
 Adolphe Lacroix

A l'arrivée des Révérends Pères Oblats au Cap-de-la-Madeleine en 1902, il n'y a pas eu d'élections de marguilliers; les Oblats ont administré seuls la paroisse. La fabrique cependant n'a pas été dissoute. En septembre 1968, on a fait revivre la fabrique avec des élections de marguilliers qui, avec le Curé, s'occupent de l'administration temporelle de la paroisse. Selon la nouvelle loi des fabriques, il y a six marguilliers élus pour trois ans; deux d'entre eux sortent de charge chaque année et ne sont pas rééligibles avant un an.

1968 Blanche Beaumier
 Paul Descôteaux
 Maurice Loranger
 Robert Carrier
 Clément Morin
 Roger Guilbeault
1969 Roland Paquin
 Marcel Massicotte
1970 Mme Alice Loranger
 Albert Hubert
1971 Gilles Morin
 Joachim Boutet
1972 Roland Gamache
 Aurey Breton
1973 Marcel Trudel
 Jean Poulin
1974 Denis Michaud
 Jacques Demontigny
 André Drouin
 (remplace Jean Poulin, démissionnaire)
1975 Roland Boivin
 Marcel Arcand
1976 Laurent Fraser
 Gaston Fournier
1977 Mme Yvonne Poisson
 Augustin Poirier
1978 Normand Toupin
 Charles Charest

Les Marguilliers actuels, de g. à d.: MM. Normand Toupin, Laurent Fraser, Mme Yvonne Poisson, le curé Jean-Louis Arel, o.m.i., MM. Gaston Fournier, Augustin Poirier et Charles Charest.



LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA PAROISSE

Les registres des baptêmes, mariages et sépultures commencent en l'année 1673. La tenue et la conservation de ces registres a laissé beaucoup à désirer. M. Ls-Eugène Duguay a transcrit dans son livre:

“Vu et examiné le présent registre et tous les précédents que nous avons trouvés très mal en ordre, déchirés et perdus, avons ordonné au Sieur Missionnaire conformément à l'arrêté du Conseil Supérieur de Québec, de faire tout son possible pour recueillir et arranger les registres de ses prédécesseurs, en faire une copie exacte le plus promptement qu'il lui sera possible pour être fournie au Greffe dont il prendra récépissé, et de faire approuver ceux qui ont été faits par les curés, ou plutôt de les faire viser par MM. les Juges en l'état qu'ils sont pour qu'ils puissent faire foi en justice et de fournir à l'avenir exactement copie d'iceux année par année au moins six semaines après le premier jour de l'an suivant l'ordonnance sous les peines qu'il décrète et de se conformer entièrement au Rituel de Québec pour la forme des enregistrements et réparer le passé au besoin est sous les mêmes peines.

Donné au cours de notre visite le treize août 1748.

Signé: De La Villangevin

Et plus loin, une “observation de Joseph Jean-Baptiste de St-Marc, curé de 1797 à 1802: les registres de baptêmes, mariages et sépultures n'ont été tenus qu'en 1737; ils ne sont point généralement en bon ordre; il y a des omissions et des feuillets égarés; depuis l'érection de la Cour du Banc du Roy aux Trois-Rivières, l'ordre et la régularité s'y trouvent”.

Il est certain donc que des parties des registres sont déchirées ou perdues; M. de St-Marc pense que la tenue des registres a commencé en 1737; il ne sait pas que les registres antérieurs à cette date ont disparu. Dans un magasin de bric-à-brac de Mon-

tréal, on a trouvé un cahier de 38 ans des registres du Cap: 1673 à 1711. A l'île du Pas, un Père Récollet a employé des registres du Cap au tapissage d'une armoire. Comment se fait-il que ces registres aient disparu? Mystère.

M. Duguay a cherché à retracer des registres. “Vers 1889, écrit-il, M. F.L. Désaulniers m'apprit que l'abbé Verreault, principal de l'École Normale de Montréal, avait acheté dans un encan à Montréal, les registres du Cap qui commençaient en 1673. A sa mort, ses papiers historiques ayant été acquis par l'Université Laval de Québec, Mgr le Recteur, en l'automne de 1901, m'a fait la faveur de rendre les registres originaux à la paroisse du Cap à la seule condition de lui en remettre une copie.

Une copie de ces registres était aussi entre les mains de M. Raphaël Bellemare, de Montréal. Cette copie a aidé beaucoup l'abbé E. Deguise, mon vicaire, dans son travail de copiste. La copie a été livrée au Recteur de l'Université et l'original est demeuré au Cap. C'est ainsi que la paroisse a recouvré ses plus anciens registres”.

Une note au début des registres dit:

Reconstitution des registres faite au moyen des originaux conservés aux archives de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine et de ceux trouvés aux archives de la Cour Supérieure dans les voûtes du Palais de Justice aux Trois-Rivières.

Il n'existe aucun registre pour les années 1703 - 1720 - 1722.

Il y a aussi une lacune dans les registres de la paroisse et de ceux du Greffe du Palais de Justice de Trois-Rivières depuis 1769 jusqu'au 3 avril 1786”.

Du 23 mars 1790 à nos jours, les registres paraissent au grand complet.

PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

nés dans la paroisse

PRÊTRES

Pierre et Claude Volant

fils jumeaux de Claude Volant, sieur de St-Claude et de Françoise Radisson
nés au Cap, mais baptisés à Trois-Rivières le 31 novembre 1654 par le Père Garreau
entrés au Séminaire de Québec en 1668
ordonnés prêtres le 17 septembre 1678
(selon Me J.-A. Cambrai/Bribes d'histoire du Cap-de-la-Madeleine)

L'abbé Pierre-René Leboulanger de St-Pierre

fils de Pierre Leboulanger sieur de St-Pierre et de Marie-Renée Godefroy de Linctot
né le 13 novembre 1678
ordonné prêtre le 6 novembre 1701 à Québec par Mgr de Laval
décédé le 24 juin 1747 à Charlesbourg.

L'abbé Joseph Crevier

fils de Antoine Crevier-Bellerive et de Françoise Chèvrefils
né le 18 mars 1786
ordonné prêtre le 21 octobre 1816 à Nicolet
décédé le 9 juin 1869 à Marieville.

L'abbé Edouard Joseph Crevier

fils de Antoine Crevier-Bellerive et de Françoise Chèvrefils
né le 5 novembre 1799
ordonné prêtre le 2 octobre 1825 à Québec par Mgr Plessis
décédé le 22 janvier 1881 à Marieville.

L'abbé Hercule Roy

né en 1850
décédé le 27 mars 1917 à Sherbrooke

L'abbé Anselme Bourassa

fils de Flavien Bourassa et de Obéline Brousseau
né le 21 avril 1881
ordonné prêtre le 18 août 1907 au Cap par Mgr Cloutier

Mgr Hyacinthe Lapointe

né en 1897

L'abbé Rosaire Larivière

fils de M. et Mme J.-S. Larivière
né en 1918
décédé le 27 février 1955 à Nomingue

L'abbé Alphonse Aubin

né en 1918

Père François-Xavier Brière, o.m.i.

fils de Frédéric Brière et de Valérie Beaumier
né le 3 décembre 1918
ordonné prêtre le 19 juin 1943
poste: Maison Ste-Agathe-des-Monts



Père Jean-Guy Lemarier, o.m.i.

fils de Paul Lemarier et de Béatrice Fugère
né le 29 mars 1929
ordonné prêtre le 24 août 1954
professeur à l'Université St-Paul à Ottawa



Père Normand Harvey, o.m.i.

fils de Wellie Harvey et de Gertrude Arseneault
né le 28 novembre 1929
ordonné prêtre le 8 juillet 1956 à Rome
poste: animateur de pastorale au Secondaire de Jonquière



Père Léo Rocheleau, o.m.i.

fils de Napoléon Rocheleau et de Maria Lajoie
né le 4 janvier 1937
ordonné prêtre le 26 décembre 1964
poste: missionnaire au Basutoland



Père Jean-Claude Guillemette, o.m.i.

fils de Joseph Aimé Guillemette et de Yvette Dufresne
né le 19 mai 1941
ordonné prêtre le 18 décembre 1965
poste: Armée de Marie, Québec





L'abbé Gérard St-Pierre
 fils de Georges St-Pierre et de
 Marie-Anna Beaumier
 né le 17 novembre 1915
 ordonné prêtre le 28 février 1943 au
 Cap par Mgr Comtois
 poste: curé de la paroisse St-Maurice

Père Jean-Guy Morin, o.m.i.
 fils de Emilien Morin et de Graziella
 Carrier
 né le 14 novembre 1948
 ordonné prêtre le 17 décembre 1966



RELIGIEUX

Frère Lucien Lahaie, s.c.
 fils de Napoléon Lahaie et de Aurore
 Paré



**Frère Marc Beaumier, Fraternité
 sacerdotale**
 fils de Armand Beaumier et de
 Antoinette Montplaisir
 né le 4 octobre 1927
 poste: St-Faustin, Cté Labelle

Frère Louis Dorval, s.c.
 fils de Louis Dorval et de Alexandrine
 Lapointe
 né le 20 juillet 1885



Frère Hervé Boisjoly, s.c.
 fils de Alexandre Boisjoly et de
 Laurette Déliste
 né le 15 octobre 1911

Frère René Fournier, s.c.
 fils de Joseph Arthur Fournier et de
 Marie-Anne Landry
 né le 18 octobre 1922



Frère Delphis Boudreault, s.c.
 fils de Ludger Boudreault et de
 Arthémise Chiasson
 né le 8 janvier 1928

Frère Adrien Trudel, s.c.
 fils de Octave Trudel et de Bernadette
 Gervais
 né le 21 mars 1926
 poste: professeur à Makak, Cameroun



RELIGIEUSES

Soeur Raymonde Ayotte

des Soeurs de la Sainte-Famille
 fille de Georges Ayotte et de Desneiges Beaumier
 née le 26 novembre 1936
 poste: Maison générale à Sherbrooke



Soeur Carmelle St-Pierre

Soeur des Saints Noms de Jésus et de Marie
 fille de Georges St-Pierre et de Marie-Anna Beaumier
 née le 19 juillet 1912
 poste: collège Durocher, St-Lambert



Soeur Suzanne St-Pierre

Franciscaine Missionnaire de Marie
 fille de Georges St-Pierre et de Marie-Anna Beaumier
 née le 31 juillet 1913
 poste à Québec



Cécile Béliveau

Oblate Missionnaire de Marie Immaculée
 née le 1er septembre 1920
 poste: responsable de paroisse à La Morandière, Abitibi



Jeanne d'Arc Desmarais

Institut séculier des Oblates Missionnaires de Marie-Immaculée
 fille de Albert Desmarais et de Julia Boisvert
 née le 31 mars 1926
 poste: travaille à l'usine "Les Textiles" à Drummondville



Soeur Thérèse Rousseau

Missionnaire Notre-Dame d'Afrique
 fille de Emile Rousseau et de Joséphine Lefebvre
 née le 1er mars 1919
 poste: Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.

Soeur Thérèse Therrien, f.j.
 fille de Edgar Therrien et de Florida Vigneault
 née 5 mai 1920
 poste: vieux jardin, T.-R.



Soeur Josette Destrempe, f.j.
 fille de Philippe Destrempe et de Yvonne Rémillard
 née le 22 mai 1926
 poste: Trois-Rivières



Soeur Lucienne Leblanc, f.j.
 fille de M. et Mmè Lucien Leblanc
 née le 5 décembre 1916



Soeur Rollande Baron, f.j.
 fille de Jean-Baptiste Baron et de Alexandrina Hamel
 née le 26 mars 1926
 poste: animatrice à l'Accueil Notre-Dame du Cap



Soeur Rose Cloutier, f.j.
 fille de Donat Cloutier et de Mme Zotique Cadotte (Rosaline Cloutier)
 née le 20 septembre 1920
 poste: Accueil Notre-Dame du Cap.



Soeur Claire Lahaie, f.j.
 fille de Napoléon Lahaie et de Aurore Paré
 née le 29 août 1920
 poste: directrice à l'école des Prairies



LES VÉNÉRABLES DE LA PAROISSE nés et baptisés à Sainte-Marie-Madeleine



ARTHUR VAILLANCOURT

M. Arthur Vaillancourt est né le 9 octobre 1885 dans la partie du Cap-de-la-Madeleine qui fait aujourd'hui partie de la municipalité de Sainte-Marthe. Marié en 1911 à Antoinette Pagé; de cette union sont nés 8 enfants: 2 filles et six garçons. M. Arthur Vaillancourt se porte très bien et jouit d'une excellente santé.



Mme LAURENT LANGIS

Mme Laurent Langis, née Marie Anna Beaumier, le 1er mai 1886, est la fille de Hercule Beaumier et de Marie Adelphine Hould. Epouse en premières noces de feu Georges St-Pierre le 18 septembre 1911, et en secondes noces de feu Laurent Langis, le 1er mars 1919. Tous ses ancêtres en ligne directe, sont nés et ont été baptisés dans la paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Mme Laurent Langis est très alerte et en bonne santé.

L'ÉDUCATION

Avant 1844, je n'ai trouvé aucune trace d'un système d'éducation; on devait donner une instruction quelconque aux enfants, mais elle devait être très élémentaire. A preuve ce que M. L.-E. Duguay a écrit dans le registre paroissial: "En 1844, M. Léandre Tourigny, curé résident, a constaté l'ignorance des enfants et même des adultes. Il n'y avait même pas d'écoles, le gouvernement ayant cessé ses subventions".

Quand M. Duguay écrit qu'il n'y avait pas d'écoles, il veut probablement dire qu'il ne se donnait pas de cours, parce qu'il y avait une bâtisse qui servait de maison d'école. En effet, à la page 104 du registre, on lit: "L'an 1845, le 4e jour du mois de mars, à une assemblée de l'oeuvre de fabrique de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine... résolu:

- 1- qu'il est nécessaire de réparer la maison qui sert de logement au bedeau et dont une partie doit servir de salle publique;
- 2- que le dit Sieur curé conjointement avec le marguillier en exercice Joseph Guilbeault soit autorisé à faire les déboursés nécessaires en prenant de l'argent au coffre après en avoir obtenu la permission de Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, lesquelles réparations seront faites d'après les détails mentionnés à l'assemblée en autant que faire se pourra.

Et ont signé: Louis Leduc, Sévère Rocheleau, Louis Bacon,
Nap. Kéroak, ptre, curé.

"Cette maison avait une douzaine de pieds de largeur sur environ vingt-huit pieds de longueur; c'était une construction bizarre. Son sous-sol était assez élevé pour former un étage; il était en pierre. Il y avait sur ce mur un étage de bois. Cette maison a servi de maison d'école pendant un grand nombre d'années; elle a été démolie à la fin du mois de juin 1888 pour l'agrandissement de la place publique".

Plus loin, à la page 145 du registre, M. Duguay situe cette maison: "Après le vote ouvert, la bande armée s'avança vers la vieille maison qui était située entre le ruisseau Faverel et le chemin royal sur l'emplacement de l'église, tenant lieu de maison d'école".

A la page 308 du registre, on note que "M. Luc Désilets fit construire en 1886 sur le terrain cédé par M. Joseph Lacourse, une école de fabrique en mardrier sur le plat en pin de dix pouces, de quarante pieds en longueur sur trente en profondeur, à un seul étage". Dans les Annales de octobre 1904, p. 219, on dit que "La pauvre petite école, par son air piteux, semble demander la mort ou l'exil. Elle serait assez à l'aise dans une mission qui commence; mais en pleine paroisse du Cap, au milieu des beautés du pèlerinage, elle rougirait si elle le pouvait, et ne le pouvant pas, elle laisse ce soin à d'autres... et si j'avais une voix au conseil, je dirais volontiers et bien sincèrement: Allons donc, braves gens du Cap, votre honneur!"

L'honneur des braves gens du Cap a du en attraper un coup puisque le no de septembre 1906 des Annales, p. 161, dit: "Tout près de l'église paroissiale, la vieille maison d'école qu'on défait pièce par pièce afin de la dresser de nouveau dans un plus bel ordre d'architecture". A l'automne qui vient, un nouveau local tout neuf ouvrira ses jolies classes... et fournira sa part de beauté à l'embellissement de ce lieu de pèlerinage".

Ecole construite vers 1886



Cette réfection faite en 1906 a été exécutée par MM. Adolphe Biron et Honoré Arcand. La nouvelle école avait deux étages. Cette école fut transportée en 1927 au no 20 de la rue du Sanctuaire, et fut utilisée par les Soeurs Dominicaines du Rosaire comme hôtellerie puis ensuite comme orphelinat. Le terrain devenu vacant à côté de l'église a servi de terrain de stationnement.

Le premier registre de délibérations de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, trouvé dans les archives date du 26 juin 1857. Le président était Joseph Hébert. Les deux institutrices étaient Olivine Buisson et Caroline Comeau. Il n'y avait que deux classes pour recevoir tous les enfants du Cap (ce qui comprenait aussi Ste-Marthe). Il a dû en être ainsi jusqu'en 1906 alors que fut reconstruite l'école du "village".

Les Filles de Jésus:

Les Filles de Jésus sont arrivées au Cap en 1903 pour prendre charge des deux classes de l'école démolie en 1906. Après la reconstruction on a ouvert une troisième classe et par la suite une quatrième vint s'ajouter aux trois autres.

On sait que par la suite les Filles de Jésus fondèrent le Pensionnat Notre-Dame-du-Cap, lequel reçut ses premières élèves en 1908. L'oeuvre de ces religieuses est bien connue puisqu'elles ont enseigné dans presque toutes les écoles du Cap.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes:

Après 1908, la population du Cap se mit à augmenter graduellement surtout à la suite de la construction de la St-Maurice Paper. Aussi les quatre classes de l'école du village ne suffirent plus. Le conseil municipal venait de se doter d'une nouvelle salle publique à l'angle des rues du Sanctuaire et St-Denis.

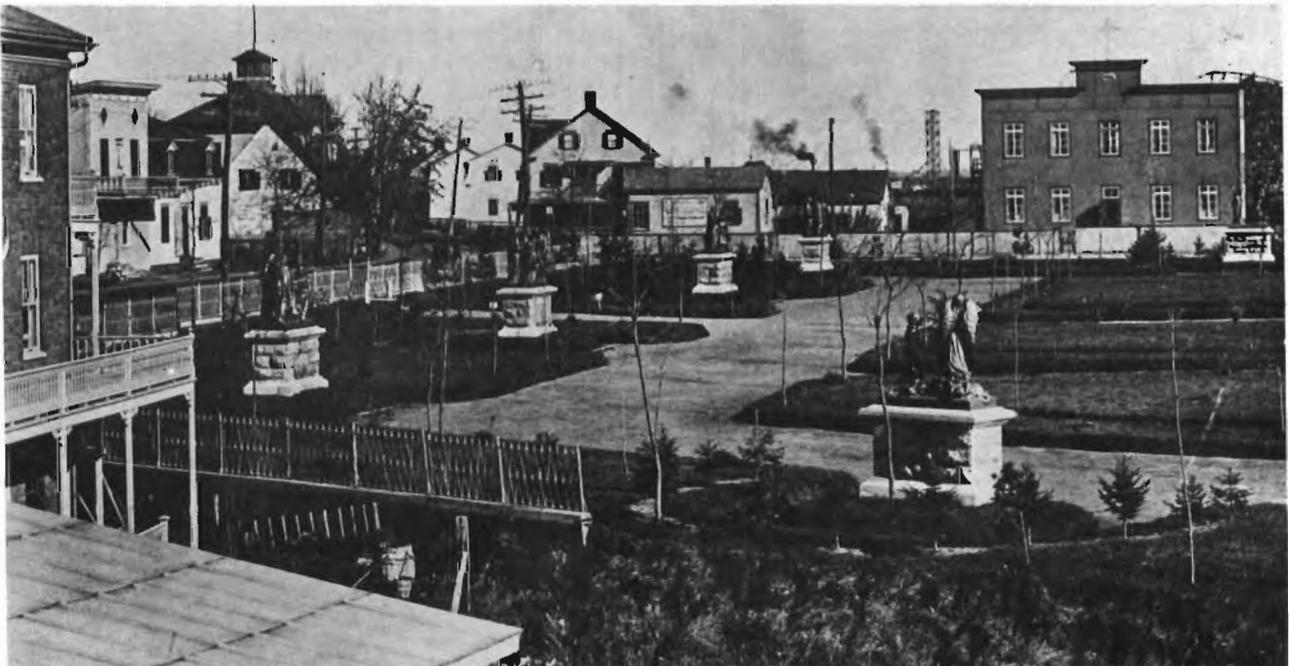
On fit appel au provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et en septembre 1917, cette communauté ouvrit deux classes au premier plancher de la nouvelle bâtisse sous la direction du R. F. Méranus.

Les mêmes frères entreprirent une deuxième année en septembre 1918, mais l'été suivant ils avertirent les commissaires d'écoles qu'ils ne pouvaient pas revenir pour une autre année. Pris au dépourvu les commissaires n'eurent pas le temps de trouver des remplaçants. Il n'y eut donc pas de frères pour l'année scolaire 1919-1920.

Les élèves qui le purent prirent le chemin de Trois-Rivières soit vers l'Académie de la Salle, l'école St-Philippe ou le Séminaire St-Joseph. Au Cap on pouvait fréquenter l'école commerciale Bélanger installée au No 434 de la rue Notre-Dame.

Les commissaires se mirent en relation avec les FF. du Sacré-Coeur et avec l'aide du R.P. Turgeon, curé, ils purent obtenir la venue de quatre frères pour l'ouverture des classes.

A l'extrême droite: Ecole reconstruite en 1906





Le magasin général de Cyrille N. Perreault, rue Notre-Dame, en face du monastère des Servantes de Jésus-Marie. Les Filles de Jésus, à leur arrivée au Cap en 1903, ont demeuré quelque temps à l'étage de cette bâtisse.

Les Frères du Sacré-Coeur

Arrivés au Cap le 15 août 1920, les FF. du Sacré-Coeur se mirent immédiatement à l'oeuvre. Ils firent l'inscription des élèves dans la sacristie de l'église et des concours pour le classement des élèves se firent rapidement. En septembre on ouvrait quatre classes sous la direction du Rév. Frère Séverin.

Ajoutons ici que le conseil municipal avait autorisé les commissaires à aménager deux classes additionnelles dans le haut de la salle publique d'où la présence de quatre frères.

Dans le même temps la Commission Scolaire fit construire l'Académie du Sacré-Coeur dans laquelle on put s'installer au printemps de 1921. Au mois de septembre on passait à cinq classes et on ajouta au besoin par la suite.

L'oeuvre des FF. du Sacré-Coeur s'est étendue à d'autres paroisses du Cap. Pour le moment nous nous en tenons à Ste-Madeleine.

Autres écoles

Avant qu'une première paroisse se détache de Ste-

Madeleine, la commission scolaire avait fait construire deux écoles dans la partie Ouest de la ville soit les écoles St-Jean-Baptiste et du Pont.

Dans les limites mêmes de notre paroisse (exclusion de Ste-Marthe) on a vu s'ériger l'école Ste-Madeleine en 1926.

Quelques noms

Revenons un peu en arrière pour dire que certaines personnes ont pu dispenser l'instruction aux enfants du Cap en ouvrant une petite école privée à même leur logis. On relève les noms de Mademoiselle Bourbeau, des maîtres Lesage, Dostaler, etc. Il est plus que probable que nos anciens curés séculiers, en plus d'enseigner le Catéchisme, ont su dispenser un peu de savoir aux enfants quand il n'y avait pas d'écoles.

Lors de la division de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine pour créer la municipalité de Sainte-Marthe, cette dernière a formé son premier conseil le 27 juillet 1915. La commission scolaire a suivi le même exemple; la nouvelle Commission scolaire de Sainte-Marthe a été fondée le 24 novembre 1915. A sa séparation de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, elle comptait deux arrondissements, c'est-à-dire une école dans le rang Saint-Malo et l'autre sur le chemin du Roy; cet arrondissement comprenait les limites suivantes: à partir du cours d'eau St-Pierre près du cimetière actuel à la limite de la municipalité de Champlain. A cette époque, l'école se construisait au centre de l'arrondissement.

Avec le progrès, la Commission scolaire de Sainte-Marthe a fait trois autres arrondissements avec une école dans les Grandes Prairies et deux autres avec plusieurs classes sur le rang du fleuve. La Commission scolaire de Sainte-Marthe a été en opération durant cinquante-quatre ans; à la suite de changements faits par le Ministère de l'Éducation, elle a été rattachée à la Commission scolaire du Cap avec d'autres commissions scolaires voisines; la Commission scolaire du Cap fait partie de la Commission scolaire Régionale des Vieilles Forges.

UN BRIN D'HISTOIRE

* "Le 28 avril 1793, contrat accordé à J-Bte Tellier pour réparations à l'église: plancher à refaire depuis l'autel jusqu'à la porte, bancs à refaire, la porte de la sacristie à faire à panneaux, plancher de la sacristie à relever au niveau du chœur; cinq châssis à faire, le coffre de l'autel à faire et quatre bancs neufs à faire. Prix: 228 livres. (vente de vieux madriers, vieille porte de la sacristie, l'escalier de la chaire, des vitres)." L.-E. Duguay.

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MADELEINE

Institution financière
et oeuvre sociale

La Caisse populaire de Sainte-Madeleine a quarante ans d'existence. Que de chemin parcouru depuis ce mois de mars 1938 où dix-huit citoyens de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine signaient l'acte de fondation de la 403e caisse de la Province de Québec.

Comme toutes les caisses populaires, celle de Sainte-Madeleine a connu des débuts modestes. Avec le dévouement des responsables de la direction et la généreuse coopération des citoyens, elle a grandi peu à peu pour devenir une coopérative d'épargne et de crédit prospère dans notre ville.

La fondation de la Caisse populaire de Sainte-Madeleine a été l'oeuvre de la Société Saint-Jean-Baptiste du Cap-de-la-Madeleine qui, à ce moment, ne comptait que vingt membres, dont seize de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Si l'on consulte les archives de la Société Saint-Jean-Baptiste, on constate que cette société qui avait déjà de belles réalisations à son crédit, étudiait depuis 1934, le projet de fondation d'une Caisse populaire Desjardins au Cap; la prudence cependant exigeait de différer la réalisation de ce projet en raison de la crise économique qui sévissait alors.

Avec l'agrandissement récent de la surface de plancher, la caisse a aménagé un comptoir d'accueil où les préposés donnent aux membres les renseignements généraux ou les dirigent vers les employés qui fournissent les renseignements spécialisés. A droite de la photo, l'entrée au service des prêts.



En 1938, quand la reprise graduelle des affaires a semblé vouloir garder son rythme ascendant, les dirigeants de la Société Saint-Jean-Baptiste ont cru le moment propice de fonder une caisse populaire qui enseignerait aux gens le sens de l'épargne et les aiderait au besoin dans leurs difficultés financières. Au début de mars de cette année 1938, le projet est annoncé en chaire, à la messe dominicale, et une invitation est faite aux paroissiens; une dizaine de personnes seulement se présentèrent au sous-sol de l'ancienne église paroissiale et tous étaient, à une exception près, des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Il fallut donc se reprendre une semaine plus tard, et cette fois on eut le nombre suffisant de paroissiens pour signer les formules de déclaration de société en vertu de la "Loi des Syndicats Coopératifs de Québec". Aujourd'hui, en relisant la liste des fondateurs, on constate que quatorze des dix-huit fondateurs étaient membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, les autres membres de la Société n'ayant pu être présents à cette assemblée de fondation.

Voici les noms des membres fondateurs de la Caisse populaire de Sainte-Madeleine et le texte du procès-verbal de fondation:

Membres fondateurs: Ernest Castonguay, O.M.I., Dr J.-Nestor Perreault, Alphonse Denis, Chas.-Auguste Gauthier, M.D., J.-Edouard Biron, Albert Trottier, J.-Fernand Baril, Laurent Langis, Rosette Bailly-Baril, Hervé Gagnon, Philippe Destrampes, U.W. Rousseau, Raoul Rocheleau, Siméon Lacroix, Charles Demers, M.D., David Therrien, Henri Rocheleau, Pascal Montplaisir, Liste-fermée.

Procès-verbal: "L'an mille neuf cent trente-huit, ce vingt-deuxième jour de mars, à une assemblée tenue après convocation des paroissiens de Sainte-Madeleine et à la suite d'une conférence publique

L'entrée de la caisse, rue Sainte-Madeleine, avec le service des guichets pour les membres.





Façade de l'édifice de la Caisse populaire Sainte-Madeleine

donnée par MM. O. Marcoux et S.-T. Lupien, représentants de l'Union Régionale des Trois-Rivières, il fut décidé de fonder, en vertu de la "Loi des Syndicats Coopératifs de Québec", une société d'épargne et de crédit sous le nom de "La Caisse Populaire de Sainte-Madeleine", et la déclaration de fondation requise ayant été signée conjointement aux prescriptions de la dite loi, diverses résolutions ont été adoptées, dont celle nommant les membres des trois conseils. Conseil d'administration: MM. J.-N. Perreault, J.-F. Baril, Raoul Rocheleau, Henri Rocheleau et Pascal Montplaisir. Commission de crédit: MM. Laurent Langis, Albert Trottier, Siméon Lacroix. Conseil de surveillance: MM. J.-E. Biron, Hervé Gagnon et Alphonse Denis. Les membres élus du conseil d'administration ont élu le Dr J.-N. Perreault comme président, M. Raoul Rocheleau comme vice-président et M. J.-F. Baril comme secrétaire-gérant.

Les successeurs de ces valeureux pionniers ont été:

Au conseil d'administration: Maurice Loranger, Moïse Hébert, Edmond Rivard, J.-E. Brion, Ls-Georges Rochefort, Clément Morin, Gaston Marcotte, Onil Roy, Pierre Fortier, Raymond Saulnier,

Guy Lebrun, Jacques Daveluy, Maurice Lemaire, Georges Picard, Frédéric Champoux, Robert Carrier, Philippe Moreau, Marie-Paule Morin, Jacques Veillet et Jacques Beaumier.

A la commission de crédit: Albert Rousseau, François Loranger, Donat Rocheleau, Antoine Leboeuf, Philippe Francoeur, Aimé Gaudreault, Roger Bellefeuille, Gilles Morin, Roger Gravel, et Roger Guilbeault.

Au conseil de surveillance: Maurice Montplaisir, Georges Picard, Jean-Paul Massicotte, Moïse Hébert, Pierre Fortier, Jacques Daveluy, Philippe Moreau, Guy Lebrun, Paul Rocheleau, Frédéric Champoux, Marcel Trudel, Gilles Moreau, Jacques Lemarier et Antoine Massé.

SIÈGE SOCIAL DE LA CAISSE

Les débuts des caisses populaires ont été très modestes. Le plus souvent, le secrétaire-gérant aménageait un appartement de sa maison comme siège social de la caisse. Il en fut ainsi pour la Caisse Sainte-Madeleine. La maison du secrétaire-gérant,

M. J.-Fernand Baril, sise à 50, rue du Sanctuaire, servit de premier local. Après trois années d'opération, quatre-vingt-sept personnes étaient sociétaires, l'actif se chiffrait à \$7,468.42, et onze personnes bénéficiaient d'un emprunt.

Le secrétaire-gérant reconnaissait que ses occupations ne lui permettaient pas de consacrer au développement de la Caisse tout le temps qu'il aurait voulu. Aussi il a demandé au conseil d'administration de le remplacer. C'est alors que le Dr J.-N. Perreault a accepté le poste de secrétaire-gérant le 13 juin 1941. Le siège social a été transféré à la pharmacie du Dr Perreault sise à 533, rue Notre-Dame. La pharmacie étant régulièrement ouverte, il devenait plus facile d'être disponible. La Caisse a commencé à progresser régulièrement. Au milieu des années 50, l'actif dépassait les deux millions de dollars et le nombre des membres augmentait. Le local commençait à ne plus correspondre aux besoins; il avait de plus perdu de son importance comme centre d'affaires et comme centre géographique pour les sociétaires.

Les administrateurs ont décidé de construire un immeuble dans un endroit plus approprié; le siège social a été transféré, le 1er décembre 1958, dans l'édifice construit à 399, boul. Sainte-Madeleine. La Caisse Sainte-Madeleine avait alors 3,163 membres, un actif de \$2,508,361, et 523 emprunteurs. Les dirigeants avaient misé juste; la Caisse a progressé au point qu'il a fallu faire un agrandissement de 6,300 pieds carrés à l'arrière de la bâtisse; les travaux ont commencé à la fin de novembre 1972

pour se terminer en juillet 1973. Avec deux entrées sur les rues Sainte-Madeleine et Saint-Philippe, les membres ont des caissières à leurs service; le personnel cadre a des bureaux pour recevoir les clients; les employés ont leur salle de repos au deuxième plancher; une salle de conférence voisine la salle de repos. Le terrain de stationnement peut recevoir quarante-deux voitures. Au 31 août 1973, la Caisse populaire de Sainte-Madeleine comptait 7,991 membres, avait un actif de \$15,393,939.30 et 2,300 emprunteurs.

Entretiens un service majeur est venu se greffer aux services déjà nombreux que la Caisse rend à ses membres: c'est le "système intégré des caisses (SIC)". Jusqu'en mars 1970, une multitude de travaux manuels, avec des moyens traditionnels, aboutissait à un émiettement des tâches. L'utilisation de l'ensemble électronique SIC a pour effet d'éliminer les travaux fastidieux de tenue de livres, de calcul des intérêts et des charges administratives, etc., et de donner la possibilité d'obtenir des rapports de gestion de façon rapide et complète.

Au début de 1978, les dirigeants de la Caisse ont dû procéder à un autre agrandissement; le service aux membres et l'expansion continue de l'exigeaient. Le local voisin inoccupé, propriété de la Caisse a été aménagé en bureaux; le service aux clients est plus facile et le personnel a l'espace nécessaire pour effectuer un travail efficace. De plus, pour remédier à l'insuffisance du terrain de stationnement, la Caisse a acquis le terrain situé à l'angle nord-est des rues Saint-Philippe et Sainte-Madeleine.

L'entrée de la caisse, rue Saint-Philippe, avec le service des guichets pour les membres.



Photo prise du corridor reliant l'avant à l'arrière de la caisse, et montrant l'entrée de la rue Sainte-Madeleine; au fond, à droite, le bureau du gérant-général.



La Caisse populaire a une vocation sociale non seulement vis-à-vis ses membres par tous les services qu'elle met à leur disposition, mais aussi vis-à-vis la communauté paroissiale. La Caisse populaire de Sainte-Madeleine, à la mesure de ses moyens, a apporté son appui à des oeuvres diverses. A l'occasion de troisième centenaire de l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, la Caisse Sainte-Madeleine a fait un don de cinq mille (\$5,000) dollars pour aider à financer l'album souvenir et les diverses manifestations de ce tricentenaire. Le président et les membres du comité directeur des fêtes remercient bien sincèrement les administrateurs de la Caisse et les félicitent de ce geste qui est tout à leur honneur.

Quarante années après la fondation de la Caisse populaire Sainte-Madeleine:

Son actif au 30 avril 1978: \$38,329,811.

Son rang en importance:

Première des 139 caisses de l'Union Régionale des Caisses populaires de Trois-Rivières

Neuvième des 1,249 caisses de la Fédération des Caisses populaires de Lévis

Nombre de membres: 11,040

Nombre d'emprunteurs: 3,732

Montant prêté: \$24,384,179.

Photo du Cap prise du clocher de l'église démolie, vers l'ouest. A noter à droite l'étang du Moulin, le moulin à farine et le manoir des Jésuites. A noter surtout l'immense étendue de terrain vacant. Photo prise avant 1905.



1 - FÊTES RELIGIEUSES

| | | |
|------------------|------------------|--|
| Janvier | 1: | Ouverture des fêtes à la messe de minuit |
| | 28-29: | Célébration de la famille |
| Février | 11 au 16: | Grande retraite paroissiale |
| Mars | 23-24-25: | Montée vers Pâques |
| Avril | 2: | Communion (1ère) à la messe de 11h30 |
| | 15: | Hommage au Père Tanguay, o.m.i. (19h15) - prédication spéciale |
| | 22: | Confirmation des élèves de 5e année (19h15) |
| Mai | 13: | Fête des Mères (19h15) |
| | 14: | Consécration de l'église (10h) par Mgr Laurent Noël |
| | 27: | Fête-Dieu (19h15) |
| Juin | 4: | Fête du Sacré-Coeur (19h15) |
| | 18: | Fête des Pères (toutes les messes) |
| | 24: | Fête de la Saint-Jean-Baptiste (19h15) |
| Juillet | 22: | Fête de Sainte-Marie-Madeleine (toutes les messes) |
| Août | 20: | Fête de Sainte-Marthe |
| Septembre | 2: | Mariage d'époque (19h15) |
| | 3: | Fête du Travail (10h et 11h30) |
| | 10: | Cérémonie des défunts |
| Octobre | 7: | Notre-Dame du Rosaire (toutes les messes) |
| | 19-28: | Neuvaine préparatoire au 300e anniversaire |
| | 28-29: | Célébration spéciale - messe du 300e |
| Novembre | 5: | Criée des âmes |
| | 11: | Célébration pour les ancêtres (toutes les messes) |
| | 26: | Avent |
| Décembre | 3-10-17: | Avent |
| | 10: | Anniversaire des mariages (5-10-etc.) |
| | 25: | Célébration spéciale à Noël |
| | 31: | Messe d'action de grâce (23h) Clôture des fêtes |

DES FÊTES

2 - FÊTES SOCIALES

| | | |
|------------------|-------------|--|
| Janvier | 7: | Soirée canadienne |
| Février | 11: | Bal des Quêteux |
| Mars | 4: | Soirée Disco (jeunes) |
| Avril | 1-2: | Exposition de l'AFEAS |
| | 8: | Soirée bavaroise |
| Mai | 13: | Fête des Mères - concert de la Maîtrise de la Basilique |
| | 14: | Réception de l'Evêque dans le cadre de la consécration de l'église |
| Juin | 24: | Fête de la St-Jean (Société St-Jean-Baptiste) |
| Juillet | 8: | Fête de l'Age d'Or |
| Août | 20: | Fête champêtre à Sainte-Marthe |
| Septembre | 23: | Bal du Tricentenaire |
| Octobre | 29: | Banquet du 300e |
| Novembre | 11: | Pièce de théâtre |
| | 25: | Concert de la fanfare des Cadets de l'Air |
| Décembre | 3: | Guignolée |
| | 10: | Anniversaires de mariages (5-10 etc.) soirée |

LES ABBÉS JOSEPH ET ÉDOUARD CREVIER

illustres fils de Sainte-Marie-Madeleine

Dans la nomenclature des prêtres nés dans la paroisse, nous voyons les noms des abbés Joseph et Edouard Crevier: deux illustres fils de Sainte-Marie-Madeleine qui ont eu une carrière remarquable à des points de vue différents. Aussi brièvement que possible nous vous parlerons de la force physique peu ordinaire de Joseph et de la féconde carrière sacerdotale de son frère cadet, Edouard.

Joseph, fils d'Antoine Crevier et de Françoise Chevreuil, naquit au Cap-de-la-Madeleine, le 18 mai 1786. Le père Crevier, quoique cultivateur, n'en occupait pas moins la charge de Juge de Paix de Sa Majesté et pendant de nombreuses années il avait occupé le poste de capitaine de milice.

En bon fils de cultivateur Joseph s'occupa, durant toute son adolescence, de travaux manuels. Ce ne fut qu'à l'âge de 20 ans, soit en 1806, qu'il commença son cours classique au Collège de Nicolet. Ce retard, loin de lui nuire, en un sens, contribua pour beaucoup à lui faire atteindre ce beau développement physique, qui, en certaines circonstances, lui servit à impressionner salutairement des ouailles récalcitrantes.

Ordonné prêtre le 21 septembre 1816, et probablement parce qu'il était d'une constitution robuste, ses supérieurs le dirigèrent vers les redoutables pays d'en haut. Il y fut tour à tour missionnaire, vicaire et curé.

Comme nous devons vous parler tout particulièrement de sa grande force physique, nous vous raconterons deux anecdotes dont il a été le héros au cours de son séjour là-bas. La première est empruntée au journal "Le Manitoba" et nous la citons textuellement:

"Au temps des trop fameuses luttes entre les compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, la plus grande gloire, pour tous les hommes du Nord, c'était d'avoir un poing solide. L'honneur le plus envié était celui d'être proclamé le "boulé" de tout un fort.

"Bourgeois et serviteurs ne parlaient que de batailles et on exaltait jusqu'aux nues celui qui avait pu assommer son adversaire.

"Le Fort William a été célèbre comme théâtre de ces luttes athlétiques. C'était là que les hommes des

deux compagnies rivales se rencontraient. C'était là que les Goliaths de Sorel, en grande renommée, dévisageaient les Cockneys et gagnaient le plumet traditionnel.

"C'est à cette époque que l'abbé Joseph Crevier fut envoyé, par l'évêque de Québec, jusqu'au Fort William.

"Deux jours après son arrivée, le bourgeois du fort alla le trouver à sa chambre et lui dit: "C'est demain un jour de régal: nous allons distribuer du rhum à nos hommes; ils vont fêter et il y aura des batailles, c'est la règle. Ne vous montrez pas pendant ce temps car vous courrez risque d'être insulté. Vous ferez donc mieux, demain, de rester dans votre chambre".

"M. Crevier remercia bien poliment le bourgeois mais ne lui promit rien.

"Le lendemain matin, la cour du Fort était remplie; les gens voulaient fêter et voir la bataille. Les deux premiers qui devaient mesurer leur force étaient un canadien du nom de Ladébauche et un métis du nom d'Oikan.

"Quand ils parurent dans l'arène, ils furent salués comme autrefois les gladiateurs dans l'amphithéâtre romain. Le signal se donne et ils s'élancent l'un sur l'autre comme des tigres.

"M. Crevier avait vu de sa fenêtre, tous ces préparatifs. C'était bien triste pour lui que d'être témoin d'un pareil scandale sans pouvoir y porter remède.

"Quoi!, lui missionnaire, venu de si loin pour ramener des hommes à des sentiments chrétiens, allait laisser commettre tout un jour, sous ses yeux, des brutalités sans nom!. C'était trop fort. Emporté par le zèle, il sort de sa chambre en relevant les manches de sa soutane, passe hardiment au travers de la foule et marche droit aux deux combattants. En arrivant auprès d'eux il les saisit et les secouant au bout de ses bras leur dit:

"Ah! C'est ainsi votre manière de vous battre, vous autres boulés du Nord-Ouest, eh! bien vous ne savez pas vous battre du tout; vous n'êtes que des vieilles. Voilà la vraie manière de se battre. En disant

cela, il vous leur rapproche le visage et se met à les frapper l'un contre l'autre, comme s'ils eussent été des enfants, puis, écartant ses bras nerveux, il les rua à cinq ou six pieds de lui. Maintenant, leur dit-il, si vous en avez des meilleurs que ces deux-là envoyez-les moi, je vais continuer la leçon.

“On dit que personne n'eût envie de se faire son écolier pour le moment. En quelques minutes le fort se vida et le calme se rétablit.”

La seconde anecdote a été cueillie, lors de la publication du volume “Athlètes Canadiens-Français” par E.Z. Massicotte dans un des ouvrages de M. l'abbé Dugas sur le Nord-Ouest. Le fait se passa aussi à Fort William. Cette fois ce fut José Paul, un colosse venu de Sorel qui s'attira la semonce musculaire de l'athlétique pasteur.

“Ce jour-là José Paul avait bu outre mesure et faisait un vacarme d'enfer au milieu de ses camarades. Il voulait se battre avec tout le monde et comme personne ne se souciait de se mesurer avec lui, il appelait tous les diables de l'enfer à venir faire le coup de poing.

“M. le Grand Vicaire Crevier se trouvait dans le fort. Il était occupé à se raser dans sa chambre. Les cris et les imprécations de José l'impatientaient. Il résolut de mettre fin à tout ce tapage. Sans attendre la fin de l'opération, il dépose son rasoir, s'essuie un peu la figure et sort dans la cour du fort où les gens étaient rassemblés.

“José en l'apercevant fut un peu interloqué. Il le fut davantage quand il le vit se diriger droit sur lui. M. Crevier, sans lui donner le temps de se reconnaître, lui saisit le bras comme dans un étau et lui enfonce ses doigts dans la chair en lui disant: “José, apaisez-vous. S'il m'était permis, à moi de me battre, vous ne jacasseriez pas tant.”.

“Ce fut fini: José, le bras pendant, alla s'asseoir dans un coin et le calme fut rétabli.”

Un bon vieux bourgeois du Nord, en racontant plus tard ce fait à Monseigneur Taché, ajoutait: “Bigre, il était fort M. Crevier.”

A son retour du Nord-Ouest, M. l'abbé Joseph Crevier fut nommé curé à St-Pie de Bagot. Au cours de son ministère à ce dernier endroit, il devait au moins une fois se servir de sa force herculéenne pour faire entendre raison à un matamore du genre de ceux de l'Ouest. Mais à raison du manque d'espace, nous ferons grâce des détails.

Après avoir été curé de St-Pie pendant plus d'un quart de siècle, l'abbé Joseph Crevier se retira, en

1867, à Sainte-Marie, chez son frère Edouard, où il mourut deux ans plus tard, soit le 19 juin 1869, âgé de 83 ans.

Passons maintenant à Edouard Crevier, quatrième et dernier enfant de la famille Antoine Crevier, qui naquit lui aussi au Cap-de-la-Madeleine, le 5 novembre 1799. Quand il naîtra, son frère Joseph, déjà âgé de treize ans, en sera le parrain.

A 14 ans, il entra au Collège de Nicolet grâce aux générosités de Monseigneur Plessis. C'est ce même évêque qui, en 1825, le 2 octobre, le fit prêtre à Québec.

Ses nombreuses qualités ne tardèrent pas à le mettre en évidence puisque peu après son ordination il dirige le collège naissant de St-Hyacinthe. Il est un prédicateur distingué et ne manque pas d'aider M. Girouard dans le service de la paroisse et d'autres confrères pour les retraites.

En 1828, Mgr Lartigue lui confie la direction de la paroisse de St-Luc (Montréal) pour n'y rester que peu de temps puisque M. Girouard, sur le point de mourir, venait le supplier de bien vouloir prendre charge de la paroisse de St-Hyacinthe. Il accepte et prend cette cure qu'il gardera jusqu'au 4 novembre 1852, date à laquelle Sa Grandeur Mgr Prince viendra en prendre possession à titre de premier évêque de ce diocèse.

A son arrivée à St-Hyacinthe, tout était à créer. Des asiles manquaient à la vieillesse, les orphelins étaient sans abri, les pauvres sans soutien. En peu de temps, M. Crevier remédiera à tout cela.

A l'époque du soulèvement des Patriotes, il priera pour le succès de la cause canadienne. Accusé d'avoir pris part aux événements de St-Denis, Edouard Crevier fut sommé, après l'insurrection, de comparaître devant le tribunal militaire. Aussi habile que brave, Edouard Crevier sut s'en tirer en faisant à ses juges la déclaration suivante: “J'ai favorisé mes compatriotes, mais avec cette restriction mentale: Si leur cause était juste devant Dieu.” Ses juges, ne comprenant rien aux choses de l'esprit le renvoyèrent absout.

Un peu plus tard, avec les 60,000 francs que lui lègue une tante, il fonde l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.

Toutes les oeuvres qu'il avait projetées pour cette paroisse étaient en voie de réalisation lorsque Mgr Lartigue, qui le connaissait bien, lui ordonne de tout abandonner pour aller fonder Ste-Marie de Monnoir, aujourd'hui Marieville.

En recevant l'ordre d'aller, en 1852, prendre possession de la cure de Ste-Marie, M. Edouard Crevier

avait eu la généreuse idée d'y établir, dès son arrivée, deux maisons d'éducation supérieure, destinées dans sa pensée à régénérer cette paroisse et à fournir à la famille, à l'Etat et à l'Eglise des sujets utiles.

Il fonde d'abord le petit séminaire et ensuite commence la construction du couvent, y dépensant jusqu'à son dernier sou. Aussi lorsqu'il n'a plus rien, il dépêche de maigres attelages à St-Pie chez son frère Joseph. Un jour, rapporte l'abbé E. Alix dans son livre intitulé "La Famille Alix du Mesnil" publié en 1935 et d'où proviennent une grande partie des renseignements de cet article concernant l'abbé Edouard Crevier, Joseph reçoit ses hommes, leur donne à manger ainsi qu'à leurs pauvres chevaux, puis les renvoie sans rien leur donner. L'abbé Edouard pleure mais ne se décourage pas. Le lendemain Joseph faisait son entrée triomphale chez son famélique filleul accompagné de douze charges de provisions et de comestibles de toutes sortes. "Tiens, dit-il, mon vieux quêteux, je t'ai apporté quelque chose, car je n'ai pas voulu charger tes chevaux hier, ils étaient trop maigres pour se rendre ici avec

de lourds fardeaux." Voilà un autre trait qui caractérise bien l'abbé Joseph Crevier.

Le 13 octobre 1875, Messire Edouard Crevier fête ses noces d'or de sacerdoce. Avec humilité en ce grand jour, il repasse ses 50 années de prêtrise et se propose de continuer son oeuvre. Hélas toute chose a une fin. Brisé par une vie de surmenage, Edouard Crevier se réfugie à l'hospice Ste-Croix qu'il a fondé lui-même. Il y rendra son dernier souffle entre les bras de M. Jean Alix-Labbé, un des ancêtres de M. Adrien Alix, qui fut paroissien de Ste-Madeleine pendant les nombreuses années qu'il passa à la Banque Canadienne Nationale, rue Notre-Dame.

Le 27 janvier 1881, Mgr Moreau de St-Hyacinthe chante son service, et c'est nul autre que sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui prononça l'oraison funèbre.

En 1888, à Marieville, on élevait un monument à la mémoire du Grand Vicairé Edouard Crevier. C'est probablement la seule personne née dans notre paroisse qui a son monument. C'est un honneur bien mérité.

QUELQUES BRINS D'HISTOIRE

* En 1660, Michel Peltier, sieur de la Prade, construit l'hôpital Notre-Dame de Pitié et il lui fait don d'un coffre rempli d'onguents et de médicaments. Félix Thunay, sieur du Fresne, en est le maître-chirurgien. Pour le maintien du bon ordre à l'intérieur et pour contrer l'ennemi à l'extérieur, il y a une organisation militaire avec Nicolas Rivard comme capitaine de milice.

* Le Régiment de Carignan, arrivé de France en 1665, a refroidi l'ardeur des Iroquois et permis aux colons de défricher et d'ensemencer avec plus de sécurité. Le sol qui semblait prometteur était trop sablonneux en bien des endroits. Plusieurs colons allèrent ailleurs fonder d'autres villages. De 362 âmes en 1667, la population descendit à 200 en 1683; en 1721, le curé Vachon n'avait plus que seize familles dont onze seulement lui payaient dime. Après sa mort, ce fut une période d'instabilité pour les colons qui refusèrent de lâcher. Cent quinze ans sans curé résident à cause de la pénurie de prêtres, à cause aussi des habitants qui auraient eu de la difficulté à faire vivre un curé. Les guerres, la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, l'émigration de la classe dirigeante ont eu leurs répercussions sur la vie économique du pays.

LES COMITÉS DU 300e



COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES De g. à d.: M. André Bourque, publiciste; M. Augustin Poirier, président; Père Jean-Louis Arel, o.m.i., curé; Mme Lise Sinotte, animation sociale; Jean-Pierre Baribeau, secrétaire; Jacques de Montigny, finances.

COMITÉ CENTRAL

Augustin Poirier, Président
Jean-Pierre Baribeau, Secrétaire
Jean-Louis Arel, o.m.i.
Jacques de Montigny, Finance
Mme Lise Sinotte, Animation Sociale
André Bourque, Publicité

ACCUEIL

Sylvie Dionne, Présidente
Evelyne Magny, Vice-Présidente
Linda Massicotte, Conseillère
Roxanne Poirier, Conseillère
Line Auclair,
Diane Bellemarre,
Josée Buist,
Céline Demers,
Francine Desharnais,
Marie Duquet,
Anne Fournier,
Hélène Massicotte,
Renée Morin,
Solange Morrissette,
Diane Picard,
Micheline Racette,
Manon St-Louis.

ANIMATION SOCIALE

Lise Sinotte, Responsable
Yvonne Poisson,
Julienne Ricard,
Lili Hubert,
Pierrette Lahaie,
Cornelie Renaud,
Thérèse Desfossés,
Mme Muguette Bergeron,
Mme Nelly Lapointe,
Mme Gilberte Boisvert,
Lucie Beaumier,
Jean Guillemette.

FINANCES

Jacques de Montigny, Responsable
Roland Boivin,
Gilles Morin,
André Drouin,
Aimé Gaudreault.

HISTOIRE

Maurice Loranger,
J. Edouard Biron,
Adelard Toupin,
Jean-Paul Massicotte.

AUDIO-VISUEL

René Beaudoin, Responsable
Marc Harbour,
Joachim Boutet,
Sylvie Dionne,
Evelyne Magny,
Diane Picard,

DÉCORS

Sr Yvette Boisvert, Responsable
Sr Antoinette Dusseault,
Sr Laurette Roberge,
Sr Hélène Corriveau,
Mme Marguerite Trudel.

LITURGIE

Denise Dubé, Responsable
Nicole Poisson,
René Beaudoin,
Jean-Eudes Boudreault, o.m.i.

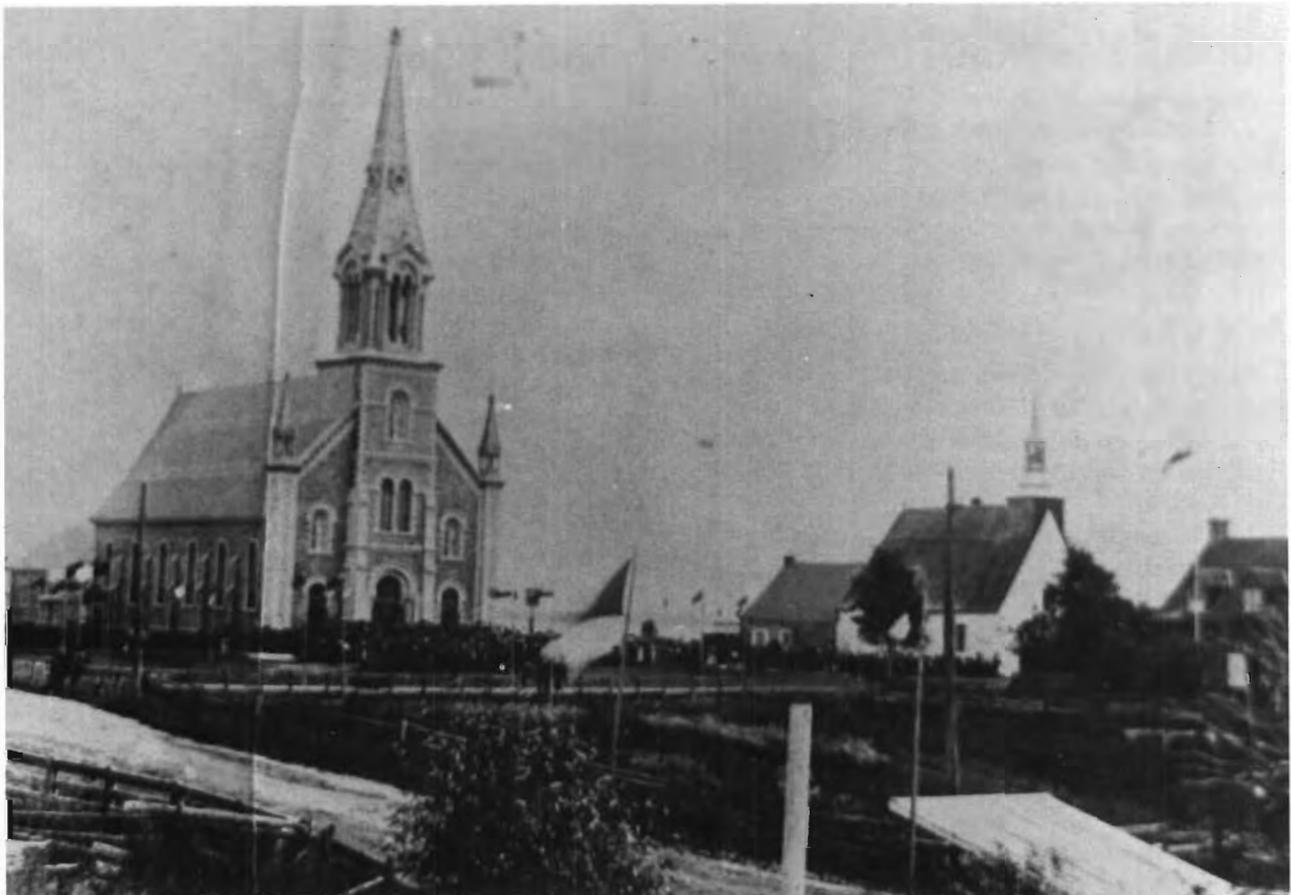
PUBLICITÉ

André Bourque.

CATÉCHÈSE

Léo-Paul Rioux, Responsable
Mme Noëlla Rioux,
Mme Rodolphe Rocheleau,
René Doucet,
Mme Louise Doucet.

*Une passerelle de bois permettait aux piétons de traverser la rivière Faverel;
elle partait de la rue Notre-Dame pour arriver en face du Sanctuaire actuel.*



LA PRIÈRE EN CETTE ANNÉE TRICENTENAIRE

Il a été dit ailleurs que les responsables de nos fêtes tricentenaires voulaient intéresser tout l'homme, c'est-à-dire le rencontrer dans sa vie de prière, sa vie sociale, récréative, etc. Le but de ces considérations est de toucher uniquement au premier de ces aspects. Dans l'homélie qu'il avait donnée à l'occasion de la messe d'ouverture, le père Curé a dressé un petit tableau de ce que devait être ce qu'il a appelé les "quatre sommets liturgiques". Voyons comment le tout s'est passé.

Premier sommet — La grand'messe d'ouverture, le 1er janvier à minuit. La proclamation de l'ouverture officielle de notre année tricentenaire s'est faite à l'intérieur de la messe de minuit. On voulait marquer par là que, dès les premières heures de la nouvelle année, les paroissiens soient en quelque sorte en état de départ. L'élan était donné. La cloche avait sonné peut-on dire.

L'église était remplie à capacité. Le clergé local, avec quelques visiteurs, présidait cette Eucharistie. Le président des fêtes et son épouse, Monsieur et Madame Augustin Poirier, accompagnaient les concélébrants à l'autel. Les marguilliers et leur conjoint, de même que les membres des divers comités s'étaient fait un devoir d'être présents. La chorale paroissiale, comme d'habitude, a magnifiquement fait les choses. L'année des célébrations du Tricentenaire était lancée.

Deuxième sommet — La retraite paroissiale. Du onze au dix-sept février, la population de Sainte-Marie-Madeleine était invitée à venir entendre la Parole de Dieu qui leur était présentée par le Révérend Père André Bilodeau, o.m.i., de Montréal. On doit dire que cette retraite a obtenu un véritable succès.

Deux fois par jour, une église au trois quart remplie venait prier Dieu tant pour le remercier des grâces reçues depuis la fondation que pour se nourrir de la saine et abondante doctrine dispensée par le prédicateur.

Le mot d'ordre de l'année étant "Dieu est avec nous", le prédicateur avait ajouté cette question: "Sommes-nous avec Lui?" L'Assemblée, après avoir prié, médité, et réfléchi, était invitée à répondre "OUI" Dieu est avec nous.

- a) si nous accueillons Jésus-Christ (dimanche)
- b) si nous croyons fermement que le Père nous aime (lundi)
- c) si nous mettons la prière dans notre vie (mardi)
- d) si nous nous aimons vraiment comme des frères (mercredi)
- e) si nous acceptons la croix de chaque jour (jeudi)

Du troisième sommet que fut la Consécration de l'église, il en est question ailleurs dans cet album-souvenir.

Pour préparer le quatrième sommet liturgique, une neuvaine de prédications spéciales aura lieu immédiatement avant le 29 octobre.

La veille de l'anniversaire de l'érection canonique, soit le 29 octobre, Monseigneur Georges-Léon Pelletier, ancien évêque de Trois-Rivières pendant plus d'un quart de siècle, présidera une concélébration. C'est alors que l'on verra des représentants des autorités religieuses et civiles, des membres de toutes les associations et groupements locaux et paroissiaux, entourer Monseigneur Pelletier dans un geste d'action de grâce communautaire.

D'autres initiatives auraient aussi mérité d'être citées parmi les "sommets liturgiques". Qu'on pense par exemple au "Café chrétien" qui chaque semaine réunissait et continue de réunir des gens autour d'une table pour échanger sur la Parole de Dieu, particulièrement celle que le calendrier liturgique nous invite à méditer tel ou tel dimanche.

Que savons-nous de toutes les initiatives personnelles mises en branle à l'occasion du Tricentenaire? On peut dire aussi que les événements religieux coutumiers ont été vécus dans l'esprit et la mentalité du tricentenaire: première communion et profession de foi, confirmation, fête des Mères, fête de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marthe, souvenir de nos défunts, etc. Oui, on peut dire que Dieu a véritablement été avec nous.

LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE de Sainte-Marie-Madeleine

Les temps que nous vivons ne sont peut-être pas des plus propices à certaines pratiques religieuses telles que bénédiction, encensements, eau bénite, etc.

Pourtant, une fois connue la suggestion de demander à Monseigneur l'Évêque de faire consacrer notre église, c'est avec enthousiasme que les comités en place ont secondé cette idée.

Une église consacrée, qu'est-ce au juste? Bien sûr, la consécration d'une église n'ajoute pas substantiellement à sa bénédiction. La nôtre a été bénite le dimanche, douze juillet mil neuf cent cinquante-trois, par Monseigneur Georges-Léon Pelletier, alors évêque de Trois-Rivières.

Avant de répondre à cette question, rappelons les exigences pour qu'une église soit consacrée.

- Que l'édifice soit exempt de dettes.
- Que ce même édifice soit à l'usage exclusif du culte.
- Que la construction soit faite de matériaux solides et durables.
- Que chaque année, dans l'avenir, on fasse l'office et la messe de la Dédicace.

Ceci dit, on comprend mieux que la distinction entre la bénédiction et la consécration s'établit au niveau de la solennité, du définitif et de l'onction avec le Saint-Chrême. La comparaison entre un testament olographe et un testament par devant notaire nous aide aussi à mieux comprendre. Le premier est fait privément et sans appareil, le second est plus stable, plus public, moins facile à changer, plus solennel.

Notre belle église Sainte-Marie-Madeleine remplissait toutes les conditions. Pourquoi alors ne pas profiter de l'année tricentenaire pour en faire, dans le diocèse, la sixième église consacrée? (Les cinq autres sont: la cathédrale de Trois-Rivières en 1858; Saint-Paul de Grand'Mère en 1959; Saint-Antoine de Padoue de Louiseville en 1962; Saint-Pierre de Shawinigan et la Basilique Notre-Dame du Cap en 1964).

Donc la date du 14 mai, fête de la Pentecôte, est choisie pour vivre cet événement. L'église se pare comme aux jours de grandes fêtes: fleurs, banderoles et inscriptions aux couleurs de Tricentenaire, c'est-à-dire rouge et or. Un autel neuf a été installé au début de l'année. Tous les Oblats, pères et frères qui ont déjà fait du ministère à Sainte-Marie-Madeleine sont invités. Un certain nombre ont pu répondre à cette invitation.

L'église étant déjà en service depuis vingt-cinq ans, certains rites ont été supprimés comme la purification de l'église, la prise de possession et la déposition des reliques.

La cérémonie débute par l'entrée solennelle. En tête, la croix de procession portée par le frère Jean-Louis Roy, o.m.i., suivie des concélébrants et de l'Évêque. Après avoir béni l'eau, le pontife fait le tour de l'église en aspergeant les fidèles et le temple. Il est assisté du père Jean-Louis Arel, o.m.i., curé, et du père Marc Bilodeau, o.m.i., trésorier provincial et re-

Aspersion du début: de g. à d.: Frère Bernier Bourassa, secrétaire de l'évêque, Jean-Louis Arel, o.m.i., curé, Mgr Laurent Noël, Marc Bilodeau, trésorier provincial des Oblats.



Jean-Pierre Baribeau, secrétaire du comité central des fêtes, lisant la première épître.





Jean-Guy Lemarier, o.m.i., lisant la deuxième épître.



Homélie de Mgr Laurent Noël.

présentant le Révérend Père Gérard Laprise, o.m.i., provincial.

La première partie de la messe jusqu'à l'homélie se déroule comme à l'accoutumée. Dans son homélie, Monseigneur disait notamment:

"C'est au niveau de la paroisse que l'on peut véritablement assurer la collaboration la plus efficace et la coresponsabilité dont l'Eglise a tellement besoin à l'heure actuelle. Et c'est cela qui faisait dire au Pape, au moment où il faisait une description de la paroisse: "C'est la première école de vie chrétienne. La paroisse, il vous faudra la fréquenter, la soutenir, l'aimer".

"Il me semble que ces paroles peuvent constituer comme un mot d'ordre que vous retiendrez à l'occasion des célébrations de troisième centenaire de votre paroisse".

"Je sais que dans le passé vous avez déjà manifesté beaucoup d'attachement à votre communauté paroissiale, beaucoup de dévouement. Mais il est toujours possible de faire davantage. Je termine en vous laissant ces paroles du Pape: "VOTRE PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, ET J'AJOUTE, VOTRE ÉGLISE DÉSORMAIS CONSACRÉE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, IL VOUS FAUDRA LA FRÉQUENTER, LA SOUTENIR ET L'AIMER PLUS QUE JAMAIS".

L'homélie et les litanies des saints terminées, on procède aux rites caractéristiques de la consécration:

— Onction de l'autel et des murs

Pendant que Monseigneur Laurent Noël consacre l'autel, les quatre prêtres procèdent aux

Jean-Louis Arel, o.m.i., curé, lors du dîner qui a suivi la consécration.



Une partie des convives au dîner qui a suivi la consécration.





Consécration des croix murales, signe visible de la consécration de l'église; le Père Aram Ethier consacre une croix.

onctions sur les douze croix murales. Ces prêtres sont: le Révérend Père Wilfrid Soucy, celui-là même qui avait présidé à la construction de l'église, et les trois vicaires actuels: les pères Aram Ethier, Jean-Eudes Boudreault et Joseph Massé.

— Encensement de l'autel et de la nef

Les onctions terminées, les mêmes personnes encensent le peuple, l'autel et les murs de l'église.

— Eclairage de l'autel et de l'église

L'Evêque allume lui-même les cierges de l'autel tandis que le sacristain, le frère André Allard, o.m.i., allume le cierge pascal. On fait l'illumination festive dans toute l'église.

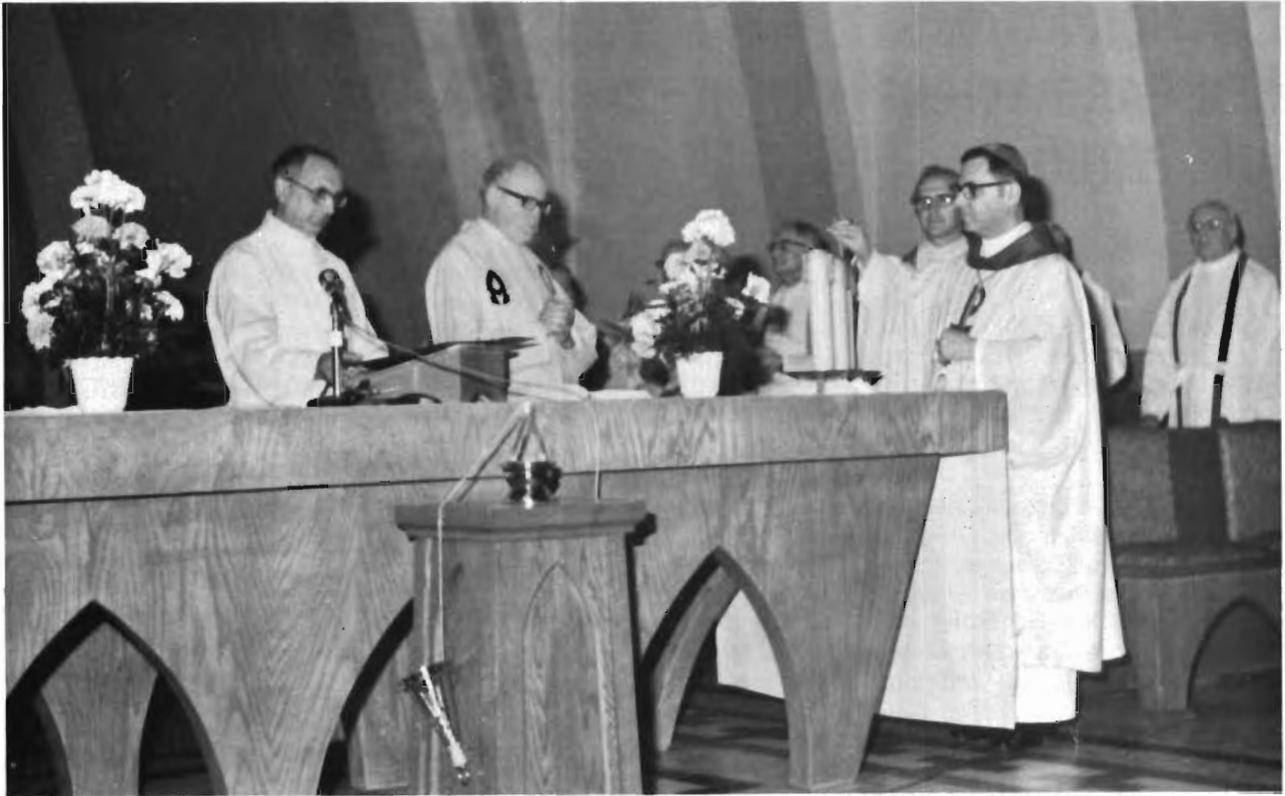
Comme d'habitude, la chorale paroissiale apporte son précieux concours tandis que l'un de nos dévoués animateurs liturgiques, René Beaudoin, est en poste pour diriger prières et chants.

Le président des fêtes et son épouse, Monsieur et Madame Augustin Poirier, servent la messe. Les deux lectures sont faites respectivement par le Père Jean-Guy Lemarier, o.m.i., enfant de la paroisse, et Monsieur Jean-Pierre Baribeau, secrétaire du Comité Central des fêtes.

Un sentiment de fierté bien légitime monte dans le coeur des paroissiens présents. Leur belle église est désormais consacrée.

Encensement de l'autel.





Consécration de l'autel par Mgr L. Noël.

Lumière: l'évêque allume les cierges.



PARTICIPATION DES PAROISSIENS AUX FÊTES

Les différents comités organisateurs des fêtes du "Tricentenaire" de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ont tout mis en oeuvre afin de s'assurer du succès de chacune des festivités prévues au programme.

Plusieurs paroissiens de tous les âges participent à l'organisation de ces activités en plus des organismes paroissiaux qui ont bien voulu prêter leur concours. Notons, entre autres, l'A.F.E.A.S., sous la présidence de Mme Gilberte Boisvert, qui présenta la magnifique exposition d'artisanat, attirant ainsi une assistance de beaucoup supérieure aux années précédentes.

Pour sa part, la société Saint-Jean-Baptiste locale a pris en main l'organisation des fêtes nationales du 24 juin dernier. M. Albert Hubert, président, a su s'entourer d'une équipe dynamique qui présenta un projet au comité régional des fêtes nationales; ce

comité a accepté le projet en plus d'y contribuer d'une généreuse subvention.

L'Age d'Or, sous la présidence de Mme Nelly Lapointe secondée de M. Arnaud Baril, vice-président, a répondu avec empressement à notre appel en organisant la soirée d'hommage à toutes les personnes du troisième âge de notre paroisse.

La municipalité de Sainte-Marthe a voulu elle aussi marquer ce 300e anniversaire par l'organisation d'une fête champêtre réunissant tous les paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine. L'admirable collaboration du maire Marius Blouin, du conseiller M. Adélarde Toupin et des autres officiers de la municipalité ont favorisé la réussite et la grande participation de toute la population.

Nous pourrions encore souligner l'immense travail de nombreuses personnes qui ont souvent travaillé dans l'ombre et qui ont contribué à la réalisation et au succès de chacune des activités.

Rappelons en terminant que l'objectif que le comité s'était fixé au début, à savoir des fêtes pour et par la population de Sainte-Marie-Madeleine, est depuis longtemps atteint puisque nous pouvons affirmer sans réserve avoir reçu dès le début l'appui total de notre population.

Un merci sincère pour tout ce dévouement; de toute façon, un 300e, c'est unique n'est-ce pas!

La parade organisée par la municipalité de Sainte-Marthe, montant la rue St-Maurice, vers le Lac Montplaisir.





A la fête de Sainte-Marthe, de g. à d.: le curé, Jean-Louis Arel, o.m.i., Madame et Monsieur Marius Blouin, maire, M. Arthur Vaillancourt et sa fille Emma, Mme Suzanne Jutras, coordonnatrice de la fête, et M. Augustin Poirier, président des fêtes.

Dans le cadre des fêtes du Tricentenaire, le secteur Sainte-Marthe de la paroisse a organisé pour dimanche, le 20 août, une journée spéciale de célébration.

Une parade de chars allégoriques nous rappelait les grands thèmes de l'histoire locale: miniature de la chapelle de Pierre Boucher, une classe de nos écoles d'alors, la croix du chemin, les scieurs de bois, un bistrot, les fermiers au travail, etc...

Parmi les personnes qui suivaient le cortège, on remarquait M. le Maire et son épouse qui, pour la circonstance, voyageaient dans une voiture tirée par un poney. Le doyen de Sainte-Marthe, M. Arthur Vaillancourt, 93 ans, était accompagné du père curé.

Des conseillers, anciens maires et conseillers, paroissiens, suivaient de près. De magnifiques chevaux punctuaient la marche. Le tout était agrémenté par les couleurs multicolores des décorations et des costumes de nos charmantes et dévouées filles de l'Accueil.

A l'issue de cette parade, il y eut célébration de la messe dominicale, au lac Montplaisir. Une animatrice, Madeleine Desrosiers, faisait chanter la foule.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a disposé la foule à prendre un repas champêtre. Le père Curé, M. le Maire Marius Blouin, le président des fêtes Augustin Poirier et le coordonnatrice générale, Mme Suzanne Jutras, ont adressé la parole. Des divertissements ont suivi.

Les cloches de nos églises

Les cloches de l'église sonnent pour les événements heureux comme pour les moins heureux; toujours elles invitent les paroissiens à la prière. La première église de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine a eu ses cloches. M. Ls-Eugène Duguay rapporte que, avant 1713, "il existait deux petites cloches; elles sont conservées encore mais ne servent plus, elles ont les lèvres toutes brisées. Ce qui fait qu'elles ont un son brisé, la voix s'échappe mal. En 1704, on voit dans les comptes qu'il a fallu réparer la cloche. Le 1er mai 1901, je les ai déposées au musée du Séminaire de Trois-Rivières". Une petite note ajoutée à ce texte dit qu'elles sont revenues au Cap.

J'ai essayé de savoir où étaient ces cloches; le

Père Armand Tremblay dit ne les avoir jamais vues. Elles ne sont pas non plus au musée du Séminaire; une visite au musée en compagnie de M. l'abbé Bettez, n'a rien donné; on n'a pas souvenir de les avoir eues en garde.

Ces deux cloches ont été remplacées en 1713, comme l'écrit M. Duguay: "Il y a actuellement (c'est écrit le 1er mai 1890) dans le clocher de la chapelle du Saint-Rosaire, une cloche qui porte les inscriptions suivantes:

Je me nomme Marie Magdeleine
Mon parrain a été Pierre Robineau, chevalier
de Bécancour,
grand-voyer de ce pays,
Ma marraine: Marie Charlotte Legardeur, son
épouse. 1713.

Je suis porté à croire que les signes qui suivent le millésime sont les armes de la famille".

Les archives de Monastère (D49, Vol 1, p. 31) disent que le Père Tourangeau, supérieur provincial des Oblats, a fait don d'une cloche à l'église du Cap (Sanctuaire). Elle a été bénite le 25 septembre 1907 et elle porte le nom de "Cloche Notre-Dame du

24 octobre 1952, descente des cloches de l'ancienne église.



Cap". Elle a été installée dans le clocher pour remplacer la cloche de 1713 qui est endommagée et qui est conservée aux archives du Monastère.

Les cloches de l'église actuelle sont celles de l'église de 1878. Elles ont été fondues à Lyon, France, par O. Reynaud, de la maison Morel. M. Reynaud a obtenu un grand prix à l'exposition des beaux arts à Rome en 1870 et il a été honoré par un bref du titre de fondeur pontifical par le Pape Pie XI. Les cloches sont arrivées au début de janvier 1882 à Sainte-Angèle; M. Duguay alla les chercher avec quinze hommes; la traversée se fit sur le lac St-Pierre, le fleuve n'étant pas gelé à Trois-Rivières et au Cap. Arrivée au Cap le 20 janvier 1882. La bénédiction des cloches eut lieu le 25 juin 1882. Le 24 octobre 1952, les Etablissements Cogné descendent les cloches du clocher et les envoient à Montréal pour des réparations nécessaires. Le 7 novembre, les cloches reviennent pour être installées, le 15 novembre, dans le clocher de l'église actuelle.

Voici quelques précisions extraites du registre paroissial: Les quatre nouvelles cloches forment un total en poids d'environ 4,300 livres. La plus petite pèse environ 300 livres. La seconde 600 livres, la troisième 1,100 livres. La plus grosse, ou la quatrième qui fait fonction de bourdon, environ 2,300 livres. Les notes qu'elles donnent sont: Mi bémol, La bémol, Do et Mi bémol de bas en haut. Ces notes forment un accord parfait et sont très harmonieuses. Le travail de l'exécution est vraiment artistique. Ces cloches sont les plus belles que nous ayons vues sous ce rapport. Elles portent chacune quatre médaillons qui ont le fini des plus beaux reliefs, une inscription latine tirée de l'Écriture Sainte en rapport avec leur fonction; sur de jolies bandes circulaires, les noms des parrains et des marraines, et des ornements en feuilles de lys et de vigne et en grappes de raisin disposées en forme de couronne.

Toutes ces cloches ont été données par les paroissiens.

QUELQUES BRINS D'HISTOIRE

- * Léandre Tourigny, curé résident de 1844 à 1849, nomme le 23 novembre 1845, deux constables pour maintenir l'ordre dans l'église. Trop de monde pour une petite église.
- * Bénitier d'argent acheté en 1819 au prix de 342 livres.
Ciboire d'argent massif acheté en 1820 au prix de 384 livres.
- * "Le 26 septembre 1852, la voûte de la petite église a reçu la forme qu'elle a aujourd'hui sous le curé Kérouack." L.-E. Duguay.
- * En 1885, il y avait une manufacture d'allumettes au Cap; on y employait une centaine de personnes, dont beaucoup d'enfants.
- * Lors de sa visite le 17 mars 1731, M. Jean Lyon St-Ferréol, supérieur du séminaire de Québec, en qualité de grand vicaire du Mgr le Coadjuteur de Québec, "fixe une charge de trois livres pour l'usage de l'argenterie et des candélabres aux enterrements; les habitants sont obligés de donner un demi-minot de blé pour le salaire du bedeau; il ordonne au bedeau de porter la bannière de Sainte-Marie- Madeleine aux processions".
Ls-Eugène Duguay.
- * "Le 26 septembre 1852, la voûte de la petite église a reçu la forme qu'elle a aujourd'hui sous le curé Kérouack." L.-E. Duguay.
- * "En 1879, en creusant l'intérieur de la nouvelle église, nous avons trouvé un cadavre; il avait été enterré avec son fusil de chasse, sa cuillère et son couteau. J'ai donné au Séminaire de Trois-Rivières le couteau et j'ai gardé la pierre du fusil. Le reste était dévoré par la rouille. Il y avait aussi un sou." M. Ls-Eugène Duguay.

CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT-ROSAIRE

Alors que l'abbé Paul Vachon était curé de Sainte-Marie-Madeleine de 1685 à 1729, rien ne laissait prévoir qu'un des actes qu'il allait poser serait le berceau de la dévotion au Saint-Rosaire et de l'oeuvre des pèlerinages. En parlant de la première église, nous avons vu que l'abbé Vachon a établi dans la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine une des premières confréries du Saint-Rosaire au Canada. L'Ordre des Frères Prêcheurs, (les Dominicains) était le responsable de la propagation de la dévotion au Saint-Rosaire et seul le général de cet Ordre pouvait autoriser la création de nouvelles confréries. A la demande du curé Vachon, le Très Révérend Père Antoine Cloche, le général en fonction, autorisa la fondation d'une confrérie au Cap le 11 mai 1694, et Mgr de St-Vallier y apposa sa signature le 4 octobre 1697. Pour y adhérer, il suffisait d'inscrire son nom dans le registre de la confrérie et de promettre de réciter le rosaire une fois la semaine. Ce registre, au Cap, consistait en des feuilles suspendues dans la chapelle du Rosaire, c'est-à-dire la petite chapelle sur le côté nord-ouest du sanctuaire de 1714, aujourd'hui dédiée à Saint-Joseph, le maître-autel étant dédié à Sainte-Marie-Madeleine, patronne de la paroisse.

La confrérie a subi un déclin pendant les 115 années où la paroisse n'a pas eu de curé résident après la mort de M. Vachon. En 1844, M. Léandre Tourigny est nommé curé résident; il demande à Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec, le rétablissement de la confrérie du Saint-Rosaire; Mgr Signay, de passage au Cap, accède à la demande de M. Tourigny comme suit: "Sur le désir que M. le curé de cette paroisse nous a exprimé, avons rétabli et rétablissons la confrérie du Saint-Rosaire érigée à perpétuité par une patente du Père Antoine Cloche, le 11 mai 1694, et approuvée par Mgr de St-Vallier, évêque de Québec, le 4 octobre 1697. En vertu d'un indult du Saint-Siège en date du 6 mars 1842, nous accordons à la dite confrérie, en autant que de besoin, toutes les indulgences et privilèges qui sont attribués à cette confrérie suivant les règles qui la régissent, et voulons que le curé de cette paroisse soit toujours le directeur de la dite confrérie, et nous autorisons M. le curé à faire lui-même ou à en faire faire la bénédiction par tel prêtre approuvé qu'il y invitera. De plus nous voulons que la pierre sacrée dont on fait actuellement usage au maître-autel soit remplacée par une autre plus grande, et qu'elle soit incrustée sur la table de l'autel de la chapelle du Rosaire afin qu'on y puisse célébrer la sainte messe...

Donné à Sainte-Marie-Madeleine du Cap-de-la-Madeleine, dans le cours de nos visites, le 5

juillet 1845. Signé: Jos. archevêque de Québec".

Pour la construction de la troisième église de la paroisse, les marguilliers et francs-tenanciers avaient décidé de démolir leur église pour en utiliser les cailloux. Le pont de glace de mars 1879 leur a fait changer d'idée, le curé Désilets y étant pour beaucoup dans ce changement d'attitude. Le 19 décembre 1880, les paroissiens, dans une assemblée, consacraient leur église de 1714 au culte spécial de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

Le 14 juin 1888, le Révérend Père Frédéric de Ghyvelde arriva aux Trois-Rivières; il choisit comme résidence temporaire le presbytère de Sainte-Madeleine sur l'invitation du grand vicaire Luc Désilets. Le vendredi suivant, le 22 juin, il présidait à l'inauguration de la Chapelle du Saint-Rosaire. La Statue du Saint-Rosaire était placée sur le maître-autel et dominait tout le sanctuaire; la statue de Saint-Joseph occupait la chapelle latérale. Le Père Frédéric donna le sermon l'avant-midi et l'après-midi.

"Depuis ce jour et à l'avenir, note M. Duguay, l'autel principal du vieux sanctuaire jouit et jouira du privilège d'autel de la Confrérie par un décret du Maître Général des Frères Prêcheurs, le R. Père Joseph Marie Laracca, lequel décret laissait au Révérend Luc Désilets le choix du jour où il ferait la translation de la statue du Saint-Rosaire de la chapelle latérale au grand autel. Le décret est de Rome, le 14 février 1884".

C'est ainsi que, tout en passant sous silence des faits importants, la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a contribué à l'établissement de la dévotion au Saint-Rosaire et à l'oeuvre des pèlerinages.

Le bon père Frédéric de Ghyvelde



LE PONT DE GLACE DE 1879

Le pont de glace sur le fleuve Saint-Laurent, en mars 1879, a servi à transporter une partie de la pierre nécessaire à la construction de la troisième église de la paroisse. Le Père Arthur Joyal, directeur des pèlerinages et des Annales durant 14 ans, a publié dans les annales de mars 1949, page 16 et suivantes, un article sur cet événement après avoir consulté les archives et interrogé les survivants du temps. Voici la partie de l'article sur le pont de glace lui-même:

"Le soir du 14 mars 1879, un vendredi, alors que tout paraissait humainement désespéré, voici qu'à la suite d'une semaine de temps doux, un vent violent de sorouet, aidé d'une forte marée, brisant les bordages du fleuve et, surtout, de l'embouchure du Saint-Maurice, les poussa pêle-mêle vers l'anse du Cap où, à force de s'accumuler, ils finirent, en s'arc-boutant, par se rattacher à la rive sud. Le lendemain, de nouvelles banquises, entremêlées de "frazzil", continuèrent de descendre et de s'entasser, rapprochant ainsi le pont de glace jusqu'à douze arpents en aval de l'église.

Une lueur d'espoir se ralluma dans l'âme des moins crédules, tandis que les plus tenaces se dirent entre eux que l'heure était peut-être venue de mettre en pratique le vieux proverbe: "Aide-toi, le Ciel t'aidera." Toujours est-il qu'à la messe paroissiale du dimanche, M. l'abbé Duguay annonça que, sur l'avis de son curé, retenu à sa chambre par la maladie, il tenterait, au cours de l'après-midi, de pousser une pointe vers le sud, en invitant à l'accompagner, ceux qui se sentiraient au cœur assez de courageuse hardiesse. Et pour mieux réussir dans son périlleux voyage de reconnaissance, il promit solennellement à Saint Joseph que la paroisse lui ferait célébrer une grand'messe d'action de grâces le 19 au matin, jour même de sa fête, s'il daignait se mettre de la partie pour lui obtenir la faveur si ardemment sollicitée.

Encore un peu, et son chaleureux appel fut resté sans réponse puisque deux paroissiens seulement, mais deux braves parmi les plus braves, MM. Firmin Cadotte et Flavien Bourassa, vinrent lui offrir leur concours. Arrivés à l'endroit où le fleuve leur parut le mieux couvert, ils constatèrent que les banquises, de couleur plutôt jaunâtres, et distantes les unes des autres de dix à cent pieds, n'étaient reliées que par de simples aiguillettes de glace. "Nous nous

y avançons tout de même", a écrit l'héroïque vicaire sous la foi du serment. "Firmin Cadotte en tête, une hache à la main, et autour des reins, une corde que tient par précaution Flavien Bourassa; je les suis de près avec une dizaine de petits garçons qui nous avaient rejoints.

Sur la neige flottante, nous hâtons le pas, car notre pied s'y enfonce parfois jusqu'à l'eau que nous entendons bruire à travers les glaçons. J'y plante ma canne tout aussi facilement que dans un banc de neige durcie.

"De halte en halte, nous atteignons la dernière banquise, à six arpents au moins des bordages de la rive sud. A partir de là, plus rien que la neige, et sous cette neige, l'abîme. Que faire? Je baisse la tête, n'osant plus demander à mes deux chefs de file de pousser plus loin... Après quelques instants de profonde émotion en songeant aux funestes conséquences pour toute la paroisse, d'un retour sur nos pas, je relève la tête, et je vois mes deux hommes éloignés de moi de plus d'un arpent. En suivant une certaine diagonale, Bourassa avait découvert une lisière un peu plus solide, formée par l'eau que le vent et la marée baissante avaient fait déferler sur la neige. Cadotte l'avait suivi. Je les rejoins, puis, avec mille et une précautions, nous parvenons à toucher la rive opposée."

Mais tout cela était loin d'être suffisant. Sans perdre un instant, Bourassa avec l'aide de deux des jeunes gens déjà mentionnés, MM. Alexandre et Téléphore Boisclair, se rendit sur la terre ferme pour en rapporter de quoi "baliser" les bouts les plus dangereux. Pour s'en revenir, à la tombée de la nuit, tous trois durent se traîner sur leurs genoux presque, cherchant à tâtons les endroits les plus solides, enfonçant parfois le pied ou la main dans la neige jusqu'à l'eau courante. Vite, une dizaine d'hommes du village s'organisèrent pour aller travailler à affermir la lisière qui avait paru la plus faible, cependant qu'une cinquantaine d'autres se chargèrent du reste.

A cette nouvelle, M. Désilets ne pouvant se résigner à les laisser poursuivre leur audacieux dessein, me dit: "Allez et renvoyez-moi tout ce monde-là. Dans une pareille obscurité, mais ils vont tous périr. "M. le Curé", répondis-je, "je ne puis faire cela; j'irai retrouver mes hommes; vous, priez bien la Sainte Vierge de nous soutenir au-dessus de l'abîme, et le pont va se faire... Au vrai, j'avais tellement confiance en sa récitation du Rosaire que je n'y voyais rien à redouter." Me regardant fixement: "Hé bien", reprit-il, "allez-Y." "Dieu a permis", opine plus tard M. Duguay, "que je ne me rendisse pas compte, alors, du danger."

Sous l'entraînante direction de Bourassa et de Cadotte, les diverses équipes manoeuvrèrent, à la faveur d'un froid assez prononcé et à la lueur de



"Il n'y a pas de danger: les "aves" du curé nous portent"



Le curé Luc Désilets à sa table de travail

quelques fanaux, jusqu'à trois heures du matin, afin de solidifier la mince couche de neige qui servait de trait d'union entre les banquises. Et tout ce travail s'exécuta sans le moindre accident. Personne ne semblait avoir peur. "Il n'y a pas de danger", se disait-on pour s'encourager et en indiquant du doigt la petite lampe du presbytère: "M. le Curé récite son Rosaire; ce sont ses avé Maria qui nous portent." Le nom de la future traverse était tout trouvé: elle s'appellera le "Pont des Chalelets".

Au cours de l'après-midi du 17 et de grand matin le 18, nouvel arrosage. Vers les 10 heures, le pont, de six à dix pouces d'épaisseur, étant assez solide pour porter une voiture, M. Joseph Longval, encouragé par M. Bourassa, s'y aventura hardiment, et, à midi sonnant, aux premières vêpres de Saint-Joseph, tous deux arrivaient triomphalement en arrière de la sacristie debout sur un premier voyage de pierre. Le lendemain, une centaine d'hommes et de jeunes gens se trouvèrent à l'église en habits de travail pour assister à leur grand'messe votive et, comme à l'ordinaire, réciter pieusement le chapelet.

Ils transportèrent ainsi sans répit, huit jours durant et sous la surveillance de Bourassa, Cadotte, Adolphe Perron et Joseph Boulard, plus de 150 toises de pierre commune, plus celles des fondations dont un bon nombre devaient peser au-delà de 3,000 livres.

Bordé ci et là de mares d'eau, où les chiens, en se chamaillant, prenaient un plongeon, l'étriot ruban de glace ondulait sous le poids des lourdes charges; à ce point que les "balises" s'agitaient sur leur passage comme sous la poussée d'un fort vent du nord. Dans la matinée de l'octave de la fête de Saint Joseph, M. Désilets, apprenant que le pont se désagrègeait à vue d'oeil sous les rayons ardents du soleil et de l'action de la marée, estima qu'il ny avait plus lieu de tenter la Providence, vu que la quantité de pierre exigée pour les murs de l'église et de la sacristie était à destination. En conséquence, il or-

onna à ses gens de ne plus s'y hasarder. Et, certes, il était temps, car dès l'après-midi le chemin, disloqué, fut emporté.

Tel est, en termes aussi simples et aussi précis que possible, l'événement dont il vous a plu, sans doute, d'entendre évoquer le souvenir et dont les détails recueillis, sous la foi du serment, de la bouche même de ses principaux témoins oculaires, ont été consignés au registre de la fabrique par M. l'abbé Duguay, devenu plus tard curé de la paroisse. Et n'est-il pas heureux qu'il ait pris cette précaution. Autrement, certains de nos esprits forts prendraient peut-être, de nos jours, un malin plaisir à en contester l'authenticité."

"Que faut-il tout de même en penser?" se demande le Père Joyal. Après quelques témoignages, il ajoute: "Il restera à jamais, néanmoins, un point indéniable, c'est que nos gens du Cap-de-la-Madeleine, en affrontant un péril qui aurait pu leur coûter la vie à plusieurs, ont fait preuve d'un bel esprit de foi et d'une admirable intrépidité. Si bien que nous serions justifiables de croire qu'ils ont agi sous la poussée de l'Esprit-Saint plutôt que de leur propre mouvement. Dès lors, nous nous trouverions en face d'un acte héroïque qui aurait nécessité un déploiement d'énergies morales plus hautes que nature. A ce point que nous pourrions, sans risquer de froisser les plus légitimes susceptibilités, nous demander si, de notre temps, placés dans les mêmes circonstances, ceux qui les ont remplacés, laïcs, prêtres ou religieux, seraient disposés à braver, de façon aussi spontanée, de semblables dangers..."

Et ne serait-ce pas en cela, précisément, que résiderait le côté merveilleux de notre prodige, plutôt que dans le fait d'une embâcle, si inespérée fut-elle, et qui pourrait bien, à une date aussi tardive, nous jouer le tour de se renouveler."

Note: Quand on a démolli l'église pour faire place à la basilique, on a conservé les pierres non brisées pour les utiliser dans la construction de la nouvelle annexe du Sanctuaire.



LE PETIT POISSON DES CHENAUX

Le petit poisson des chenaux était connu de nos ancêtres dès les débuts de la colonie. Quand arrivait le temps de la pêche, c'était une manne providentielle pour la mère de famille dans la préparation des repas. Au cours des années, les méthodes de pêche ont été améliorées avec les coffres et les verveux. Les pêches étaient abondantes; on ne connaissait pas la pollution des eaux.

L'enthousiasme était grand; si bien que "en 1856, le révérend Louis-Onésime Désilets étant curé, écrit M. Duguay, il arriva que, à la messe de minuit, il n'y avait que trois hommes. S'indignant de ce que les hommes de sa paroisse avaient perdu la messe de nuit pour rester sur leurs pêches, M. L.O. Désilets leur annonça de suite que à l'avenir, le poisson ne les empêcherait pas de venir faire leur visite à l'Enfant-Jésus dans la nuit de Noël. Il avait une foi extraordinaire en même temps qu'un caractère et une piété très originale. Ce qui est digne d'être noté c'est que le poisson (petite morue) cessa de monter au Saint-Maurice et pendant plusieurs années. Les hommes un peu âgés se souviennent bien de cela. Lorsque le grand vicaire Luc Désilets arriva ici comme curé, les choses en étaient là. Il fit beaucoup prier et après quelques années de prières persistantes, le poisson se mit à monter, mais en retard d'une lunaison, et ainsi il ne déranger pas les solemnités de Noël".

C'est un fait que, à cette époque, le petit poisson emprunta le côté sud du fleuve St-Laurent à partir de Sainte-Anne- de-la-Pérade jusqu'au Lac Saint-Pierre; et que les pêcheurs traversaient le fleuve, parfois au risque de leur vie, pour aller pêcher.

Les curés du Cap ont collaboré avec les pêcheurs; ceux qui pêchaient sur le fleuve Saint-Laurent étaient les propriétaires riverains, ils avaient ce que l'on appelait alors leurs "droits de pêche", c'est-à-dire que la partie du fleuve vis-à-vis leur terre,

leur était réservée. Il est arrivé que M. Duguay, avec tous les achats de terrain pour la fabrique, avait quatre droits de pêche.

"Dans l'Octave de l'Immaculée Conception, écrit M. Duguay, l'on chante des messes pour le succès de la pêche à la morue. Il y a quatre arrondissements pour ces messes: 1- le bas de la paroisse; 2- le centre de bas en haut jusqu'à l'église; 3- le haut de la paroisse, c'est-à-dire de l'église au chenal Saint-Maurice; 4- le Saint-Maurice qui s'étend depuis son embouchure et sur tous les pêcheurs en remontant, le Passage ancien et au-delà. Après ces messes, nous avons l'habitude de dire le chapelet. Tous les pêcheurs assistent à ces messes et beaucoup font la sainte communion.

"Après la pêche au mois de février, les mêmes arrondissements font chanter des messes d'actions de grâces.

"Les premiers poissons arrivent pour la Noël et la pêche finit après le 20 janvier. Autrefois cette petite morue arrivait pour le temps de l'Avent et l'abondance et par là le grand travail était à la Noël, et de cela, il n'y a pas quarante ans.

"Vers 1892, la pêche à la petite morue a été la plus productive de toute celle que j'ai vue jusqu'ici (depuis quinze ans environ). Tous en ont pris et les pêches les moins abondantes ont couvert les frais nécessaires. Le poisson s'est vendu environ \$0.50 le minot pendant à peu près tout le temps, parce qu'il s'en est pris dans les paroisses situées en bas d'ici.

"J'ai fait le recensement pour connaître le produit brut des pêches; j'ai constaté que le rendement total a été de \$4,300 de poisson vendu sur la glace. En outre de cela, j'évalue le bénéfice net réalisé dans le commerce du poisson par les paroissiens au montant de \$1,500".

UN BRIN D'HISTOIRE

* *Le curé s'occupait des affaires spirituelles, mais aussi des affaires temporelles, et même des élections. On osait dire du haut de la chaire que le ciel était bleu et que l'enfer était rouge. Voici deux entrefilets de M. Duguay: "le 5 mars 1891, nous avons eu la consolation de voir la paroisse unanime pour les élections fédérales; les paroissiens ont voté en masse pour M. O. Carignan." Et cet autre: "la paroisse s'est bien conduite, au printemps de 1890, pour les élections générales pour le parlement local; elle marchait en corps."*

LE MOULIN BANAL DES JÉSUITES

Vers 1685, il y avait une quarantaine de moulins à farine construits ici et là à travers la colonie naissante; ces moulins étaient d'une nécessité vitale pour les colons. Au Cap-de-la-Madeleine, deux moulins ont été construits par les Pères Jésuites; l'un d'eux a été défait en 1939. Voici brièvement son histoire et les raisons de sa démolition.

Les deux moulins du Cap-de-la-Madeleine étaient des moulins à vent. Le premier était situé au premier Cap, vis-à-vis les îles du Saint-Maurice; en effet, le 7 avril 1660, la compagnie de la Nouvelle-France concéda à Jacques Leneuf de la Poterie une île vulgairement appelée l'île aux cochons, à l'embouchure des Trois-Rivières, contenant cent arpents, proche le moulin du Cap; ce moulin existait donc en 1660.

L'autre moulin à vent était construit proche de la rivière Faverel, au village Sainte-Madeleine. C'était ce que l'on appelait un moulin banal; le mot banal vient du mot ban, dans le sens de battre un ban, publier une ordonnance. Les seigneurs jouissaient du droit de banalité, c'est-à-dire de l'obligation des censitaires de faire moudre leur grain au moulin des seigneurs. Dans le greffe du notaire Ameau, rapporte Me J.A. Cambray, dans sa revue d'histoire de novembre 1940, "nous trouvons un contrat, en date du 7 janvier 1661, par lequel Pierre Cailleau (devenu plus tard Callia) vend à Pierre Couc dit Lafleur une maison au village, proche le moulin à vent du dit Cap. Jean Desmarais et Anne La Tour, son épouse, possèdent une maison bâtie dans le village du moulin. Le Premier Meunier semble être Laurent Huet dit Epidor, car le 26 juillet 1665, (greffe Ameau), il vend à Louis Pinard, maître chirurgien, une place à la rivière Faverel, et il est mentionné comme meunier".

Les deux moulins à vent existaient donc en 1660. Le moulin de la rivière Faverel est tombé par vétusté et remplacé. En effet, continue Me Cambray, "en vertu d'un contrat devant Mtre Veron de Grandmesnil, en date du 28 septembre 1714, le notaire Poulin, au nom des Pères Jésuites, suivant pouvoir du R.P. Raffeix, autorisé de son supérieur le T.R.P. Joseph Germain, supérieur en la Nouvelle-France, bailla à ferme en faveur de Michel Arsonneau, du Cap, pour le terme de neuf ans et neuf dépouilles, "une métairie sise au dit Cap, consistant en une vielle

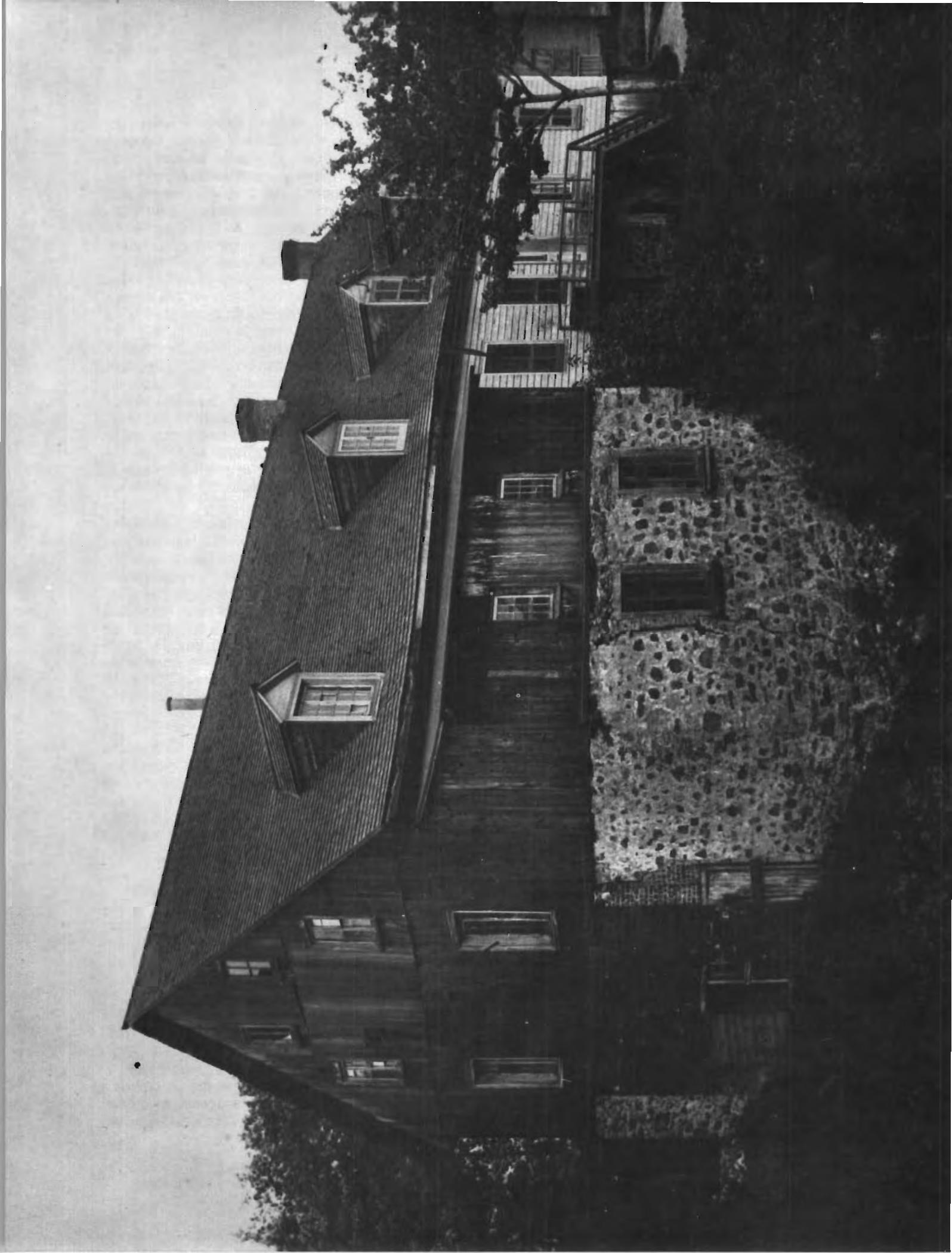
maison, grange étable, moulin à vent avec une petite maison proche ensemble toutes les terres labourables, renouvelables pour six années". En outre, Poulin a permis, par le même contrat, au dit Arsonneau, de construire un moulin à eau avec une maison, à la rivière Faverel, devant servir de logement, pour moudre les grains, "faisant farine". Les Pères représentés par le R.P. Raffeix fournissaient à Arsonneau, 1,000 livres tant pour l'achat de moulange, ferrures et autres matériaux que le dit Arsonneau va employer dans le dit moulin à eau. Pour récupérer Arsonneau des frais de l'entreprise du moulin faisant farine, le profit allait à ce dernier, mais le délai du loyer du moulin écoulé, délai de quinze années, Arsonneau n'était obligé à aucune restitution. Jacques Babie et Claude Crevier signèrent ce contrat comme témoins. Michel Arsonneau, avant de s'établir au Cap, demeurait à Bécancour; or, il y avait de la pierre à Bécancour. A-t-il construit son moulin à farine avec de la pierre ou simplement en bois, nous l'ignorons. Ce moulin a sûrement remplacé le premier moulin à vent, mais malheureusement pas pour longtemps.

Un malheur devait fondre sur Michel Arsonneau. Après avoir fait marcher son moulin à farine quelques années, voici que le feu le détruit de fond en comble. Ainsi donc, en consultant le greffe du notaire Petit, contrat de désistement du bail ci-haut mentionné, en date du 5 janvier 1722, Michel Arsonneau renonce à son bail en faveur des Jésuites vu que le moulin à eau à la rivière Faverel, ayant été construit par le dit Arsonneau et fait farine à date, a été détruit par le feu dans la nuit de dimanche à lundi. Cette résiliation fut consentie en faveur des Jésuites représentés par le R.P. Dupuy.

A-t-on reconstruit le moulin banal? Au cours de sa conférence, le R.P. Dugré nous a mentionné qu'en 1732, le Frère Leclerc, jésuite, était monté de Québec pour s'occuper de la construction d'un moulin à farine au Cap-de-la-Madeleine, et qu'un certain Jean Côté, constructeur de moulin, était de passage au Cap vers la même époque.

Il se demande si c'était pour une réparation ou une rallonge au moulin déjà existant. Nous venons de prouver par contrats, que le moulin de 1714 ayant remplacé le vieux moulin à vent primitif et malheureusement ayant brûlé en janvier 1722, c'était un nouveau moulin que le Frère Leclerc faisait construire pour les Pères Jésuites; et nous présumons que ce moulin en pierre de 1732 est bien celui que l'on a fait disparaître en 1939".

Le moulin connaîtra plusieurs propriétaires et plusieurs meuniers; il cessa de moudre en 1925. La ville du Cap-de-la-Madeleine l'a acquis en janvier 1938 du Dr C.N. DeBlois avec l'étang et plusieurs arpents de terre.



On a souvent chanté les gloires de ce moulin. Me Louis D. Durant disait: "Passez par le Cap-de-la-Madeleine où se dresse encore le plus vieux moulin du pays qui ait commencé de moudre du blé au soutien de la vie française en cette terre". Le R.P. Alexandre Dugré, jésuite, dans une conférence au Cap, s'exprimait ainsi: "Il n'est pas mort, il ne peut mourir le vieux moulin des Jésuites, votre moulin, notre moulin à tous, ici et autour d'ici, c'est le moulin de notre race, de notre région trifluvienne et mauricienne, auquel nous tenons par le tic-tac du cœur, par le blé moulu qui est devenu le sang de nos veines par la tradition des souvenirs communs".

Hélas, il est mort! MM. Raoul Rocheleau, maire du Cap de 1938 à 1940, et J.-Edouard Biron, tous deux de la Société d'Histoire du Cap, avaient obtenu de Pierre-Georges Roy, archiviste de la Province, d'honorer notre moulin dans le bronze d'une plaque historique. M. Raoul Rocheleau et son conseil municipal, en collaboration avec la Société d'Histoire locale, avaient obtenu du gouvernement provincial la restauration du moulin. Le conseil municipal et la Société d'histoire avaient exprimé au gouvernement leur désir de respecter dans son intégrité la partie qui servait à moudre le grain. Quant au reste, ils avaient soumis le désir de la population d'avoir une grande salle pour une bibliothèque et des salles de réunion appropriées pour les diverses associations de la ville. Comme il s'agissait de travaux dits alors "travaux de chômage", le gouvernement a acquiescé aux représentations faites et il a fait préparer des plans de restauration qui dépassait les espérances des demandeurs tout en respectant leur volonté. Le conseil municipal et la société d'Histoire ont accepté.

En 1939, on a défilé le moulin; toutes les pièces ont été enlevées et numérotées pour les utiliser au même endroit lors de la reconstruction, et ont été entreposées dans un abri construit à cette fin. Les élections provinciales de 1939 ont amené un changement de gouvernement avec des délais de toutes sortes en pareilles circonstances. Aux élections municipales de 1940, M. Raoul Rocheleau ne se représente pas. Le nouveau conseil se désintéresse de l'affaire; le bois entreposé disparaît comme par enchantement, et on ne peut même plus retrouver la meule qui servait à moudre le grain.

Alors que les municipalités tentent de faire flèche de tout bois pour attirer le tourisme, la municipalité du Cap avait une occasion unique de conserver une relique du passé. Pourquoi le nouveau maire n'a-t-il pas repris les pourparlers avec le nouveau gouvernement pour continuer la restauration entreprise, même si elle pouvait s'échelonner sur quelques années? On sait que les gouvernements aiment se faire prier pour agir. Le prétexte de la guerre de 1939 comme excuse n'est pas valable, car, même avec le recul du temps, on reste sous la même impression: des petites chicanes mesquines de clochers ont eu préséance sur la valeur que pouvait apporter à la cité un monument historique. Il ne reste plus que la plaque de bronze qui sera peut-être exposée un jour, quelque part, pour rappeler aux générations futures qu'un moulin banal a existé et qui, s'il a résisté au temps, n'a pu résister aux chicanes futiles et à l'incompréhension.

Note: on parle du moulin construit sur la rivière Faverel; on désignait souvent par ce nom la rivière du Moulin.

UN BRIN D'HISTOIRE

* Les fondateurs de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine avaient une foi inébranlable en la Providence et une grande confiance en l'avenir. Ils comptaient certes sur le gouvernement de Québec; ils étaient quand même seuls et peu nombreux pour assumer la tâche de faire reculer la forêt et pour organiser leur vie matérielle. Le soutien de la religion était assuré par les Pères Jésuites dont la résidence du Cap était le port d'attache des missionnaires; les Pères Jacques Marquette et Simon Le Moine, entre autres, ont séjourné au Cap. La relation des Jésuites de l'année 1663 note au sujet de Sillery et du Cap: "ces deux colonies ainsi renfermées comme dans deux monastères y ont pratiqué toutes sortes d'exercices de piété et ont été instruites à loisir faisant de ces deux Forts comme deux Académies de vertu". Qui plus est, en 1665, Trois-Rivières n'apparaît plus comme "résidence" dans le catalogue des Jésuites; les Pères du Cap, dit-on, desservait Trois-Rivières. Il est bon de savoir que, en 1667, le Cap comptait 362 âmes contre 213 pour Trois-Rivières; en 1681, la population avait diminué aux deux endroits: 204 âmes au Cap contre 150 aux Trois-Rivières.

LE MANOIR SEIGNEURIAL DES JÉSUITES

Les Jésuites ont une résidence au Cap dès 1651 puisque le 6 juin de cette année, "Les Pères Paul Ragueneau, Lallement et René Ménart visitent l'habitation de la rivière Favereau." La Relation des Jésuites de 1663 mentionne que les dits Pères se sont réservés, à même leur Seigneurie du Cap une pièce de terre "proche de la rivière dicte Favereau, de quatre arpents et demi de front, dont il y a cinquante arpents de défrichés, et où les pères ont une maison en laquelle ils résident au nombre de huit ou dix personnes, tant eux que leurs domestiques..."

On ne sait pas encore où pouvait être située cette résidence ni quelle pouvait en être la grandeur pour loger huit à dix personnes. On ne sait pas non plus si elle a pu être détruite par l'incendie de 1721 qui n'aurait laissé que trois résidences intactes. Ce que l'on sait, c'est que cette maison n'est pas l'actuel manoir des Jésuites de la rue Notre-Dame que l'on a longtemps prétendu à tort être la plus ancienne maison à être encore habitée dans toute l'Amérique du Nord. Cette maison date de 1742 comme en fait foi l'acte suivant:

Convention et marché entre les Révérends Pères Jésuites et le Sieur Rocheleau

Par devant le notaire Royal de la Prévôté de Québec y résidant, soussigné, furent présents le Révérend Père Charles Michel Mesaiger de la Compagnie de Jésus, au nom et comme procureur des Révérends Pères de la même Compagnie en cette ville, d'une part, et le Sieur François Rocheleau demeurant au Cap-de-la-Madeleine, d'autre part, lesquelles parties ont volontairement accordé et sont convenu de ce qui suit, savoir, que le Sieur Rocheleau promet et s'oblige faire et construire audit lieu du Cap-de-la-Madeleine, et au lieu qui lui sera marqué par les dits Révérends Pères, un moulin à scie bon et valable et bons mouvements et dormants nécessaires au moulin, le tout à ses frais et dépens, à l'exception seulement de la ferrure qui sera fournie par les Révérends Pères et la place pour la poser et le moulin fait et prêt à scier sera entretenu dans la suite à frais communs entre les parties et au cas que le moulin vint à dépérir et être hors de service, il sera rétabli à frais par moitié entre les parties et tous les profits qu'il donnera seront pareillement partagés par moitié étant convenu que le Sieur Rocheleau amènera à la place en cette ville tous les bois sciés qui appartiendront aux dits RR. Pères ainsi que ceux qui lui appartiendront en payant par les dits RR. Pères moitié des frais de voiturage et façon de cages et pour le soin que les dits RR. Pères feront donner pour le bois qui appartiendra audit Rocheleau en

Manoir des Jésuites



cette ville et lui en tenir compte, ledit Sieur Rocheleau aura pareillement soin de celui qui appartiendra auxdits RR. Pères audit lieu du Cap-de-la-Madeleine comme aussi en vendra sur les cajeux en cette ville tout celui qui leur viendra provenant du dit moulin. Le dit Sieur Rocheleau promet pareillement d'étendre ses soins gratuitement au moulin à farine des RR. Pères au lieu du Cap-de-la-Madeleine et à tout ce qui les regarde tant pour le bois que pour leurs terres et alignements selon le besoin. En conséquence de quoi il ne paiera aucun droit de tous les bois de sciage qu'il amènera au moulin. Les RR. Pères accordent gratis au Sieur Rocheleau un demi arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur le long de la terre aux charges par lui d'y construire ou dans un autre endroit sur le domaine des RR. Pères près leur moulin à farine une maison de trente-deux pieds de long sur vingt-six de large, de dedans en dedans, dont la cheminée sera de pierre et la rendra faite et parfaite à ses frais et dépens en fournissant seulement par les dits RR. Pères une toise de pierre avec les vitres et ferrures qui y seront nécessaires, et pour les constructions tant de maisons qu'autres bâtiments que le Sieur Rocheleau fera sur le domaine des dits RR. Pères, il en pourra prendre le bois gratis sur le domaine des dits RR. Pères et tous les bois de sciage qu'il amènera pour les RR. Pères de leurs pinières au moulin lui seront payés par les dits RR. Pères à raison de huit livres par cent de dix pieds tout scié. Et il est en outre expressément convenu que si, après le décès dudit Sieur Rocheleau, ses enfants ou ayant cause quittent le moulin et ne veulent exécuter les charges et clauses portées au présent acte le demi arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur accordé par les présentes au Sieur Rocheleau sera remis au domaine des RR. Pères en l'état qu'il se trouvera pour lors, et tout les bâtiments, maisons, moulin ou autre chose qui se trouvera avoir été fait ou construit par le dit Sieur Rocheleau sur le dit domaine seront estimés et la moitié du prix de l'estimation payée aux successeurs et représentants du dit Sieur Rocheleau à l'exception de la ferrure du susdit moulin qui reviendra auxdits RR. Pères sans aucun remboursement comme tout le reste après le paiement fait de la moitié suivant l'estimation, les canots et autres bois que le dit Sieur Rocheleau vendra et aura pris sur le domaine des RR. Pères avec leur permission, le prix sera partagé par moitié entre lui et les dits RR. Pères. Car ainsi promettant et obligeant et fait et passé au dit Québec, étude du dit notaire avant midi le vingt-un mars mil sept cent quarante-deux présence des Sieurs Louis Lambert et Nicolas Bellerive, témoins, demeurant au dit Québec qui ont avec le R. Père Mesaiger et notaire signé, le Sieur Rocheleau ayant déclaré ne pouvoir écrire ni signer de ce interpellé.

C.M. Mesaiger L. Lambert N. Bellerive
Pinguet, notaire.

Avenant le vingt-quatrième jour d'août, en l'étude et par devant le notaire susdit et soussigné, sont comparus le R. Père Mesaiger et le Sieur Rocheleau dénommé en l'acte ci-devant lesquels ont volontairement convenu que dans la maison que le dit Sieur Rocheleau a fait construire sur le domaine des dits RR. Pères, il y aura une chambre réservée pour eux où ils pourront loger quand ils seront ou passeront au Cap-de-la-Madeleine, et que le demi arpent de terre qui est accordé gratis au dit Sieur Rocheleau selon les clauses du contrat au lieu d'être au sud-ouest du moulin sera au nord-est d'iceluy, Car ainsi promettant, s'obligeant et renonçant, fait et passé à Québec les jours et an que dessus, Présence des Sieurs Sébastien Maréchal et Nicolas Bellerive, témoins demeurant au dit Québec qui ont avec le Révérend Père Mesaiger et nous signé. Le Sieur Rocheleau ayant déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé. Lecture faite.

Signé: N. Bellerive
C.M. Mesaiger
Pinguet, notaire.

(d'après une photocopie des documents officiels obtenue du Ministère des Affaires culturelles)

François Rocheleau remplit ses engagements jusqu'à sa mort vers 1760. Le 21 novembre 1763, Jean-Baptiste Bisson et Jean-Baptiste Leclair furent nommés estimateurs conformément au contrat. Voici leur rapport:

"Nous soussignez Jean-Baptiste Bisson et Jean-Baptiste Leclair de nommez par le Révérend Père Glapion de la compagnie de Jésus é des héritiers du Sr Rochelau pour faire les timation dune messon de pierre est des é qûris faite en bois situez au Cap de las madeleine sure le domaine des Révéran Père près le moulin à farine que lan mil sept cent soixante trois le vingt é un de novembre nous nous some transportez au dis lieux ou est tant nous avon faite las visite de las susdite messon é des éaûris d'un vieux fournaux à chaux laquelle après avoïre mureman examinez avon estimé que letoute vallest dix neuf cen saize livres an foy de quois avon donez se présan é signée le jour est an que de sus. Jean Bisson - Leclair." La moitié du prix de l'estimation fut payée aux héritiers Rocheleau.

La bâtisse originale n'avait qu'un étage avec toit à pente double. Deux étages furent ajoutés vers la fin du dix-neuvième siècle, paraît-il. Les Révérends Pères Oblats, propriétaires actuels, projettent de défaire les deux étages ajoutés et de donner à ce manoir son aspect original d'après des recherches faites sur les méthodes de construction du temps. Le manoir servira de musée. On y exposera des objets profanes et religieux ayant servi au culte dans la paroisse au cours de ces trois cents ans.

M. LUC DÉSILETS ET LE CHEMIN DE FER DU NORD

La réalisation de la voie ferrée de la compagnie de Chemin de Fer du Nord (plus tard le Pacifique Canadien) ne se fit pas facilement nulle part, surtout au Cap. Les contributions requises de chaque comté où la ligne devait passer et les embarras que cela pourrait causer à la circulation des gens et des animaux sur les routes et les terres traversées par le rail étaient des sujets d'opposition de la part des populations intéressées. Cette opposition fut si considérable au Cap qu'on rapporte que c'est à cause d'elle qu'il n'y a qu'au Cap que la voie passe en haut des côtes et très loin des habitations dans ce temps-là.

Le Cap-de-la-Madeleine était peut-être de la même opinion que le député du comté de Champlain en 1857, M. Thomas Marchildon, alors député du comté à Québec à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. C'était à propos de l'Intercolonial et notre député avait deux marottes: le chemin de fer et les Anglais. On rapporte qu'il s'adressa dans les termes suivants à la Chambre: "Monsieur l'Orateur, voyez-vous cette bête à feu qui s'avance d'une terre à l'autre crachant les flamèches et la boucane comme un steamboat écarté dans les champs et les clôtures, faisant peur aux vaches qui se sauvent la queue en l'air, comme une chandelle! C'est-y-pas assez, monsieur l'Orateur, pour faire "tirir" ces pauvres bêtes? Eh bien, monsieur l'Orateur, des vaches "tities", pas de lait; pas de lait, pas d'enfants; pas d'enfants, pas de canayens; pas de canayens, y'enque des Anglais; et c'est ça que je veux pas".

M. Luc Désilets, curé du Cap, semble avoir été le chef de file pour s'opposer à la contribution des gens du comté à la construction de cette voie ferrée, mais pour des raisons plus esthétiques. Dans une lettre à son évêque, le 12 janvier 1872, il réfute d'abord l'objection qu'on peut lui poser à savoir que les questions d'ordre purement matériel ne relèvent pas de la religion: "Il ne peut être indifférent aux yeux du Dieu de toute justice et qui demande compte d'une parole inutile, d'imposer ou de laisser imposer une somme de \$100,000 en 25 ans pour un objet de simple utilité à des centaines et des milliers de citoyens qui s'y opposent". Mgr Albert Tessier, dans un article sur M. Luc Désilets, écrit: "M. Luc Désilets établit ensuite, à l'aide de laborieuses démonstrations et d'abondantes citations tirées de l'Encyclique du 8 décembre 1863, que la loi canadienne des chemins de fer est du communisme véritable: "Or telle n'est-elle pas la loi canadienne des chemins de fer? Le chemin de fer est-il nécessaire? est-il une nécessité administrative pour la propriété et les personnes?... C'est tellement

vrai que le chemin de fer n'est pas nécessaire aux yeux de l'autorité civile qu'elle en a laissé l'initiative à des compagnies et qu'elle a même mis ces compagnies à la discrétion du vote des électeurs... Ainsi puisque le chemin de fer est purement une affaire d'intérêt, y contraindre par la force du nombre et de la loi ceux qui ne veulent pas y prendre part, même un seul, est une violation du droit de la justice et de la propriété"...

"Quand des gens ignorants auront imposé à leurs frères des taxes énormes qu'il leur faudra payer pendant vingt-cinq ans, par la faute de notre silence, qui en sera responsable?"

Je sollicite respectueusement la liberté de mon ministère, et je vous supplie très affectueusement d'élever votre voix pastorale contre le torrent d'iniquités qui va déborder sur une partie chérie de votre troupeau".

Liberté ou pas, M. Désilets aimait "se mêler à toutes les luttes de son temps", et il ne pouvait laisser s'échapper une aussi belle occasion. Voici ce que M. L.-E. Duguay écrit à ce sujet:

"C'est lui (M. Désilets) qui soutint la lutte contre la compagnie du Chemin de Fer du Nord; et qui empêcha cette compagnie véreuse d'exploiter les municipalités en leur faisant faire le chemin, tandis que la compagnie aurait retiré tous les bénéfices de l'exploitation. Cette lutte a été longue et terrible. Mais enfin, malgré les ruses de toutes sortes, malgré la violence employée en plusieurs endroits, il réussit à délivrer tous les comtés de la rive nord du Saint-Laurent des mains des sordides spéculateurs. A Sainte-Anne-de-la-Pérade, on prit des moyens pour empêcher les citoyens de voter lorsque la question de cent mille (\$100,000) piastres à être payées par le comté de Champlain fut soumise au vote populaire. Il fut grandement aidé par Hyppolite Montplaisir, M.P., qui fit alors sa popularité en révélant sa capacité à l'attention des directeurs de l'opinion publique. A Sainte-Anne-de-la-Pérade, on faillit assommer un Monsieur Lafèche, brave cultivateur qui voulait défendre les droits de sa propriété; c'est un frère de sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières. En cette paroisse (au Cap), une bande armée vint pour empêcher le vote. Les hommes de la paroisse, après avoir pris l'avis de leur curé Luc Désilets, s'organisèrent; un nombre assez considérable se confessa le matin.

Après le vote ouvert, la bande armée s'avança vers la vieille maison qui était située entre le ruisseau Favrel et le chemin royal sur l'emplacement de l'église, tenant lieu de maison d'école. C'était là pro tempore le bureau de votation. En voyant ce mouvement, les paroissiens sortirent des maisons voisines et firent face en bon ordre aux étrangers. Les deux troupes s'approchèrent silencieuses jusqu'à la distance d'une quinzaine de pas. Elles demeurèrent en face quelques instants, puis les mercenaires étrangers

retraitèrent laissant aux voteurs la liberté de donner leurs suffrages. A Saint-Maurice, il y eut chose à peu près semblable. Partout les cultivateurs ainsi dirigés défendirent leurs propriétés et réussirent à se débarrasser des spéculateurs. Parmi ces derniers, se distinguait M. Cauchon, alors rédacteur du Journal de Québec, plus tard accusateur du clergé canadien à Rome, lieutenant-gouverneur du Manitoba. Riche de près de deux millions, peu après mort dans le "Far West" dans une extrême pauvreté".

LUC DÉSILETS ET LE MOULIN BAPTIST

Voici ce que raconte M. L.E. Duguay au sujet de l'incendie du moulin Baptist le 23 septembre 1886:

"L'incendie qui a détruit ce moulin avait parcouru tout le bas de l'isle en dévorant tout le bois qui s'y trouvait; la partie incendiée comprenait environ seize arpents carrés. Les flammes s'élevaient à plus de 150 pieds dans les airs, jetant sur le Cap une pluie de feu.

C'est alors que M. Alex Baptist et son frère envoyèrent leur bateau pour nous chercher, et une fois sur l'isle, M. Alex Baptist, protestant, demanda au Révérend Luc Désilets de prier pour que le bon Dieu préserve son chantier de bois, tout le reste étant en cendre ou en flamme; et les pompes apportées des Trois-Rivières ne pouvaient point fonctionner, l'incendie allait entrer dans un rayon de piles compactes de bois scié. Un chemin de voiture pavé de madriers séparait seul les piles de madriers en flamme des piles du chantier d'Alex Baptist.

"M. Alex Baptist dit au Révérend Luc Désilets qui si le bon Dieu conservait son bois, il bâtirait le moulin. C'était au père de la paroisse, c'est le pain que j'offre à vos enfants. Nous avons envoyé une voiture avertir tout le monde de dire le chapelet.

Au moment où Alex Baptist demandait le secours des prières, il y avait trois heures que le vent soufflait de l'ouest et voilà pourquoi le bois qui était du côté nord-est du moulin, avait été atteint et détruit. A ce moment le vent tourne tout à coup du côté nord, et le feu longea une corde de bois de latte, et tout le chantier de M. Baptist où les hommes ne pouvaient même pas approcher la chaleur, tant le feu voisin était ardent, fut entièrement sauvé.

Au mois de février 1892, Alex Baptist acquérait l'Isle Baptist de son père et de son frère Johnny, et de suite, il commença la construction du moulin sur l'emplacement de celui qui avait brûlé. Le nouveau moulin commença à scier à la fin de juillet 1892".

LE MANIFESTE DE M. HYPPOLITE MONTPLAISIR

M. L.E. Duguay écrit que, "dans le comté de Champlain, M. Luc Désilets dominait les hommes politiques qui venaient prendre chez lui la direction à suivre selon les diverses circonstances. C'est lui qui a préparé des élections de 1887 en rédigeant et préparant le manifeste de M. Hyppolite Montplaisir. Ce manifeste eut un retentissement dans toute la Puissance du Canada. Il fut imprimé dans les deux langues et tiré à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires".

M. H. Montplaisir, député conservateur fédéral depuis 1874, annonce, dans ce manifeste daté du 18 janvier 1887, qu'il ne briguera plus les suffrages dans le comté de Champlain et qu'il veut justifier son attitude dans l'affaire des Métis du Nord-Ouest canadien. "Plusieurs ont cru que j'avais manqué à mes devoirs de canadien-français envers les métis en ne blamant pas le gouvernement conservateur jusqu'à le renverser dans la motion Landry. Quelques-uns sont allés jusqu'à m'accuser d'avoir trahi mes compatriotes dans cette question et même de m'être ignoblement vendu. D'autres ont voulu trouver une contradiction flagrante et même une preuve de culpabilité dans l'opinion exprimée par moi à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et au Parlement d'Ottawa sur les affaires du Nord-Ouest".

"Mais si vous voulez savoir pourquoi, contre l'attente de plusieurs, j'ai soutenu le gouvernement contre la motion Landry, je vais vous le dire en deux mots: ça été pour le bien des métis comme pour le vôtre, et pour suivre l'opinion de Mgr Taché Archevêque de Saint-Boniface, le vénérable père des populations catholiques et françaises du Nord-Ouest. Voilà la vraie raison, une raison qu'aucun de vous ne saurait rejeter, que tous au contraire seront contents d'accepter. Et de cela, je vais tout-à-l'heure vous donner la preuve la plus authentique que possible, mais une preuve que vous n'avez pas encore vue parce qu'il m'était impossible de la produire avant ce jour...

J'ai cependant voulu, avant d'agir, consulter les hommes les plus compétents sur cette matière: Mgr l'Archevêque de St-Boniface et mon propre évêque. D'ailleurs, en ces sortes de choses qui regardent autant la religion que les intérêts civils, j'ai toujours eu pour règle de me conduire d'après les directions de l'autorité ecclésiastique...

Cette preuve consiste en trois lettres que je citerai in extenso et qui n'ont guère besoin de commentaires. La première est adressée par moi à Mgr L.F. Laflèche, notre propre évêque; la seconde est la réponse de Sa Grandeur. La troisième est une lettre de Mgr A. Taché, l'archevêque de Saint-Boniface et le père des métis".

Dans sa lettre à Mgr Laflèche, M. H. Montplaisir rappelle que Mgr Taché "a dit alors que, sans entrer dans les partis politiques, elle ne pouvait pas nous conseiller de renverser le gouvernement, parce qu'il était encore le plus capable de réparer les torts et dommages faits aux métis, s'il le voulait; mais que son opinion devait rester secrète pendant un temps parce que la plaie faite aux métis était encore trop vive pour que cette opinion fut bien comprise et bien interprétée".

M. H. Montplaisir avait auparavant demandé à Mgr Taché l'autorisation de rendre public l'avis qu'il avait donné privément l'an dernier. Mgr Taché a donné l'autorisation, mais s'en référait à Mgr Laflèche à qui il avait écrit une lettre "contenant les opinions et les raisons des opinions qu'il avait exprimées devant nous à Ottawa". Mgr Laflèche répondit qu'il n'a aucune objection sur ce sujet.

Dans sa lettre adressée à Mgr Laflèche le 13 mars 1886, Mgr Taché écrit:

Plusieurs membres de mes amis m'ont posé carrément la question: devons-nous renverser le gouvernement? Après mûre réflexion, j'ai cru devoir répondre que tel n'est pas mon avis...

J'ai donc cru devoir dire à des amis qui m'ont consulté sur ce sujet, que si leurs sympathies politiques sont pour le parti au pouvoir, ils ne se montreront pas ennemis du Nord-Ouest ni de ses habitants en votant contre la motion Landry qui n'est qu'un vote de non-confiance. Mais ceci à la condition de n'être pas partisans quand même, mais bien au contraire d'insister pour obtenir le redressement des griefs si souvent formulés et la compensation aux pertes qui ont été le triste résultat à la lenteur apportée à rendre justice. Je leur ai dit le mot si connu: "Qu'ils se convertissent et qu'ils vivent".

M. Montplaisir termine: "Telles sont, Messieurs les Electeurs, les preuves que j'avais à vous donner, mais que les circonstances difficiles où se trouvaient le Vénérable Métropolitain du Nord-Ouest et son peuple ne m'ont pas permis de produire plus tôt... Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier encore une fois du fond du coeur, du constant et cordial appui que vous m'avez donné dans toute ma carrière de député"...

M. Duguay ajoute: "Par ce manifeste, c'est lui (M. Désilets) qui sauva le ministère et qui le fit sortir victorieux de la lutte électorale. Sir John A. MacDonal, Langevin, Chapleau revinrent au pouvoir. C'est pour récompenser de ce service rendu au parti conservateur que le gouvernement MacDonald nomma M. Hyppolite Montplaisir à la place de Sénateur pour la division de Shawinigan le 7 février 1891. La Gazette officielle publiait l'ordre en conseil le quatre avril suivant".

UN BRIN D'HISTOIRE

* L'organisation de la vie matérielle présentait des difficultés quotidiennes; le courage des pionniers était soumis à de dures épreuves. Nous, à plus de trois cents ans de distance, paroissiens de la même paroisse, vivant dans une société post-industrielle, jouissant des derniers développements de la technologie moderne pour assurer notre confort, nous avons de la peine à nous imaginer leur mode de vie: maison de bois sans isolation, chauffage en bois inconfortable en hiver, moyens de conservation des aliments à peu près nuls; ameublement rudimentaire, lingerie et habillement insuffisants; au lieu du volant de l'auto pour aller au travail, c'était le fusil à la main que nos ancêtres se rendaient aux champs par crainte des Iroquois. Au Cap, les maisons sont construites près de la rivière Favereau et de l'église; une clôture "de pieux, de bois équarri et de planche" de huit pieds de haut encercle les maisons pour en faire le bourg palissadé de Saint-François ou de la rivière Favereau. Selon un avis de Jacques le Neuf de la Poterie du 26 août 1660, il est défendu aux habitants du Cap "de se bâtir ailleurs que dans les réduits approuvés, et s'il y en a quelqu'un qui contrevient à la défense, sa maison sera rasée à ses propres frais avec une amende arbitraire si le cas le requiert".

UN REPOSOIR

Au temps des grandes démonstrations religieuses, la procession extérieure de la Fête-Dieu, dans les rues de la paroisse, revêtait un caractère imposant, majestueux. Le reposoir était l'objet d'une attention spéciale. La photo ci-haut nous montre le reposoir à la maison de M. Honoré Arcand vers 1920. Ce dernier avait construit un large escalier pour atteindre la galerie à l'étage de sa maison. Les paroissiens participant à la procession, pouvaient ainsi tous voir le déroulement de la cérémonie. Cette maison occupée ensuite par MM. Lorenzo Arcand et Louis-Georges Laing, a été vendue aux Soeurs de la Charité d'Ottawa pour la construction de leur monastère.



DE FRONTENAC À NOS JOURS, DES FORGES À RED MILL

Il faut remonter au régime français, dans l'histoire du Canada, pour retracer les débuts de l'industrie de Red Mill, à mi-chemin entre Trois-Rivières et Champlain, dans la municipalité de Sainte-Marthe du Cap. Ces débuts furent d'abord ceux de la compagnie des Vieilles-Forges, laquelle a produit un fer excellent durant cent cinquante-quatre ans avant d'éteindre définitivement ses fourneaux en 1883.

L'Intendant Jean Talon fut le premier en 1668 à signaler leur existence au roi de France et demanda la permission d'ériger un haut fourneau pour traiter ce minerai et fabriquer les objets d'utilité courante qu'il fallait importer de la lointaine Mère Patrie. La politique du gouvernement de l'époque était de décourager de telles initiatives dans ses colonies, ce qui eut comme conséquence de retarder l'exploitation de ces précieux gisements. En 1672, Frontenac signala à son tour l'importance et la valeur de ces inépuisables lits de minerai pour la production du fer dont on avait tant besoin en vue du développement de la Nouvelle-France.

En 1729, une compagnie fut formée sous la direction de Poulin de Francheville, un négociant de

Montréal, qui obtint le feu vert au développement des gisements et de construire des forges où l'on produirait du meilleur fer chauffé au charbon de bois. Un haut fourneau fut érigé à sept milles au nord-ouest des Trois-Rivières sur la rive du Saint-Maurice et on lui donna le nom "LES VIEILLES FORGES DES TROIS-RIVIÈRES".

L'industrie changea plusieurs fois de direction, du régime français au régime anglais et durant l'invasion américaine en 1775. L'intendant d'alors collabora avec les troupes américaines et l'histoire relate qu'il assista à un banquet avec Benedict Arnold, et par la suite vendit aux Américains des munitions et des mortiers qu'on utilisa durant le siège de Québec en 1775-1776.

Les Vieilles Forges des Trois-Rivières cessèrent d'opérer en 1883 après 154 ans d'opération presque continue, laissant aller le tout en ruines. Les fondations sont encore visibles et le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord, division Parcs Canada, en collaboration avec le gouvernement provincial, a entrepris la reconstruction du Haut Fourneau et de certaines bâtisses qui serviront de monument à l'industrie de la métallurgie ainsi que de musée et de site historique.

Nous devons à la compagnie des Vieilles Forges des Trois-Rivières d'avoir eu dans notre voisinage immédiat la plus importante industrie d'Amérique au temps des colonies. En exploitant les lits de minerai de Red Mill et de Champlain, la Compagnie Sherwin-Williams perpétua en quelque sorte la grande histoire.

L'usine de Red Mill fut fondée en 1888 par la compagnie Canada Paint acquise plus tard par la compagnie Sherwin-Williams. Unique en son genre dans toute l'Amérique du Nord, elle doit sa naissance

A gauche, les usines de Red Mill partiellement cachées par des wagons; à droite, la station du Pacifique Canadien.



et sa prospérité aux mêmes lits de minerai qui alimentèrent jadis les Forges Saint-Maurice et les Forges Radnor. C'est là son lien de parenté avec la plus vieille et vénérable industrie du Canada.

Entre 1870 et 1888, au moins cinq entreprises ont essayé de produire des pigments pour la peinture à partir du minerai de fer et n'ont pas réussi à cause de leur manque de technique de procéder et ont été obligées d'abandonner et de vendre leurs installations à un fabricant canadien de peinture. Ce dernier s'assura les services de M. John Bradley, de Derbyshire, Angleterre, qui était maître dans l'art de préparer de tels pigments. Durant les deux premières années, la nouvelle entreprise produisit trente-une couleurs et qualités surtout pour l'industrie de la peinture. Nous insistons sur ce fait qui illustre particulièrement le rôle joué à Red Mill par la famille Bradley laquelle a donné ses surintendants à l'usine depuis ses débuts. L'expérience laborieuse et profitable de ces surintendants de père en fils a fait la renommée de la famille Bradley et l'usine Canada Paint et par la suite Sherwin-Williams ont vécu l'une de l'autre depuis 1888.

Son fils Joseph Bradley, ingénieur mécanicien, lui succéda. Il avait huit ans lorsque son père a construit la demeure familiale près de l'usine et de la voie ferrée.

M. Joseph Bradley a eu comme premier assistant son fils Gérard aujourd'hui à l'emploi de la Compagnie d'Aluminium en Guyane Anglaise. Un autre de ses fils, James, lui succéda comme surintendant lors de son décès.

Les succès Sherwin-Williams à Red Mill sont donc attribuables à la longue expérience familiale des Bradley en même temps qu'au travail d'un personnel compétent.

Quand la compagnie Canada Paint a établi son usine à Red Mill en 1888, nous confiait Joseph Bradley, les familles du Rang étaient extrêmement pauvres et courbées sous un labeur épuisant. Les mères de famille confectionnaient tous les vêtements à la main; les hommes faisaient leurs chaussures, cultivaient la terre, faisaient de l'élevage, mais les profits étaient minces.

L'usine de Red Mill fut pour eux une mine d'or car on ne trouvait pas de famille du rang Saint-Malo qui ne comptait un ou plusieurs manoeuvres à l'usine ou à la mine. En plus, la compagnie faisait l'achat de leur minerai sur leur terre.

Aujourd'hui, le rang Saint-Malo est un des rangs les plus prospères de toute la région.

Les plus vieux employés de l'usine Red Mill:

*assis de g. à d.: MM. Frédéric Dumas, Joseph Bradley et Flavien Roy;
debout de g. à d.: MM. François Sauvageau, Grégoire Dumas,
Thomas Bradley et Emile Sauvageau.*



*M. Joseph Bradley,
surintendant de l'usine Red Mill*



LES ORGANISATIONS PAROISSIALES

Une communauté chrétienne s'enrichit de l'action bienfaisante des organisations paroissiales. Leur diversité amène une diversité de buts à atteindre; chacun adhère à celle de son choix selon ses intentions, ses goûts, ses aptitudes: on voudra perfectionner sa vie chrétienne, on cherchera à se renseigner sur les problèmes économiques, culturels, sociaux; on donnera son temps au service d'autrui; on aura envie de jouer son rôle dans la société à la mesure de ses moyens; on tentera d'améliorer les loisirs des jeunes et des adultes, etc. Autant de moyens de culture et d'action qu'offrent les organisations paroissiales sans compter les contacts humains qui aident à mieux se connaître et mieux s'apprécier. Aussi l'Eglise ne néglige pas ces organisations; les prêtres apportent leurs conseils et leur soutien pour leur bonne conduite et leur bonne orientation.

La première organisation paroissiale à voir le jour au Cap remonte au 11 mai 1694 quand M. Paul Vachon, curé, reçut du Révérend Père Antoine Cloche, général des Dominicains, l'autorisation d'établir au Cap-de-la-Madeleine, une Confrérie du Très Saint Rosaire. Mgr de St-Vallier y apposera sa contre-signature trois ans plus tard, le 4 octobre 1697. Elle est l'une des premières confréries du Très Saint Rosaire au Canada. Pour y adhérer, il suffisait d'inscrire son nom dans le registre de la confrérie et de promettre de réciter le rosaire une fois la semaine. Ce registre, au Cap, consistait en des feuilles suspendues

dans la chapelle du Rosaire, c'est-à-dire la petite chapelle sur le côté nord-ouest du Sanctuaire, aujourd'hui dédiée à Saint-Joseph. Le maître-autel était dédié à Sainte-Marie-Madeleine.

En 1889, le Tiers-Ordre est érigé canoniquement. En 1898, M. Louis-Eugène Duguay, curé, a fondé une société chorale, ou petite maîtrise.

Il appartient aux Oblats d'avoir été les instigateurs de nombreuses associations paroissiales. Neuf d'entre elles ont survécu aux transformations survenues dans la société avec d'autres formules d'action et un changement de nom au besoin, comme on le verra dans les pages suivantes. Les autres sont disparues: l'une des plus importantes qui a connu des années de gloire est la Congrégation des Enfants de Marie érigée en 1908 par le Père Ernest Tourangeau, O.M.I.

N'existent plus les associations suivantes: La ligue du Sacré-Coeur pour étudiants fondée en 1920 par le Père J.A. Turgeon, O.M.I., et la ligue pour hommes fondée en 1929 par le Père Wilfrid Valiquette, O.M.I.; les cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc fondés en 1941 par le Père Guy Puize, O.M.I.; les mouvements ligue ouvrière catholique et Jeunesse étudiante catholique fondés de 1932 à 1945; les Croisades eucharistiques des écoles fondées en 1937; la Garde paroissiale fondée le 28 octobre 1951 deviendra avec des gardes d'autres paroisses, la Garde paroissiale du Cap; le Service Social paroissial, fondé le 24 mars 1949 par le Père Wilfrid Soucy, O.M.I., curé, n'aura plus sa raison d'être avec les nouveaux développements dans le Centre de Service Social; L'Oeuvre des Terrains de Jeux fondé en 1941 par le Père Léopold Thibeault, disparaîtra; la nouvelle loi des fabriques interdisant ce genre d'organisations paroissiales. Ainsi va l'évolution dans un contexte soumis à des tensions qui se font sentir à l'échelle universelle.

UN BRIN D'HISTOIRE

* Malgré tout, au Cap, on a réussi à construire église et presbytère et à les entretenir, mais à force de sacrifices de la part d'hommes et de femmes désireux de survivre malgré tout. La population a augmenté, en 1965, on compte 443 âmes et en 1861, 982 âmes. Si "Dieu est avec nous" aujourd'hui, "Dieu était avec eux" en ces temps héroïques.

LE LAÏCAT FRANCISCAIN (Tiers Ordre)

Comme la Confrérie du Saint-Rosaire a eu besoin de l'autorisation des Dominicains pour son érection au Cap, ainsi le Tiers-Ordre de Sainte-Madeleine a été érigé canoniquement par les Pères Franciscains.

"L'an du Seigneur 1889, le 26 du mois de novembre, moi, soussigné, Visiteur du Tiers-Ordre de la pénitence de Saint-François d'Assise, a érigé la Congrégation du Tiers-Ordre sous l'invocation et le patronage de Sainte-Marie-Madeleine, patronne de la paroisse, et dans la dite église paroissiale". Père Frédéric. Etaient témoins les personnes suivantes: Messire L.-Eugène Duguay, curé; Eloïse Montplaisir, Hercule Loranger et Philomène Chandonnais.

La congrégation du Tiers-Ordre est une association de laïcs qui veulent pousser plus loin leur sanctification personnelle "en vivant plus intensément l'Évangile". "Comme Saint-François, nous voulons faire de l'Évangile la source de notre vie. Nous nous y référons constamment; c'est le Christ Jésus vivant simplement au milieu des Hommes, présent à un monde, à des événements, à une histoire; le Christ, visage humain de Dieu, fils unique du Père et témoin de son amour pour les Hommes".

Jusqu'en 1897, le Père Frédéric, qui seconde M. Duguay dans l'oeuvre des pèlerinages, reçoit la profession de foi de nombreux Tertiaires; durant les vingt premières années de son existence, la fraternité de Sainte-Madeleine reçoit 324 membres.

Le Tiers-Ordre de Sainte-Madeleine a subi un déclin important puisque le 15 avril 1930, le Père Athanase Francoeur, O.M.I., curé de la paroisse, lui donne un nouveau départ avec Mme Louis-Marie Lachapelle comme responsable. En 1965, le Concile Vatican II a décidé de donner aux laïcs la responsabilité de répandre l'évangile à l'exemple de Saint-François, modèle de charité et de sainteté. Certaines règles de la fraternité ont été adoucies et l'obligation de porter le cordon de Saint-François a été supprimée. Le nom de Tiers-Ordre a été changé en celui de "Laïcat franciscain".

Le 17 septembre 1974, dans le but de faire revivre le premier vendredi du mois, le Laïcat franciscain a accepté à l'unanimité de ses membres de populariser la dévotion au Sacré-Coeur. Plusieurs responsables ont dirigé le mouvement qui fonctionne très bien; des personnes âgées restent fidèles à leur engagement même si elles ne peuvent assister aux réunions. Le groupe compte 165 membres et plusieurs novices attendent le moment de leur admission.

M. Théodore Letarte, un pilier du Laïcat franciscain et le responsable actuel.



Mme Ernest Trotter, responsable pendant quelques années à partir de 1948.



Mme Frédéric Brière, responsable en 1964.



Mme François Babin, responsable en 1970.



MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

(Confrérie des Dames de Sainte-Anne)

La Congrégation des Dames de Sainte-Anne est une des anciennes associations de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Le Père François Perdreau, O.M.I., curé, connaissait cette congrégation qui avait pour but d'honorer Sainte-Anne, mère de la Vierge du Rosaire, et de proposer cette sainte comme modèle aux dames. Le 20 juin 1915, il réunit des dames de la paroisse (alors à la grandeur de la ville du Cap et de Sainte-Marthe) et fonde la congrégation locale. La première présidente fut Mme Léon Rochefort. En moins de deux ans, la congrégation comptait 330 membres. Avec la fondation de nouvelles paroisses au Cap, les membres quittant la paroisse de Sainte-Madeleine fondaient leur congrégation dans leur nouvelle paroisse.

Le 26 juillet, la fête de Sainte-Anne était toujours soulignée de façon particulière, quelques fois par un triduum préparatoire à la fête. Les Dames étaient toujours prêtes à apporter leur aide aux différentes manifestations religieuses et sociales de la paroisse. Quinze ans après la fondation, le 2 février 1930, la congrégation de la paroisse Sainte-Madeleine fut affiliée à l'Archi-confrérie de Sainte-Anne-de-Beaupré. Pour souligner les 25e et 50e anniversaire de fondation de la congrégation, une messe solennelle était célébrée à l'intention des membres; la messe était suivie d'un banquet auquel tous les membres assistaient.

Après la démission de Madame J.-A. Bruneau, présidente, le 29 mai 1966, Madame Maurice Loranger fut élue présidente à l'unanimité. C'était l'époque

où les associations cherchaient une nouvelle orientation face à l'évolution de la société et de l'Eglise; une telle nouvelle orientation ne devait pas laisser dans l'oubli le but premier de l'association.

L'Archiconfrérie des Dames de Sainte-Anne devait suivre le mouvement. Les Révérends Pères Rédemptoristes, directeurs de l'Archiconfrérie, après bien des études et des consultations, ont décidé de changer le nom et de modifier l'orientation de l'Archiconfrérie. Le 8 décembre 1966, Madame Maurice Loranger, à une assemblée, annonça que le nom de Dames de Sainte-Anne était changé en celui de Mouvement des Femmes chrétiennes. Tout en gardant comme patronne et modèle Sainte Anne, les membres se proposent de travailler dans le sens d'une fraternité plus authentique en discutant des problèmes et des changements qui s'imposent dans la société; tous les chrétiens doivent prendre conscience du rôle important et propre qui leur échoit face à ses devoirs dans la communauté. A chaque réunion, les membres étudient les problèmes actuels pour améliorer les conditions de l'homme dans une société en perpétuel mouvement. Les réunions se terminent par la célébration eucharistique, suivie d'un goûter et de prix de présence. Ainsi le Mouvement des femmes chrétiennes formera des femmes apôtres qui se donnent à cent pour cent pour l'Eglise et la société. Le mal fait du bruit; le bien reste caché.

Le Mouvement des Femmes chrétiennes est présentement sous la présidence de Madame Jacques Auclair qui effectue un excellent travail dans la nouvelle voie tracée.

Mme J.-A. Bruneau



Mme Réjeanne Auclair



Mme Alice Loranger



LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

La Société Saint-Vincent de Paul, conférence Sainte-Marie-Madeleine, est une association qui oeuvre dans la paroisse depuis déjà cinquante années puisqu'elle a été fondée le 8 janvier 1928 par le Révérend Père Athanase Francoeur, aidé de quelques paroissiens. Elle a pour but d'aider les familles défavorisées de la paroisse.

Plusieurs personnes se sont dévouées durant de nombreuses années, telles que: MM. Dr Nestor Perreault, Georges Nadeau, François Loranger, M. Morinville, J.L. Loranger, Ls-Geo. Rochefort, Donat Rocheleau, Théodore Letarte, ainsi que plusieurs autres.

La société n'a pas oeuvré toujours de la même façon car, les premières années, la cueillette des dons se faisait sous forme de guignolée en voiture dans les rues de la paroisse, une journée par année, à l'automne.

Divisée en quatre sections, avec un responsable

à chaque secteur, les dons étaient composés de légumes, vêtements, conserves et argent. Tout cela était entreposé pour être distribué dans l'hiver aux familles qui en avaient besoin.

Plus tard la collecte se faisait à la porte de l'église après les messes, un dimanche par année, par les membres, et aussi les dons qui pouvaient venir des écoles dans le temps des fêtes.

A Noël, il se fait de nombreux paniers pour les familles qui, après enquête, peuvent en être gratifiés.

Durant l'année, l'argent aussi est donné sous forme de bons d'épicerie et de chauffage, bons qui doivent être échangés aux marchands de la paroisse.

Quand le Père Jacques Rinfret était curé, il a inauguré une nouvelle façon d'aider la Saint-Vincent de Paul; il a décidé de remettre le produit des quêtes des messes de Noël à la Société qui s'en sert pour les fins mentionnées.

Le conseil de la Société Saint-Vincent de Paul. Assis de g. à d.: M. Johnny Gagnon, vice-président; M. Charles Pépin, président; le curé Jean-Louis Arel, o.m.i., aumônier. Debout: MM. Benoit Hélie, Maurice Champoux, Arthur Dion, trésorier; Georges H. Trépanier et Philippe Auclair, secrétaire.



LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

La première mention de la Saint-Jean-Baptiste, au Cap-de-la-Madeleine, remonte au 5 juin 1911, alors qu'en prévision de la célébration de cette fête, le conseil municipal nomme MM. François Martel, Gédéon Lottinville et Lacasse Lord "pour maintenir la paix le jour de la fête".

Le R.P. Wilfrid Valiquette, o.m.i., étant alors curé de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine; il fut l'instigateur de la célébration de 1911. Il était curé pour la deuxième fois lorsqu'une autre célébration fut organisée en 1918. Aucune Société Saint-Jean-Baptiste n'existait, semble-t-il, à cette époque.

Le 27 décembre 1933, une société Saint-Jean-Baptiste est fondée avec le Dr Charles Demers comme président. La société recrutait ses membres dans toute l'étendue de la ville. Il n'y eut qu'une seule section au Cap jusqu'à la formation de la Société régionale.

Les premières activités étaient dirigées vers l'obtention d'un collège militaire, la monnaie bilingue, l'immigration, etc. L'achat chez-nous, les concours de français dans l'ouest et bien d'autres questions retenaient l'attention des membres de la Société du Cap.

Notre fête nationale fut l'un des principaux soucis des membres. Une célébration de trois jours eut lieu en 1934. En 1937, il y eut de grandes manifestations: parade de vingt chars allégoriques, grand feu de la Saint-Jean au milieu du lac du parc du Moulin, etc. Par la suite, le Cap-de-la-Madeleine s'est uni à Trois-Rivières pour la célébration de notre fête nationale.

Comme c'est un peu d'histoire que nous faisons, il est bon de rappeler que l'ancêtre de Ludger Duvernay, le fondateur de la Saint-Jean-Baptiste, était un colon du Cap, et que c'est chez-nous, "dans Sainte-Marie-Madeleine" que Jean-Baptiste Crevier signe son nom CREVIER-DUVERNE (Duvernay). C'était dans un contrat du notaire Adhémar, en date du 28 avril 1675, trois ans avant l'érection de notre paroisse.

Il convient aussi de signaler que la statue de notre patron Saint-Jean-Baptiste qui est dans notre église paroissiale, est un don de notre société locale Sainte-Madeleine. Ce don a été fait en 1956.

Les fêtes du Tricentenaire continuent avec enthousiasme. Comme il se devait, notre local de Sainte-Madeleine qui compte plus de mille membres, sous la direction de son président, M. Albert Hubert, forma un comité qui avait pour mission l'organisation des Fêtes patriotiques de la Saint-Jean. Mme Lily Hubert, responsable de l'organisation et du contrôle financier, grâce à une subvention gouvernementale, mena de main de maître toutes les activités du 24 juin 1978. Aidée de nombreux organisateurs et de bénévoles, du plus petit au plus grand, tout le monde était de la fête. En ce tricentenaire, il se devait d'intéresser les jeunes de nos écoles de la paroisse. Sous la direction de M. Léo Turgeon aidé des institutrices et des institutrices, un concours historique sur le patrimoine fut lancé et mené à bonne fin. Dessins et compositions, fruits de sérieuses recherches, rappellèrent nos origines riches de souvenirs au cours de ces trois cents ans d'histoire; l'exposition de ces précieux travaux attira un grand nombre de paroissiens et de visiteurs.

En ce 24 juin 1978, les activités débutèrent par un vin d'honneur, réunissant toutes les classes de la société de notre paroisse, où chacun profita de l'occasion pour échanger des souvenirs de leurs ancêtres, de leurs oeuvres, et des figures dominantes de la paroisse. Puis ce fut le grand banquet réunissant près de quatre cents personnes au sous-sol de l'église. Les invités ont vraiment vécu des heures de joie et de fraternité comme les membres d'une grande famille. C'est au cours de ces agapes fraternelles que furent décorés les jeunes lauréats du concours. Quelques discours de circonstance avaient pour but d'unir davantage nos compatriotes.

Le banquet terminé, ce fut la partie religieuse où chacun prit une part active par les chants et les prières au cours de la messe solennelle présidée par le Père Arel, curé. Citant, dans son homélie, les paroles de Mgr Louis-Adélarde Langevin, le curé résumait ainsi: "Aidons-nous d'abord, aimons aussi nos concitoyens d'une autre race; mais ne nous courbons pas par lâcheté. Restons debout comme des



hommes libres, comme des hommes de coeur, comme de vrais chrétiens, qui ne se courbent que devant Dieu".

A la fin de la messe, tout le monde descendit au sous-sol pour le spectacle de "La Valmongeoise", spectacle inoubliable qui, à la fin, entraîna toute la paroisse dans une grande danse sur le terrain de stationnement où il y eut joie pour chacun en abondance.

En ce tricentenaire, Oui, gens de Sainte-Marie-Madeleine, c'était à votre tour de vous laisser parler d'amour.

*M. Albert Hubert
président de la locale Ste-Madeleine*

La rue Notre-Dame vers l'est à partir de la rue du Sanctuaire vers 1900



AFÉAS Association féminine d'éducation et d'action sociale

L'AFÉAS poursuit deux principaux buts: l'éducation et l'action sociale. Par l'éducation, elle tente d'éveiller ses membres à leurs responsabilités et de les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société. Elle veut aussi réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société".

Le 8 juin 1970, des femmes de la paroisse, désireuses de s'impliquer à leur tour dans leur milieu, ont fondé le cercle AFÉAS de Sainte-Madeleine avec, comme marraine, Mme Jeanne d'Arc Toupin. Le premier conseil était composé comme suit: présidente, Mme Gilberte Boisvert; vice-présidente, Mme Jacqueline Carrier; secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Jutras; directrices, Mmes Françoise Laveault, Jeanne Joubert, remplacée en septembre par Marguerite Larivière, et Thérèse Mongrain; conseiller moral, Père Jacques Rinfret, o.m.i.

Dès décembre 1970, le conseil a acheté un premier métier à tisser de 45 pouces; suivirent des métiers de 60 pouces, 36 pouces, et en 1976, un métier de 110 pouces.

En mai 1975, Mme Jeanne Masse est nommée directrice de secteur à la fédération de Trois-Rivières; en mai 1977, Mme Lili Hubert lui succède à ce poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Dans son mode de fonctionnement, l'AFÉAS met sur pied des commissions de recherche pour découvrir les problèmes de leur milieu, et des comités qui travaillent à mettre des actions de l'avant

pour remédier aux problèmes ainsi relevés. C'est ainsi que l'AFÉAS de Sainte-Madeleine a pris position sur certains problèmes sous forme de résolutions adressées aux autorités municipales et gouvernementales:

- a) construction d'une piscine intérieure au Cap-de-la-Madeleine
- b) retrait des revues pornographiques des étales à journaux du Cap-de-la-Madeleine.
- c) recyclage des employés de la Consolidated Paper Corporation, division Wayagamack du Cap.
- d) l'achat chez-nous.

Depuis sa fondation, le cercle a toujours tenu, chaque année, son exposition artisanale mettant ainsi en valeur les talents de ses membres. Des conférences, des cours, des visites industrielles, des voyages viennent compléter les réunions mensuelles du cercle. Le nombre des membres n'étant pas limité, vous êtes toujours bienvenue. Vous... madame... mademoiselle.

"Il devient impérieux, dans un monde comme le nôtre, lit-on dans les buts que poursuit l'AFÉAS, que la femme prenne la place qui lui revient et qu'elle s'implique davantage dans les rouages de la société.

Afin de répondre à ce besoin, l'AFÉAS se veut un organisme à but non lucratif regroupant 35,000 femmes de plus de 16 ans, de toutes les classes sociales, vivant autant en milieu rural qu'urbain et désireuses d'améliorer les conditions de vie de leur milieu.

Le conseil actuel de l'AFÉAS; assis de g. à d.: Mmes Marie St-Arnaud, vice-présidente; Gilberte Boisvert, présidente; Madeleine Gagnon, secrétaire. Debout de g. à d.: Mmes Simone Mongrain, trésorière; Dinaura Trudel, Pauline Faler et Eveline Loiselle, directrices. N'apparaissent pas sur la photo: Mmes Léona Leblanc, vice-présidente, Denise Bernier et Gaby Charest, directrices.



L'OUVROIR DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

L'ouvroir de Sainte-Marie-Madeleine existe depuis près de trente ans; c'était un besoin dans la paroisse pour apporter un peu de soulagement aux familles dans le besoin.

A la demande du bien-être social dirigé par Mlle Jeanne-d'Arc Tessier, le père Wilfrid Soucy, curé de l'époque, fonda l'ouvroir. L'équipe de femmes bénévoles de ce temps en fut une d'esprit d'équipe et de grand dévouement. Ces dames recueillaient des vêtements usagés, les réparaient ou les transformaient pour qu'ils soient distribués aux plus démunis de la paroisse.

Les activités débutèrent au No 555, de la rue Notre-Dame, dans le vieux manoir; peu de temps après, on déménagea au sous-sol de l'église paroissiale aujourd'hui démolie. M. Philippe Francoeur fit don de plusieurs pièces de tissus sauvés lors de l'incendie de sa manufacture. Avec ce tissu, on confectionna des vêtements et des habillements pour la première communion et la communion solennelle pour les enfants moins favorisés de la paroisse. Le Club des Petits Chaussons, un groupe social, tricotait des chaussons de bébé et quelque fois préparait des layettes. Il y avait une vente de charité quatre

fois par an. Le produit de ces ventes servait à acheter des souliers et différents articles de couture. On pouvait voir passer les dames avec leur machine à coudre sur des voituresses d'enfants et en hiver sur un traîneau pour aller travailler. Chaque année, il y avait un pique-nique pour récompenser les dames; le dernier eut lieu à Tavibois.

Depuis cinq ans, il y a vente de charité tous les mercredis après-midi. Nous voulons continuer le but premier, aider les gens dans le besoin. Nous réparons les vêtements que les gens nous donnent, nous faisons des courtes-pointes, des chaussons, des mitaines et des pantoufles. La récompense pour le travail bénévole de ces dames consiste en deux soupers annuels, l'un à Noël et l'autre en juin.

Depuis les débuts, les dames qui ont eu la responsabilité de cette oeuvre furent tour à tour: Mme Emery Massicotte et sa coéquipière Mme Arthur St-Pierre; Mlle Jeanne-d'Arc Tessier, Mmes A. Bélieveu, C.B. Nobert, Patrice Grandmont, Thérèse Desfossés, et tout dernièrement, Mme Claudette Magny et sa coéquipière Mme Liliane Boisclair dirigent une équipe de quinze dames bénévoles sous la direction de leur aumônier le père Aram Ethier.

*Mme Claudette Magny,
présidente*



Dames de l'ouvroir, en avant: Mmes Gabrielle Rancourt et Antonio Berthiaume; assis: Mmes Cécile Poulin, Ludger Boudreau, le père Aram Ethier, Mmes Claudette Magny et Liliane Boisclair; debout: Mmes Lucille Fleurent, Marie-Anne Morin, Julienne Rochefort, Aline Louthood, Joseph Martel et Johnny Gagnon.



L'ÂGE D'OR DE LA PAROISSE

Un club de l'âge d'or répond à un besoin dans son milieu. Certaines personnes, à leur retraite, débordent encore de dynamisme; d'autres sont souvent privées des contacts humains qui entretiennent la joie de vivre et il arrive même que la solitude, pour d'aucuns, devient un fardeau difficile à supporter. En 1968, des paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine, forts des expériences vécues ailleurs, ont jeté les bases d'un embryon de club. Ils étaient une quinzaine environ à se réunir dans des maisons privées pour jouer aux cartes tout en supputant les possibilités de former un club de l'âge d'or. Peu après, ils se réunissent au sous-sol de l'église; ils achètent quatre tables et des chaises. Débuts modestes qui ont amené, le 25 février 1969, la formation du premier conseil du club. Le principal animateur, M. Johnny Gagnon, a été nommé président; M. Alex Laliberté, vice-président; Mme Jean-Baptiste Turbide, trésorière; M. Richard Montplaisir, secrétaire; Mme Edmond Gaudet et MM. Nestor Morrissette et Antonio Landry, directeurs. Après l'obtention de sa charte, le club de Sainte-Marie-Madeleine s'est affilié au club

régional de la Mauricie.

Selon les besoins et les circonstances, les membres se réunissent un ou deux fois la semaine pour jouer aux cartes; il y avait une soirée récréative mensuelle agrémentée de musique, de danse et de divertissements; on en profitait pour souligner les anniversaires. A la période des fêtes, il y a échange de cadeaux. Le 11 février 1973, Mme Alfred Leblanc remplace M. Johnny Gagnon à la présidence. Un octroi de "Horizons nouveaux" a permis au club de se procurer un métier à tisser, une machine à coudre et un appareil "stéréo".

Aujourd'hui, les membres du club se réunissent une fois la semaine; il y a un souper mensuel suivi de la veillée traditionnelle, veillée pleine d'amitié et de chaleur humaine dont chacun rapporte un excellent souvenir. Après les Pères Léopold Lacasse et Jacques Rinfret, c'est le Père Aram Ethier qui encourage les membres du club à continuer leur bonne action collective.

Membres du conseil actuel de l'Age d'Or, 1ère rangée: Mmes Gilberte Viviers, vice-présidente; Nellie Lapointe, présidente; Jeanne Hébert, secrétaire; Alexandre Beaudet, directeur. 2e rangée: Mme Yvonne Rivard, directeur; M. Arnaud Baril, trésorier; Mme Edith Desrochers, directeur.



Membres du club de l'Age d'Or qui, à un moment donné, ont fait partie du conseil depuis sa fondation.



LE CLUB DE L'AMITIÉ DU TROISIÈME ÂGE DE SAINTE-MARTHE DU CAP

Le Club de l'Amitié du troisième âge fut formé le dixième jour de juin 1975. Le premier président de cet organisme fut M. Emile Vaillancourt. Dès le début, le Club de l'Amitié comprenait cent quatre-vingt-deux membres.

BUT ET OBJECTIFS

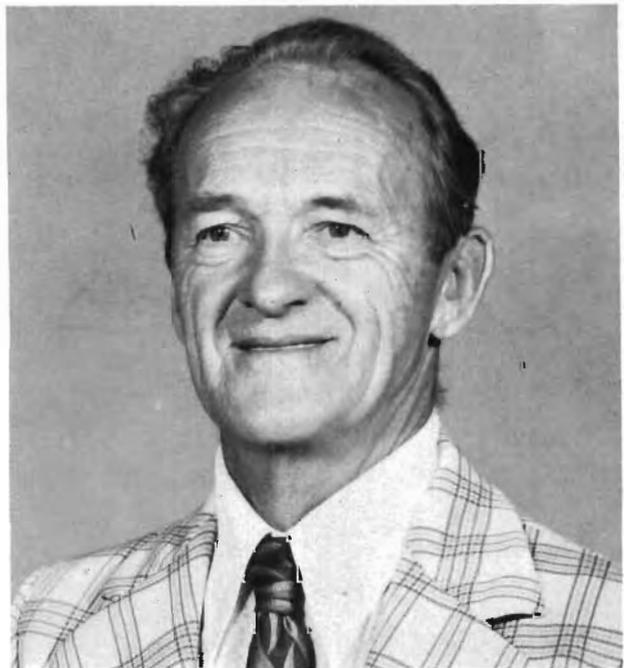
Le Club de l'Amitié du troisième âge de Sainte-Marthe se propose:

- d'analyser les besoins de la population âgée de cinquante ans et plus afin de lui offrir un organisme vivant et dynamique qui veillera au bien-être de ses membres et à la sauvegarde de leurs intérêts.
- d'étudier et d'utiliser les ressources existant dans le milieu.
- d'organiser des services divers pour l'agrément et le bien-être de la personne âgée; mettre sur pied des activités récréatives, sportives, sociales, de bienfaisance et autres pour l'enrichissement de l'esprit et le délasserment physique de ses membres.
- d'intéresser le milieu aux problèmes des personnes âgées.
- d'être représentatif dans son milieu, de donner et de s'assurer de la collaboration des organismes locaux.
- d'assurer, au moyen d'échanges personnels et collectifs le meilleur équilibre possible des membres sur les plans psychologique, physique, social et religieux.

M. Emile Vaillancourt, premier président



Georges Nadeau, président actuel



LES CHORALES DE LA PAROISSE

Les peuples de tous les temps ont eu recours au chant et à la musique dans leurs manifestations extérieures; dans les offices religieux, ils étaient le complément indispensable pour l'extériorisation de leurs sentiments et pour l'élévation de leur esprit et de leur âme vers le dieu qu'ils invoquaient. Dès les débuts de la Nouvelle-France catholique, malgré la pauvreté des moyens, on suit les mêmes traces. A Sainte-Marie-Madeleine, le 23 juillet 1665, Nicholas Dupuis est le premier chantre qui occupe cette fonction aux offices religieux. Si les archives sont plutôt muettes de ce côté, on retrace tout de même que, en 1801, les paroissiens s'engagent à payer un demi minot de blé à Joseph Leblanc pour chanter l'office divin les dimanches et fêtes. En 1898, Mgr Louis-Eugène Duguay fonde une chorale.

Plus tard on retrouve deux chorales: l'une composée d'hommes et l'autre de femmes. Les hommes chantent la messe de minuit, la grand'messe du dimanche, les vêpres et les funérailles; les mariages, les heures saintes, une des messes du dimanche et la neuvaine au sanctuaire étaient réservés aux fem-

mes. Tous les mouvements, à ce moment-là, avaient leur chorale: les Enfants de Maire, les Dames de Sainte-Anne, la ligue du Sacré-Coeur, les Tertiaires et la Maîtrise de l'Académie du Sacré-Coeur sous la direction des Frères. Chacune d'elles organisait son concert et ses loisirs. On dit même que, dans les débuts, les pratiques se faisaient dans les maisons privées. Il y a même eu une année où la chorale féminine accompagna la troupe des Compagnons Notre-Dame lorsque cette troupe gagna le festival d'art dramatique.

A cette période-là, les chorales jouaient un rôle important au sein des paroisses. Aujourd'hui encore la chorale de Sainte-Marie-Madeleine est très active. Tous les samedis soirs, les personnes qui assistent à la messe ont le plaisir de l'entendre; la seule différence est qu'en 1978, elle est composée de voix mixtes: sopranos, et altos chez les femmes, tenors et basses chez les hommes. La porte est toujours ouverte à ceux et celles qui désirent faire partie de la chorale pour rehausser l'éclat de nos services religieux.

Monument de la tempérance



A droite sur cette photo, nous voyons une colonne près du monastère des Pères Oblats; elle est un monument qui rappelle les prédications de l'abbé Charles Chiniqui sur la tempérance au Cap-de-la-Madeleine en 1850. Dans les archives du monastère (D7 — ch 14) nous lisons: "Charles Chiniqui est né à Kamouraska le 30 juillet 1809; ordonné prêtre le 21 septembre 1836; curé à Beauport en 1843; curé à Kamouraska en 1846; rentré chez les Oblats en 1847, il en sort pour prêcher la tempérance en 1848. Au Cap, il a laissé un monument commémoratif de ses prédications sur la tempérance en 1850. Ce monument en bois n'était pas une oeuvre d'art, mais les habitants du Cap aimaient à le conserver comme souvenir. Il était encore à 25 pas en face du Sanctuaire à l'arrivée des Oblats en 1902. Il y est resté jusqu'en 1904 alors qu'on a été obligé de l'enlever pour transformer le terrain autour du Sanctuaire. On l'a fait réparer et placer sur le bord de la côte. En 1851, Charles Chiniqui est à Chicago où il se fait une renommée déplorable; il est excommunié le 3 septembre 1856 et il fonde une religion protestante. Il est mort à Montréal en 1899."

Je n'ai pu trouver la date de la disparition de ce monument.

VIE LITURGIQUE ET RELIGIEUSE

Le Tricentenaire est une belle occasion pour la Communauté Chrétienne de Sainte-Madeleine de rendre grâce au Père, au Fils et au Saint-Esprit pour toutes les grâces reçues au cours des trois cents années de son existence.

Dieu a manifesté sa présence et sa protection tout au long de l'histoire de notre paroisse. Il continue encore aujourd'hui à nous manifester sa présence et son support à travers toutes les activités religieuses que nous avons.

1- La liturgie est l'endroit par excellence où Dieu nous manifeste son amour et sa bonté.

Aussi, en vue de répondre du mieux à cet amour sans cesse agissant, notre Communauté Chrétienne de Sainte-Madeleine s'est dotée d'un Comité de liturgie pour améliorer la qualité des célébrations liturgiques.

Ce comité de liturgie est secondé par un groupe d'animateurs liturgiques qui, par leurs commentaires et leurs chants, amènent les participants à interioriser les célébrations.

2- Il existe également des équipes de réflexion chrétienne qui ont pour but d'accompagner les personnes ou des groupes de personnes qui veulent découvrir l'action de Dieu dans leur vie.

a) Pour les parents qui demandent à faire baptiser leur enfant, il existe une équipe de préparation au baptême qui a pour objectif d'aider les jeunes couples à réfléchir au niveau de leur foi et pour essayer de découvrir avec eux ce qu'est le baptême.

b) Pour tout ce qui concerne la sacramentalisation des enfants qui vont à l'école primaire, i.e., pour les enfants qui font leur première communion... leur première confession... leur Confirmation... et leur profession de foi, il existe une catéchèse parallèle à celle des enfants, et ce en vue d'aider les parents à vivre avec leurs enfants ce cheminement dans la foi et de les aider à prendre davantage conscience de leur rôle d'éducateur dans la foi.

c) Pour les jeunes couples qui désirent se marier à l'Eglise, la Communauté Chrétienne offre également un service de parrainage pour les aider à découvrir le sens chrétien du mariage et célébrer chrétiennement avec eux leur amour.

d) Le Café chrétien qui est une innovation du Tricentenaire, regroupe à chaque semaine les personnes qui veulent partager la Parole de Dieu et la prier pour mieux la vivre.

Il serait trop long d'énumérer toutes les activités liturgiques qui font naître et développer la vie de foi des paroissiens de Sainte-Marie-Madeleine; mais ces quelques activités para-liturgiques, qui viennent d'être mentionnées, enrichissent la vie paroissiale et elles sont pour tous ceux et celles qui en profitent, autant d'occasion d'approfondir leur foi et de développer leur relation avec Dieu et avec nos frères et soeurs dans la foi.

"Dieu est avec nous": nos ancêtres l'ont expérimenté depuis 300 ans, et c'est nous qui l'expérimentons maintenant pour le transmettre à nos descendants à travers nos célébrations et notre partage quotidien.

La grâce de Dieu le Père
L'Amour de Notre-Seigneur
Et la Communion du Saint-Esprit
soient toujours avec nous, Paroissiens
de Sainte-Marie-Madeleine!

Amen, Alleluia.

QUELQUES BRINS D'HISTOIRE

* *En 1812, achat du premier calendrier de la fabrique.*

* *"Le premier pèlerinage fait au Sanctuaire du Saint-Rosaire eut lieu au mois de mai 1883, le 7 mai."*

LA VIE AU PRESBYTÈRE

Il y a un quart de siècle, qui disait presbytère, disait du même coup, une maison, sise à côté de l'église paroissiale, solennelle par sa grandeur et sa galerie, isolée des autres, un peu mystérieuse. Le presbytère jouissait en quelque sorte, de la dignité et des privilèges de l'église elle-même puisqu'il en était le reflet, le prolongement et l'anti-chambre.

On allait au presbytère pour quatre raisons: annoncer au curé une nouvelle naissance, mettre les bans à l'église, faire les arrangements des funérailles et payer des messes.

Quiconque pénétrait au presbytère, n'allait guère plus loin que le bureau du curé, à moins évidemment d'être un parent ou un ami intime du curé ou de la ménagère.

Le titre de ménagère du presbytère se comparait avantageusement avec n'importe quelle fonction de n'importe quelle autre femme de la place. Car pour habiter une maison aussi digne et faire l'entretien du représentant de Dieu, il fallait, en plus de l'âge canonique, professer toutes les vertus chrétiennes dont parlait le petit catéchisme.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les temps ont changé, et l'image des presbytères aussi. Les portes se sont ouvertes et les raisons d'aller au presbytère se sont multipliées par cent. A titre d'exemple, jetons un regard sur les activités dont est témoin le presbytère Sainte-Marie- Madeleine.

Certes, la venue d'un enfant dans une famille nécessite toujours une première visite au presbytère. Mais déjà, il faut ajouter au moins une autre visite, prolongée celle-là, qui est l'assistance pour les parents à une réunion préparatoire au baptême.

Il faut en dire autant pour le mariage. Il faut au moins trois visites pour chaque couple qui veut convoquer: le choix d'une date qui permet de vérifier si les futurs doivent suivre des cours ou sessions préparatoires. Une visite plus prolongée afin de remplir les formalités d'usage tant pour l'Eglise que pour l'Etat; une dernière pour préparer immédiatement la cérémonie elle-même.

La paroisse Sainte-Marie-Madeleine étant propriétaire du cimetière du Cap, ce sont toutes les familles de toutes les paroisses de la ville qui, à l'occasion, ont à se présenter pour faire les arrangements relatifs aux terrains, lots, entretien, etc. Avec une moyenne de cent décès par année, le nombre des visiteurs augmente sans cesse.

Une paroisse qui a trois cents ans d'existence canonique, délivre des certificats de baptêmes, mariages et sépultures à cœur de jour. Cette même paroisse est aussi la cible des fervents de généalogie, des chercheurs, d'historiens et de collectionneurs.

On sait que depuis un certain nombre d'années les gouvernements, à tous les échelons, ont pris en charge l'administration de la Charité longtemps considérée comme la prérogative de l'Eglise. N'allons pas croire pour autant que les presbytères sont déchargés de la responsabilité d'accueillir les "pauvres", de les aider et de les dépanner. Particulièrement, du vendredi soir au lundi matin, ce sont les presbytères qui continuent ce travail délicat. Oui, Travail délicat parce que l'on ne peut jamais savoir exactement s'il s'agit d'un pauvre véritable ou d'un exploiteur. Les prêtres de paroisses en auraient long à raconter à ce sujet.

Les salles du sous-sol de l'église sont objet de locations pour toutes sortes de circonstances. Qui dit location, dit contrôle, entretien, surveillance, clefs à remettre et à récupérer. Autant d'opérations qui sont faites à partir du presbytère.

Ajoutons enfin les réunions de toutes sortes qui se tiennent dans la salle d'Accueil du presbytère, anciens parloirs de la façade, qui sert aux groupes plus restreints et aux exécutifs de différents mouvements.

Aligner toutes ces personnes qui, pour les raisons citées plus haut, passent au presbytère dans un mois, on arrive à un nombre assez considérable. C'est un va-et-vient continu qui permet à la vie de circuler. On peut dire que ce changement est heureux puisqu'il permet avec l'un ou l'autre membre du personnel, une rencontre, un contact, une conversation, un échange qui ne peut être que bienfaisant.



Le personnel de la cure: assis de g. à d.: Père Aram Ethier, o.m.i.; Soeur Hélène Racine, supérieure, p.s.s.f.; Père Jean-Louis Arel, o.m.i., curé; Soeur Yvonne Laliberté, p.s.s.f.; Jean-Eudes Boudreault, o.m.i.; Frère Jean-Louis Roy, o.m.i.; debout de g. à d.: Soeur Madeleine Desrosiers, o.m.m.i.; Soeur Marie-Marthe Bilodeau, p.s.s.f.; Soeur Fernande Dumas, p.s.s.f.; Père Joseph Massé, o.m.i.; Père Pierre Hénault, o.m.i.; Frère André Allard, o.m.i.; Père François Gendron, o.m.i.; Soeur Rose Morvan, s.c.o.

Pour être complet, il faudrait ajouter les activités de l'intérieur, celles qui ne paraissent pas en dehors mais qui s'ajoutent à la vie du presbytère. Les Petites Soeurs de la Sainte-Famille de Sherbrooke travaillent au presbytère depuis plus de dix ans. Elles s'occupent de tout: nourriture, entretien, lavage, linge de sacristie, etc., etc. Elles donnent l'exemple d'un dévouement sans pareil, toujours prêtes à rendre service.

Il y a aussi le frère réceptionniste qui est aussi

responsable du cimetière, et le frère sacristain, factum qui s'affaire à l'entretien et à la réparation. La secrétaire à l'économat qui fait la comptabilité. Un mot vite dit mais qui implique bien des opérations, des rapports, des vérifications, des chèques à faire, etc., etc. La secrétaire à la réception et ses aides occasionnelles qui reçoit tout le monde, dépanne et rend service.

Bref, la vie d'un presbytère en 1978 est pleine de vie.

PREMIER CHEMIN DE CROIX DANS L'ÉGLISE

"L'an 1848, le huit du mois de novembre, vu l'autorisation de Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec, permettant à M. Léandre Tourigny, curé de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, d'ériger ou faire ériger par un de ses confrères le chemin de la croix dans l'église de la susdite paroisse du Cap-de-la-Madeleine, par un diplôme en date du 17 octobre de la présente année dans lequel le prélat déclare être autorisé par un bref en date du six mars mil huit cent quarante-deux à établir dans son diocèse la dite dévotion du chemin de la croix en y attachant toutes les indulgences dont elle a été enrichie par les

Souverains Pontifes. Nous soussigné vicaire général du diocèse de Québec avons sur l'invitation de M. le curé du dit lieu fait solennellement la bénédiction des croix et tableaux que nous avons attachés aux murs de la dite église avec les cérémonies accoutumées selon l'ordre des stations en commençant par le côté de l'Évangile, en présence d'un grand nombre des messieurs du clergé qui ont signé avec nous.

F.X. Côté, ptre; F.G. Loranger, ptre; O. Larue, ptre; Harper, ptre; W. Fréchette, L. Tourigny, N.D. Marcoux; Dostie, Jos. Bailley, ptre; Thos. Cooke, v.g."

SOUSCRIPTIONS SPÉCIALES

pour l'impression de ce livre sur la paroisse

Caisse populaire de Sainte-Madeleine
Cité du Cap-de-la-Madeleine
Municipalité de Sainte-Marthe
Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine
Me Robert Carrier
Maison J.D. Garneau
M. Clément Morin
Morin & Frères Inc.
Famille Benoit Hélie
M. et Mme Aimé Breton
M. Paul Descôteaux
Dr Jean-Luc Bellemare
MM. Claude, Lucien et Yvon Hénaire
Bijouterie Courteau
M. Gaston Fournier
M. Armand Brouillard
Soeurs de la Charité d'Ottawa: Province Notre-Dame-du-Rosaire
M. Elisée Montplaisir
Soeurs Filles de Jésus
St-Arnaud Chaussures Inc.
Steinberg Inc.
Soeurs de la Charité d'Ottawa: Province Marguerite d'Youville
Les Rendez-vous Féminin
Bingo paroissial Sainte-Marie-Madeleine





Dieu est avec nous!